

*Pierre-Patrick  
Kaltenbach*

*Associations  
lucratives sans but*

*Préface de  
Philippe Séguin*

Cet ouvrage est la réédition d'un livre, aujourd'hui épuisé, édité en janvier 1996 par les éditions Denoël.

ISBN : 2-207-24407-5

En mémoire d'un homme à la nuque raide, Jacques Ellul, et  
d'une amie précieuse, France Quéré.

En l'honneur des vraies associations en général et des  
Associations familiales protestantes en particulier <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> 1. Cf. Annexe 1 : Références protestantes et bibliographie sommaire.

Dans les pays démocratiques la science de l'association est la science mère; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de cellelà. »

Alexis de Tocqueville  
*La Démocratie en Amérique.*

« Moins les élites sont efficaces, moins elles supportent la critique. »

Michel Crozier  
*La Crise de l'intelligence.*  
*Essai sur l'impuissance des élites à se réformer.*

« La stabilité des sociétés occidentales se joue à la charnière entre l'exclusion et le bas de leur classe moyenne. »

Alain Cotta  
*Un nouveau président pour rien.*

## PREFACE

**La nouvelle question démocratique**

*par Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale*

Notre démocratie est en crise. Et cette crise n'est pas conjoncturelle ou passagère. Elle est structurelle, remettant profondément en question la conception française de la citoyenneté, fondée sur la libre adhésion des individus à la nation. La situation des associations, décrite par Pierre-Patrick Kaltenbach, en est tout à la fois l'un des symptômes et l'un des déterminants.

Qu'on en juge... Le secteur associatif regroupe aujourd'hui 700 000 associations qui emploient 1,3 millions de salariés, dégagent un chiffre d'affaires de plus de 250 milliards de francs dont plus de 100 milliards d'origine publique et plus de 130 milliards déclarés à la T.V.A. En 1992, 70 000 associations nouvelles ont été déclarées contre 20 000 en 1975. La variété de leur objet et de leur mode de fonctionnement désarçonne, puisque la loi de 1901 est supposée gérer aussi bien des clubs sportifs que des actions d'intégration, des pans entiers de la politique culturelle, industrielle, ou de santé publique comme l'animation de la vie locale. A cet énoncé, chacun mesure le glissement vertigineux qui s'est effectué depuis le début du siècle: conçue à l'origine comme l'instrument de défense des libertés civiles face au cléricalisme, la loi de 1901 tient lieu désormais de paravent aux démembrements publics et autres « activités lucratives sans but » régulièrement dénoncés par la Cour des comptes.

Ainsi s'est développé au fil des temps un étrange capitalisme associatif, plutôt sauvage et fort peu social, où les intérêts corporatistes ont chassé les bénévoles et les subventions publiques les dons, où une part croissante des prélèvements obligatoires échappe à tout contrôle des élus du peuple. La sphère publique, surtout depuis la décentralisation, n'a pas été épargnée, qui a vu la constitution de galaxies associatives, dont le seul objectif consiste à tourner les règles de la comptabilité publique et le statut de la fonction publique. Que certaines de ces règles soient caduques ou absurdes, nul ne le contestera. Mais à la solution courageuse d'une réforme de ces véritables verrous, qui ont empêché jusqu'à présent toute modernisation véritable de l'État, on a systématiquement préféré les expédients. Et l'expédient le plus facile et courant, c'est l'association, qui, de bouée de sauvetage s'est transformée en avarie majeure de la gestion publique. En témoigne le nombre croissant de sinistres associatifs ayant mis gravement en cause le fonctionnement de l'État ou de certaines collectivités locales. Le secteur privé n'a pas davantage échappé à cette évolution avec la multiplication des activités marchandes gérées sous la forme associative, souvent au mépris du droit et de la morale.

Le grand mérite de Pierre-Patrick Kaltenbach est de ne pas s'arrêter à ce triste constat, qui a été dressé à plusieurs reprises par des enquêtes parlementaires, administratives ou judiciaires, pour se pencher sur les causes profondes de la perversion du phénomène associatif. La France n'en a pas d'ailleurs le privilège. Les pays anglo-saxons ont également vu croître les organismes intermédiaires entre les administrations et le secteur privé, qui présentent le même manque de transparence et les mêmes dérives. Pour autant, la crise des associations atteint sans nul doute en France une dimension exceptionnelle, très symbolique d'une société de rentiers, figée dans ses conservatismes.

Au-delà des folies financières des années 1980, qui ont vu se développer une forme d'économie mixte aussi dangereuse pour les libertés que pour les fonds publics, l'explosion et les dérives auxquelles nous avons assisté renvoient à des causes structurelles. Première explication, l'éclatement de la société, avec l'apparition d'une fracture sociale qui n'a cessé

de s'amplifier et qui a trouvé une traduction politique aussi directe que préoccupante avec la montée spectaculaire du Front national, tant lors du premier tour des élections présidentielles que des élections municipales. Deuxième explication, la fin des idéologies qui a entraîné la perte d'un certain nombre de repères politiques et sociaux traditionnels pour toute une partie de la population; aux religions séculières ont succédé de nouveaux avatars théologiques, sociaux ou humanitaires qui institutionnalisent le mélange des genres. L'on voit ainsi l'humanitaire se substituer au militaire et le militaire se transformer en humanitaire, le moralisant évincer le juridique, le politique se réduire à l'économique. Troisième mutation, la plus dangereuse à terme, la société française est désormais structurée par une véritable guerre des âges, qui voit l'exclusion systématique des jeunes générations à travers le chômage et le niveau des taux d'intérêt. Le marché du travail et les marchés financiers organisent ainsi une redistribution massive des richesses au profit de la partie âgée de la population, ce qui ne manquera pas de se traduire à terme, non seulement par une diminution des performances de l'économie, mais plus encore par une régression et un immobilisme social dont nous voyons déjà les redoutables prémices avec les émeutes urbaines.

Au total, à travers le cas d'école que représentent les associations, chacun peut constater que l'atomisation de notre société, l'insolence de l'argent, les progrès de l'exclusion, la crise financière de l'État, la délégitimisation de l'intérêt général et le déclin du politique vont de pair. Dès lors le choix est clair. Soit nous poursuivons dans la voie du renoncement, laissant à chacun le soin de défendre ses intérêts catégoriels au mépris de la collectivité. Soit nous renonçons au renoncement en réhabilitant les associations désintéressées, servies par des bénévoles, afin de retrouver l'ambition et l'élan qui sont indissociables de l'idée républicaine, tout au moins dans son acception française.

La République, depuis 1789, est beaucoup plus qu'un système institutionnel qui s'opposerait, pour aller au plus simple, à la monarchie. La République représente un ensemble de valeurs. La belle devise « Liberté, égalité, fraternité » nous ramène à ces deux idées simples mais d'une force singulière que la nation est une communauté de citoyens et que la République se définit d'abord par la capacité donnée à chacun de ses membres d'agir sur le destin de tous. Il va de soi que cet engagement suppose le respect d'un principe politique fondateur : la transparence, l'impartialité et la rigueur dans l'emploi des fonds publics.

Or la forme associative décline à l'origine, sur un mode mineur, ces mêmes valeurs. L'association est au départ un outil de participation à une aventure collective, le lieu privilégié d'apprentissage des vertus civiques. Et sa dégénérescence en la quête d'avantages individuels figure le déclin de la République tout entière livrée aux agioteurs, aux courtisans, aux carriéristes, bref aux égoïsmes déchaînés.

Voici pourquoi la bataille engagée par Pierre-Patrick Kaltenbach pour redonner sens et dignité au phénomène associatif est un combat stratégique, un combat central et vital pour l'avenir de la République. Soit les associations s'installent dans l'ambiguïté d'un statut de satellites du pouvoir politique, de l'administration, du marché et des médias. Soit elles reconquièrent leur droit d'aînesse dans l'ordre de la citoyenneté, en rétablissant le primat de l'engagement bénévole sur le salariat, de la gratuité sur la subvention, de la liberté sur la servilité.

En bref, le mouvement associatif a vocation à s'affirmer, aux côtés de l'école et du service national, comme une ligne de résistance majeure des valeurs républicaines. Et ceci de manière très concrète. Pour prendre l'exemple des quartiers en difficulté ou de la jeunesse, les associations peuvent être la meilleure ou la pire des choses, selon qu'elles se conçoivent comme un outil au service de l'intégration, de la laïcité et de la solidarité entre générations, ou, au contraire, comme une simple annexe de services sociaux distribuant des soutiens ou des aides.

Car la République, ne s'incarne pas seulement dans la solidarité. Elle implique aussi une exigence de transparence et de contrôle des pouvoirs et des fonds publics par les citoyens et leurs représentants, à commencer par le Parlement. De ce point de vue, le fait associatif

illustre, reproduit et amplifie les travers de notre système politique, économique et social qui demeure étonnamment fermé et hostile à l'idée de contre-pouvoir. L'État n'a pas le monopole du syndrome présidentiel. Et nombre d'associations fonctionnent selon un principe monarchique ou féodal qui place leurs dirigeants à l'abri de tout contrôle de leurs mandants. La France a encore du chemin à parcourir pour devenir une démocratie pleinement adulte, où l'exécutif accepte le contrôle du législatif et du judiciaire.

A la société française tout entière de se mobiliser pour accomplir la nécessaire révolution culturelle qui doit concerner chaque cellule du corps social. Il est grand temps que soient abolis les privilèges de pouvoirs absolus et les conservatismes qui bloquent la société française, fût-ce avec ces mêmes bonnes intentions dont chacun sait que l'enfer est pavé.

Pierre-Patrick Kaltenbach nous invite à cette nouvelle nuit du 4 août avec l'acuité de jugement, l'indépendance d'esprit et le style incisif qui sont la marque du magistrat des Comptes qu'il est. Sachons tous, quelles que soient les fonctions que nous occupons, méditer l'avertissement qu'il nous adresse et relever le défi qu'il nous lance.

## AVANT-PROPOS

**Qu'est-ce qu'une association  
selon la loi de 1901 ?**

Le mot association a deux sens. D'une part il désigne le contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices. D'autre part il recouvre la personne juridique, dite personne morale, à laquelle est affectée cette mise en commun.

Juridiquement, la loi de 1901 repose sur deux idées fondamentales ayant pour dénominateur commun la liberté. L'association est d'abord une convention, un contrat de droit privé soumis au principe de l'autonomie des volontés et de la liberté contractuelle. Chacun est libre d'adhérer et l'association peut choisir ses membres. La liberté d'association est reconnue par les principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme. En France, elle est une liberté constitutionnelle, expression de la liberté individuelle.

Historiquement, c'est le produit daté et typiquement français d'un double mouvement de construction républicaine et d'anticléricalisme combattant, mouvement qui culmine entre 1901 et 1905. Près d'un siècle plus tard, c'est un bric-à-brac, un fourre tout, le carrefour des contradictions juridiques et financières d'une société politique déboussolée et bloquée.

Politiquement, une association selon la loi de 1901 est l'application pratique d'une liberté réservée aux seuls citoyens épris de gratuité, de désintéressement et de laïcité. Liberté civile garantie par la Constitution, la loi de 1901 est sans le moindre doute le texte fondateur le plus libéral, le plus court et le plus souple de toute la législation française.

La liberté de création est totale sous réserve de deux conditions : l'objet ne doit ni être « illicite, contraire aux lois, aux bonnes moeurs » ni « porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement ». Il doit enfin être « autre que le partage des bénéfices entre les membres ».

Pour acquérir la personnalité juridique, il suffit à l'association de déclarer son existence à la préfecture de son département qui effectuera l'inscription au Journal officiel. Cette inscription suffit à conférer la personnalité juridique et morale.

La liberté de fonctionnement est elle aussi totale. Mais un double interdit protège les citoyens contre les pouvoirs et contre leurs tentations : l'interdit financier et l'interdit confessionnel qui sont en fait deux interdits politiques. D'abord l'interdit financier. Outre le désintéressement matériel imposé à ses membres, l'association ne peut posséder que des immeubles « strictement nécessaires » à la réalisation de ses activités et n'est pas habilitée à recevoir des dons et des legs. On dit souvent de cette situation qu'elle constitue une « petite personnalité morale ». On retrouve dans ce dispositif la trace de la vieille méfiance du roi, de la République et de l'Empire à l'endroit des corps intermédiaires. Des franchises ou des libertés ? A la rigueur ! Des moyens matériels susceptibles de construire des contre-pouvoirs ? Jamais ! Ou alors au comptegouttes et sous stricte surveillance du Conseil d'État ! C'est à titre quasi exceptionnel que les Associations reconnues d'utilité publique, label

octroyé par le Conseil d'État dans des conditions très strictes - on en compte moins de 2000-, peuvent recevoir des dons et legs.

C'est ensuite l'interdit religieux. La loi de 1901 crée le délit de constitution de congrégation non autorisée. Quant aux associations culturelles prévues par la loi de 1905, si elles peuvent recevoir dons et legs, leur objet est strictement cantonné aux activités culturelles sous le contrôle du ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Bref en 1901, quand il s'agit de liberté, on ne badine ni avec l'argent, ni avec la laïcité, ni avec la politique, et les républicains ont voulu protéger le citoyen contre les errements et tentations qui sont généralement le fait du prince, des marchands ou du clergé.

Un siècle plus tard, voici cette liberté privée transformée en serpillière publique. Pour se faire entendre, le peuple doit donc « protester » d'une foi associative fondée sur des valeurs et non sur des intérêts.

La différence associative utile se mesure à la démarche et au résultat, pas au statut ni aux objectifs. Elle ne se présume ni par agrément, ni par convention, ni par décret. Elle ne saurait en aucun cas être administrée par les intéressés eux-mêmes. Elle consiste à créer ou développer le tissu social et le tissu démocratique là et quand ils viennent à faire défaut. La démarche doit être autre et complémentaire de celles de l'entreprise et de l'État. Son efficacité et sa spécificité se mesurent essentiellement au développement de la participation effective des consommateurs, usagers et citoyens, sous la forme d'initiatives de préférence innovantes, provisoires et légères. La participation et la représentativité réelles des « associés » se mesurent aux effectifs respectifs de bénévoles et de salariés, au rapport entre cotisations, dons, mécénat et subventions et, au sein de ces dernières, entre subventions locales et nationales. Passé certains seuils à définir, l'institution ne relèverait plus de la réalité associative et toutes les conclusions devraient être tirées de ce constat. Il n'y a pas plus d'innocence politique que d'innocence commerciale.

Telle est la voie de la réforme qui s'engage de son propre mouvement parce qu'elle va de soi. De Gaulle aurait dit qu'elle est désormais dans la nature des choses.

EN GUISE D'INTRODUCTION

## **Lettre ouverte aux peuples associatifs**

Chers militants associatifs, que vous soyez bénévoles ou salariés, les élections passées l'action politique vous paraît à nouveau hors de votre portée, accaparée par les habitués. Vous avez tort. Les résultats électoraux de 1995 révèlent deux choses. D'abord que des pans entiers de la population ne coagulent plus au sein de la nation. Ensuite l'effondrement de la France institutionnelle dans un contexte de dislocation sociale. Au fil des consultations électorales, non-inscriptions sur les listes, abstentions, votes blancs ou nuls, enfin votes protestataires, dépassent tous les records historiques. Les professionnels des partis institutionnels de gouvernement, soit l'ensemble U.D.F.-R.P.R.-P.S., ne mobilisent plus guère que 44 % de l'électorat <sup>1</sup>.

Si votre heure est enfin venue, c'est donc d'abord parce que la crise politique est devant nous. Il y a vingt ans à peine, les politiques nous jouaient encore leur vieux psychodrame en forme de guerre civile: marxisme contre capitalisme, U.S.A. contre U.R.S.S., ténèbres contre lumière, mais le pays s'accordait paisiblement sur l'essentiel : la démocratie, la croissance, la Sécu, la valeur des diplômes, l'Europe et l'indépendance nationale. Maintenant c'est le contraire : les partis de gouvernement, les « institutionnels », sont d'accord sur le statu quo et sur les « acquis » mais le pays se divise et se rebelle. La violence politique se délocalise. Vous allez pouvoir apporter votre contribution « citoyenne » à la réforme politique dont l'électorat vient de manifester l'attente avec une véhémence proche de l'exaspération. Les temps sont mûrs, l'opinion aussi. Pour sortir de la crise sociale et financière, ce qui est en cause, ce n'est plus la gestion. C'est la refondation politique d'une démocratie de participation après deux décennies de représentation.

Vous êtes les mieux placés pour provoquer lentement et en profondeur l'action politique réfléchie du plus grand nombre, une sorte de levée en masse civile, paisible et réformatrice dont le détonateur sera l'abcès associatif et l'objectif le rajeunissement de notre vieille République. Expédients et compromis vous ont préparé le terrain.

En un temps où les professionnels s'en vont vous qualifiant de populistes tout en invectivant les « élites », affichez votre fierté d'être le peuple sur l'Aventin. D'où vient la ferme conviction qui nourrit cette invite? De vingt années de pratique militante, de réflexion indépendante et d'expériences professionnelles multiples pour déboucher sur l'intuition que, tôt ou tard, l'abcès associatif vous offrirait les bases d'une stratégie collective de réforme politique.

Pour avoir des chances de réussite, il faut penser stratégie et non réforme. Il faut donc choisir son terrain, son problème, ses moyens, en fonction des chances de succès. Si le problème est insoluble, il faut changer de terrain; s'il n'y a aucun moyen sur aucun terrain, il faut changer de problème. Technocrates et révolutionnaires n'ont pour stratégie qu'un schéma simple : détruire construire; c'est au fond une pensée de général prussien. Il faut

---

<sup>1</sup> Cf. Jacques Voisard, *Du désengagement au vote protestataire*, GERI, septembre 1994 et 1995.

tout au contraire transformer l'adversaire en partenaire, investir et non détruire le système qu'on veut changer <sup>2</sup>.

Avec le monde associatif, votre monde, vous occupez désormais sans le savoir le centre du terrain de manoeuvre politique; vous détenez un levier social explosif parce que multiple, vivant, et réparti sur tout le territoire, monde dans lequel tout se tient et tous se tiennent mais que personne ne contrôle. Avec le minimum d'effort, vous pouvez mettre le feu aux poudres, depuis vos campagnes jusqu'à Paris, de vos banlieues jusqu'à l'Élysée. Vos chances de réussite sont donc incomparables si vous savez définir la bonne stratégie mobilisatrice.

Tout d'abord, parce que vous êtes localement les mieux informés vous êtes les mieux placés pour lutter contre la confusion associative sur tout le territoire; ce n'est plus une mince affaire car la confusion nourrit la corruption.

Notre vie associative est menacée de l'extérieur par le mauvais usage qu'en fait la classe publique depuis vingt ans.

Par classe publique, on entend ici, bien sûr la classe politique et administrative, nationale et locale, mais aussi les chefs des médias et des entreprises publiques, les leaders associatifs et syndicaux, les partenaires sociaux, les intellectuels connus, les « autorités » morales et religieuses, bref les gens d'avoir, de savoir et de pouvoir dont l'action et la parole influencent les affaires de la cité, ceux qui - détenant si peu que ce soit un pouvoir établi - ne pourront pas dire : « Vichy ? Je ne savais pas. » Cela n'a rien à voir avec les concepts de classes dirigeantes ou privilégiées ni même d'élites, surtout si ce dernier terme désigne les meilleurs sur le plan moral. Il s'agit de permanents des appareils, une sorte de « clergé » de la chose publique, toutes « sensibilités » confondues. Certains parlent d'isolats bureaucratiques et corporatistes, d'autres de lobby des écharpes ou de partitocratie<sup>3</sup>. Un trait caractérise enfin ces milieux : quel que soit le sujet, ils sont évidemment convaincus qu'il n'y a pas d'autre politique possible, surtout lorsqu'il s'agit de leur profession. Du coup ils assimilent toute critique de la profession politique à une critique des élites.

Notre vie associative est menacée aussi de l'intérieur par une sourde lutte entre bénévoles et politiciens, employeurs et financeurs, élus et salariés, petits et gros, « laïcs » et écolos, etc. Du coup, le débat ne peut éviter de porter sur la responsabilité de la corruption. A entendre les leaders associatifs subventionnés, la corruption serait l'affaire des élus du peuple - surtout locaux - et d'eux seuls. A entendre les élus locaux qui cumulent trop souvent des mandats nationaux, la décentralisation n'aurait pas aggravé la corruption et serait le fait des seuls chefs d'entreprise. A entendre les chefs d'entreprise, ils seraient tous de purs martyrs victimes de politiciens véreux. Et que redouter le plus du « tout argent » ? tout « politique » ? ou tout « corporatiste » ? sinon l'actuelle conjonction des trois.

C'est un dialogue de sourds face à une opinion exaspérée par les affaires. Il y va de notre démocratie. En tout cas la corruption de la société civile par la société politique, réelle ou supposée, est une première raison de vous engager pour comprendre d'abord, pour protester ensuite, pour réformer surtout. Allez-y voir vous-mêmes. Il n'y a plus assez de juges dans le pays. Quant à l'amnistie, Dieu merci! c'est fini!

Surtout vous êtes les mieux armés pour refuser que l'on transforme plus avant une liberté civile en tout-à-l'égout politique, commercial et corporatiste.

L'association authentique ? Inutile de s'y attarder, vous savez de quoi il retourne. C'est le rassemblement, de préférence local, volontaire et généreux, de gens désintéressés qui, sans compter, donnent de leur temps et de leur argent pour des causes qu'ils ont librement choisies. L'association c'est le levain dans la pâte, le grain de sel ou la graine de moutarde, l'adolescence de la société civile, professionnelle, ecclésiologique et politique, le terreau

<sup>2</sup> Michel Crozier, *On ne change pas la société par décret*, Grasset, 1979.

<sup>3</sup> M. Portier, club Jean Bodin, *La France est-elle ingouvernable ?*, 1994.

vivant, désordonné, imprévisible et incontrôlable de la démocratie. Vous êtes structurellement ingouvernables parce que plus civiques que la moyenne nationale.

De fait, selon Tocqueville, le développement associatif d'un peuple donne la mesure la plus exacte de son niveau de démocratie certes, mais aussi et surtout, d'imagination, de jeunesse, de solidarité et de liberté.

C'est pourquoi l'association, telle la femme de César, ne peut survivre au moindre soupçon, si mince soit-il, moins par souci de puritanisme financier que par nécessité de précision dans le discours politique. Or voici venu le temps de la confusion qui précède celui du soupçon en attendant la « grande lessive <sup>4</sup> ». C'est d'abord le désordre qui s'est installé dans les mots : associations « municipales », « régionales », « politiques », « para-commerciales », « para-administratives », « non gouvernementales », « intermédiaires ». Voici les groupements d'intérêt économique (G.LE.), les groupements d'intérêt public (G.LP.), les Unions d'économie sociale.

Voici aussi les « affaires ». De M. Nucci à M. Garetta en passant par MM. Carignon, Médecin, Noir ou Noël Josèphe, les tribunaux et chambres régionales des comptes ne savent plus où donner de la tête. Chaque jour apporte sa moisson « associative » : Nice, Toulon, Tarascon, Avignon, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, Grenoble, Perpignan, Angoulême, Lyon, Nantes, Valenciennes. Il y a quelque chose de détraqué au royaume de la loi de 1901.

Lorsqu'une association nommée C.N.P.F. se multiplie en associations pour collecter et gérer le « 1 % logement » dans les conditions que l'on sait.

Lorsqu'un prince d'Arabie « associe » financièrement la mairie de Lyon, les consuls musulmans présents à Lyon, la mosquée de Paris, sans compter certaines autorités d'Alger pour bricoler une première association sous la loi de 1901, une seconde association sous la loi de 1905, plus une société civile immobilière, commerciale et religieuse ! Le tout pour financer, construire et gérer la seconde mosquée de France! Avec la bénédiction d'un ministre des Cultes, C. Pasqua, qui le vendredi 30 septembre 1994 inaugure une mosquée dont le trésorier sera inculpé le vendredi suivant pour trafic d'armes! Lorsque le même ministre de l'Intérieur C. Pasqua confie la gestion de son université privée, le fameux « pôle universitaire Léonard-de-Vinci », à une association doublée d'une société d'économie mixte et d'une fondation...

Lorsque, en mai 1985, le super-préfet d'Ile-de-France incite les administrations à recruter des TUC alors que c'est explicitement interdit et que pour lui obéir les administrations créent des associations bidon !

Lorsque les gouvernements successifs exercent un chantage à la subvention sur les associations pour créer des emplois bidon sous couvert de lutter contre l'exclusion.

Lorsque des « entrepreneurs » adoptent le statut associatif d'insertion, pour recruter des travailleurs sous contrat CES et concurrencent localement, non seulement les entreprises d'intérim et les diverses P.M.E. de droit commun, mais en outre les entreprises d'insertion par l'économie qui perçoivent par ailleurs 76000F de subvention par poste avec exonération de charges sociales à hauteur de 750 heures par salarié...

Lorsque de petits malins bien conseillés créent une association juste le temps d'encaisser un chèque, transformant ainsi la loi de 1901 en hôtel de passe pour subventions municipales! Lorsque de gros malins se servent de toute la misère humaine comme de toute la misère du monde pour se doter de « pompes à fric », médiatiques.

Lorsque le président du Conseil national de la vie associative, Jean Bastide, se plaint que: « dans les quartiers sensibles, les associations qui recrutent de plus en plus de salariés " aidés " et précaires rencontrent aussi les plus grandes difficultés à mobiliser en nombre des militants bénévoles avertis » (lettre n° 9 du C.N.V.A., janvier 1995) !

---

<sup>4</sup> Denis Jeambar et Jean-Marc Lech, *La Grande Lessive*, Flammarion, décembre 1994.

Lorsque le conseiller d'État, secrétaire général du C.D.S., reconnaît que l'association « Aide au développement de l'économie mixte » (ADEM) servait de réceptacle dans les écritures de la Société marseillaise de crédit aux virements occultes que certaines entreprises effectuaient pour le compte de son parti !

Lorsque Joseph Delcroix directeur administratif d'URBA-GRACO <sup>5</sup> écrit dans ses fameux cahiers à spirale retrouvés par l'inspecteur Gaudinot et confiés au juge Jean-Pierre : « Favoriser les associations (simple) pas de contrôle fiscal... possibilité de supprimer ou de créer rapidement une association... les factures sont plus faciles à faire passer. Contrats bidon, car liquidités pour l'élu. Placement facile et rémunérateur (compte associations). » Cité par Jean Montaldo : *Rendez l'argent*, Albin Michel, juin 1995.

Lorsque les services de l'Assemblée nationale invoquent un privilège inadmissible - « les finances du Parlement échappent à la compétence de la Cour des comptes » - pour vendre tabacs et souvenirs sous couvert de l'association Le Kiosque présidée par le questeur député maire d'Amiens!

Lorsqu'à l'antiracisme associatif de S.O.S.-Racisme succède le civisme subventionné de France-Plus et que la nouvelle droite recrute ses supplétifs « civico-électoraux » dans les poubelles de la vieille gauche.

C'est qu'il y a quelque chose de pourri au royaume de 1901. Nous avons laissé des pouvoirs travestir notre liberté en se parant des plumes du civisme populaire. C'est ce qui rend ce dossier explosif. L'abcès est devenu politique.

#### *Les « grands » n'ont rien à faire dans votre loi de 1901*

C'est tout le problème. Des gens qui n'avaient rien à faire dans la vie associative: le prince, sa famille et ses commis, les féodaux, les partis et leurs « amis », les corporations et les marchands, jusqu'aux gens d'Église, bref la classe publique entière et son « clergé », sont venus polluer l'une des rares libertés réservées aux simples citoyens dans ce pays césaro-papiste, colbertiste et jacobin. Tout ceci se passe dans un silence lourd de compromis, de conformismes, de conservatismes et d'inquiétudes.

Pourtant, avec 1 294 000 salariés, plus de 250 milliards de chiffre d'affaires, et 800 000 bénévoles « équivalents temps plein », il ne s'agit plus de petits nuages roses réservés aux nouveaux citoyens, qui voudraient libérer de nouvelles relations chaleureuses, histoire de nous sortir des ténèbres et de nous changer la vie entre deux concerts subventionnés style : « Tétines noires » ou « Nique ta mère ».

Le temps est donc venu - après un siècle, vingt ans, et deux septennats d'explosion associative - de faire le point sur l'exploitation de la loi de 1901 et de le faire vous-mêmes, entre gens modestes sinon honnêtes, vous le peuple.

Combien sommes-nous? Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Que faisons-nous ? Où allons-nous ? Rien que des questions simples mais restées à ce jour sans réponse comme si trop de personnes avaient intérêt à votre ignorance un peu comme hier en matière d'immigration.

Combien sommes-nous? Combien d'associations, d'associés, de bénévoles et de salariés?

Beaucoup, voire énormément, mais il est difficile d'obtenir des chiffres fiables.

Les marchands d'illusions disent : « Un Français sur deux participe à une association. » Cela ferait 28 millions de militants. C'est invraisemblable sauf si l'on confond bénéficiaire,

---

<sup>5</sup> « URBA Conseil est une holding socialiste dont la spécialité est la fausse facture et le racket, lesquels ont rapporté des milliards » in Jacques Vergès, *Intelligence avec l'ennemi*. Conversations avec Jean-Louis Remilleux, Laffont, novembre 1994.

financer, participer et militer. Dans le même ordre d'erreur, qui a bien pu conseiller au premier ministre Juppé de parler de « 20 millions de membres d'association » dans sa déclaration de politique générale <sup>6</sup> ? On parle aussi de 700 000 associations en activité. Nous serions donc au minimum quelque 700000 présidents. Les Gaulois sont, il est vrai, un peuple de présidents...

Comme il faut au moins deux ou trois personnes pour constituer une association, nous voici proches de 1 400 000 à 2 100 000 fondateurs, animateurs et administrateurs potentiels. Malheureusement, sur ces 700 000 associations, personne ne peut nous dire combien sont encore en activité. Cette ignorance est elle-même choquante.

Il existe une approche plus directe de la réalité. Nous verrons que selon de récentes études initiées par la Fondation de France, environ 5,7 millions de Français, qui donnent à la fois et de leur temps et de l'argent, constitueraient le socle bénévole du pays.

Pour l'ensemble des Français, les dons atteindraient 14,3 milliards de francs, le temps donné représenterait 800 000 équivalents temps plein soit un apport d'environ 100 à 120 milliards de francs. Le temps donné pèse plus que l'argent!

Comptons ensuite les salariés. Fin décembre 1992, l'INSEE recensait 1 294 871 salariés employés par 118 711 associations et représentant là aussi environ 800000 équivalents temps plein. En terme d'électorat, ce « peuple des salariés associatifs » se trouverait donc dans un rapport de 1 à 6 avec le noyau dur du « peuple bénévole ». Il serait juste à égalité en terme de force de travail sur le terrain.

Ce total pour l'instant imprécis de salariés et de bénévoles reste considérable : quelque 7 millions de citoyens « associatifs » particulièrement sensibles, tour à tour actifs, généreux, combatifs, politisés, égoïstes, teigneux, souvent subventionnés et divisés. Au même moment les deux premiers partis politiques affichent 150 000 militants au R.P.R. et 110 000 cotisants au P.S. Commencez-vous à comprendre l'inertie et l'inquiétude de la classe publique devant pareil nid de guêpes ? Commencez-vous à prendre la mesure de votre force?

D'un tel ensemble, il faudrait supporter longtemps encore que l'on parle comme d'un mouvement? D'un tout? D'un peuple animé des mêmes intentions au service de la même idéologie ? Relevant des mêmes solutions? Tout au contraire, il s'agit d'un monde explosé avant toutes autres distinctions en deux planètes étrangères l'une à l'autre, celle des « grandes surfaces », composée plutôt d'employeurs avec leurs salariés, et celle des « gagne-petit », composée plutôt de bénévoles. Et ces deux « peuples » se recrutent sur des terres d'autant plus instables qu'elles sont voisines de classes moyennes anxieuses tout en appartenant à des milieux différents.

### *Conflits de classes anxieuses*

La nouveauté politique en cette fin de siècle, c'est l'angoisse et la discorde au sein des classes moyennes. Hier encore il était banal d'entendre dire que - dames patronnesses mises à part - la classe moyenne était à la vie associative ce que la classe ouvrière était au syndicalisme : le socle et la source. L'on raisonnait de façon marxiste et correcte en termes de catégories socioprofessionnelles : ouvriers, employés, cadres, professions libérales, mais aussi en termes de niveaux de salaires, d'équipement électroménager et de taux de départs en vacances. Ceci n'est plus suffisant pour expliquer la situation sociale et politique, surtout en termes électoraux. Non seulement la classe ouvrière française des ouvriers non qualifiés a fondu aux soleils de la technologie, du marché et de l'immigration, non seulement les dames patronnesses sont parties militer autrement, mais les classes moyennes ont explosé. A partir du moment où un ensemble dit « de classe » regroupe dans

---

<sup>6</sup> Les causes possibles de cette erreur politique majeure sont explicitées au chapitre « Le peuple des dons et du bénévolat ». Peu de jours après, le 9 juin, recevant le Conseil national de la vie associative, le premier ministre, mieux conseillé (?), parlera devant la presse de 7 millions de personnes, bénévoles et salariées.

un niveau et un mode de vie voisins 60 à 70 % de la société, ce n'est plus une classe au sens paléo-marxiste du terme. Cet ensemble n'a d'homogène que ses désirs, son « look » et ses modes; les nouvelles fractures passent logiquement en son sein comme entre générations.

Parlons donc de classes moyennes au pluriel et de leurs luttes internes pour le nouveau capital statutaire et culturel, c'est-à-dire : l'accès aux meilleurs établissements scolaires, du primaire aux grandes écoles, l'emploi à vie, la Sécu, l'absence de hiérarchie, de compétition et d'évaluation, la réduction du temps de travail sans réduction de salaire, la supériorité morale et le bon droit, bref le statu quo pour autrui et la promotion sociale pour soi. Quoi de plus normal, de plus répandu! Quoi de plus dur aux exclus ?

Pour ce qui est de la vie associative, les classes moyennes « inférieures » fournissent le gros des bataillons du salariat; les classes moyennes « supérieures » se partagent le gros du bénévolat avec la bourgeoisie. Il était prévisible que ces deux peuples s'affrontent au moment où explosent dans ce pays - avec les déficits publics - de nouvelles déchirures surtout entre générations. Celle des fractures françaises dont on aura le moins parlé lors des récentes élections présidentielles oppose en effet sans transition trente glorieuses années d'une expansion économique et démographique unique dans notre histoire à vingt années d'une dépression économique et démographique elle aussi sans précédent. Du jour au lendemain, les familles sont passées de l'importation de main-d'œuvre au chômage jeune et de masse, du baby-boom au sida, de la consommation à l'exclusion, de Woodstock aux S.D.F., de la chute de Saigon à celle du mur de Berlin. Aucune institution, aucune population, aucune génération ne saurait subir pareilles ruptures sans violents désordres intellectuels et moraux.

Il n'est donc pas surprenant que l'activité associative subventionnée, utilisée comme un expédient, ait été atteinte de plein fouet par le choc et soit devenue le royaume d'élection de conflits d'intérêts aussi inattendus dans leur objet que masqués dans leur forme.

Dangereux d'inquiéter un tel monde si l'on ne bénéficie pas soimême d'une indépendance absolue. Il a fallu attendre 1985, soit dix ans après le début de la crise, et *Le Bazar de la solidarité* de Louis Bériot à qui revient l'honneur de la première contestation. Cinq ans plus tard c'est *Associations : la révolution nécessaire* d'André Récipon, président de la fondation Raoul-Follereau, puis, en 1992, c'est le chapitre : « Association mode d'emploi » dans *Tant et plus de François de Closets*. Pas même trois livres critiques en vingt ans<sup>7</sup>. Là encore consensus et bouche cousue. C'est dire la chape de plomb qu'il faut soulever tout en mesurant le risque de se faire traiter de vichyste et nazi.

Mais pour expliquer la crise, il y a bien d'autres différences que cette première distinction matériellement essentielle et psychologiquement déterminante, celle des « gros employeurs » et des « petits bénévoles ». Votre hétérogénéité était d'abord le produit de l'Histoire. Elle tient désormais surtout à l'origine et à l'ampleur relative de vos ressources respectives.

### *Un bric-à-brac historique*

La liberté de réunion ne figure pas dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Au commencement est la loi de 1901, républicaine au même titre que les autres grandes lois : liberté de réunion, liberté de la presse ou liberté syndicale. Mais c'est une loi de combat au sortir de l'affaire Dreyfus, en pleine guerre de religion laïque, quatre ans avant la loi de séparation de l'Église et de l'État<sup>8</sup>. Que cela plaise ou non, il y a du « reli-

<sup>7</sup> On ajoutera nos contributions : « L'association contre le citoyen » dans *La Famille contre les pouvoirs, de Louis XIV à Mitterrand*, Nouvelle Cité, 1985. « Gramsci n'échappera pas à la Cour des comptes », revue *Pour*, 1986. « Nationaliser l'argent public » dans *La France, une chance pour l'Islam*, Le Félin, 1991.

<sup>8</sup> Lors du débat sur la loi le député Viviani a été on ne peut plus explicite : « La loi sur les associations n'est que le prélude à l'assaut définitif contre l'Église. Il s'agit de savoir qui l'emportera de la société fondée sur la volonté de l'homme et de la société fondée sur la volonté de Dieu. »

gieux » sectaire dans la législation associative française, ce qui confirme une vérité oubliée : les Français ne sont pas un peuple de tradition associative ancienne et bien enracinée. La trace la plus profonde de cette réticence, nous en payons toujours les frais avec les obstacles mis à la création de fondations, la préférence pour le mécénat d'État ou d'entreprise contre le mécénat populaire qualifié de « bourgeois », le refus d'aligner notre fiscalité du don sur celle des grandes démocraties <sup>9</sup>, bref la peur du peuple. Interdites de générosité privée, les associations se trouvent ainsi contraintes à plaire au prince <sup>10</sup>.

C'est donc cahin-caha que la vie associative française va se développer en quatre grandes vagues successives. Dans les premières années du XXe siècle, la plupart des activités caritatives confessionnelles vont adopter le statut d'absolue liberté que leur offre la loi de 1901. Les hospices, maisons de retraite, hôpitaux, centres familiaux, patronages, organismes de lutte contre l'alcoolisme et autres fléaux sociaux deviennent autant d'associations. C'est la première vague associative. Association rime alors avec « bonnes oeuvres ». Il s'agit plus d'un changement de statuts que d'une création *ex nihilo*, un peu comme les anciennes paroisses étaient devenues les nouvelles communes à la Révolution.

La seconde vague sera celle du Front populaire. Elle verra jaillir les activités de jeunesse et de promotion collective. Association rime avec éducation ouvrière, populaire et laïque. C'est le temps des grandes fédérations issues du monde enseignant et de ses syndicats comme la Ligue française de l'enseignement ou la fédération Léo-Lagrange qui fait merveille dans le Nord. La J.O.C. relève de cette mouvance. Il se crée 9 000 associations en 1937.

La troisième vague commence à la Libération. C'est l'État providence et le « boom » démographique qui vont constituer le moteur du nouveau développement associatif. Association rime avec modernisation notamment dans le monde agricole et rural avec la J.A.C. Cette période va durer de 1945 à 1975. On déclare de 10 à 15 000 associations par an et notamment, les associations de parents, de locataires, de consommateurs. Bien entendu, pendant ce temps-là, pêcheurs, chasseurs et joueurs de pétanque continuent de prospérer sans histoire. C'est aussi l'époque qui voit se multiplier les démembrements de l'État nommés associations para-administratives. C'est aussi l'expansion sur le terrain de l'enseignement libre et des activités sportives dans l'enseignement public. Pour autant, l'explosion associative ne coïncide pas avec les Trente Glorieuses mais avec les vingt années de crise qui vont suivre sans transition. Dans les milieux concernés, ce paradoxe n'a retenu l'attention de personne. On n'en trouve point trace dans le dernier rapport du Conseil économique et social de 1993.

A partir de 1975, surgit la dernière et quatrième vague, la plus forte jamais vue, la véritable explosion. C'est elle qui voit les créations annuelles déclarées en préfecture passer de 20 000 en 1975 à 60 000 en 1990 <sup>11</sup>. Au cours de ces quinze années, il va se déclarer 655 000 associations. Et là, nous changeons de planète.

Un marxiste aurait parlé de saut qualitatif. Un libéral se serait réjoui : « La liberté, c'est le désordre créatif ! » Et d'ailleurs, cette dernière vague exprime, comme toujours, les réalités nouvelles de la société : femme, patrimoine, culture, musique, immigration, environnement, écologie, humanitaire, sida, comités de quartiers ou comités pour faire passer l'autoroute ou le T.G.V. chez le voisin d'en face.

Mais il y a quelque chose de changé.

Cette quatrième vague est aussi celle du « tout médiatique » qui peut charrier le pire et le meilleur, des résultats remarquables de l'Association pour la lutte contre la myopathie qui finance le Généton au matraquage de certaines soirées T.V.

<sup>9</sup> Aux U.S.A. on peut déduire jusqu'à 50 % de l'LR.P.P. ; en France, 2 %, différence d'autant plus paradoxale qu'aux U.S.A., l'LR.P.P. contribue pour plus du tiers des prélèvements.

<sup>10</sup> Mais qui s'oppose le plus au mécénat populaire sinon les leaders du corporatisme subventionné? Cf. ci-après congrès de l'ADAP, janvier 1981.

<sup>11</sup> 70 000 en 1992.

Elle coïncide en outre avec une montée de l'angoisse au sein de classes moyennes en quête de repères historiques et de justification morale. C'est pourquoi l'explosion associative actuelle s'accompagne d'un discours de précieuses ridicules rousseauistes, mêlant bébés, clips, immigrés, rengaines et émotivité, traduisant la tentation de l'innocence infantile et du « cucul transcendantal ». Pascal Bruckner s'interroge à juste titre : « Le bébé serait-il devenu l'avenir de l'homme ? »

Enfin la décentralisation mal contrôlée diffuse dans une droite plutôt locale une confusion financière initiée par une gauche plutôt nationale. Les risques de corruption s'en trouvent multipliés comme autant de métastases. Sous l'effet cumulé du néocorporatisme social, de l'argent public rendu facile par la croissance des prélèvements obligatoires, de l'insuffisance générale d'alternance et d'une décentralisation débridée, la classe publique est entrée dans une crise de morale politique. Association peut rimer désormais avec fuite en avant et confusion. La société politique et marchande démoralise la société civile à coups de subventions et d'arrangements. Tout le monde s'y met. De la moindre banlieue jusqu'au Crédit Lyonnais, la pensée molle débouche sur la société mixte.

### *Conflits de puissance ou crise du sens ?*

L'origine et l'ampleur de vos moyens humains et financiers constituent désormais une source majeure de différenciation entre vous, mais la question essentielle est celle du sens.

Quoi de commun entre les grands démembrements de l'État ou des collectivités locales, par exemple le Centre national de la transfusion sanguine, le Carrefour du développement ou les associations municipales médiatiques de Nice, Lyon et Nantes, les grandes associations humanitaires comme la Croix-Rouge ou Médecins sans frontières, les associations « civiques » telles S.O.S.-Racisme ou France-Plus, les associations universitaires ou scientifiques, qui vont de l'ARC jusqu'aux jardins secrets des grands patrons de l'Université ou du C.N.R.S., les petites entreprises individuelles qui sont des S.A.R.L., déguisées pour des raisons fiscales, et l'incontournable chorale cycliste de Gleux-les-Lures ?

Rien, sauf la loi de 1901.

Mais le phénomène nouveau, l'œil du cyclone, c'est le développement des grandes associations privées subventionnées, soit environ 5 000 gros employeurs sur un total de 700 000 associations. Notre époque est à l'inquiétude de ces gros employeurs qui recherchent légitimement la pérennité de l'emploi pour leurs salariés au travers de garanties financières, plus assurées que celles soumises à l'annualité budgétaire de l'État ou au bon plaisir des nouveaux princes. Pour s'en tenir aux « majors », en 1992, 413 « associations » employaient plus de 200 000 salariés. Dans le secteur social les effectifs ont doublé en dix ans pour atteindre 300 000 alors que l'emploi stagnait en France !

Face à cette explosion abusivement qualifiée de rattrapage européen, qu'a fait la classe publique ? Qu'a dit la gent médiatique, universitaire et statisticienne ? Rien. Donc il y a anguille sous roche comme chaque fois que les Gaulois affichent un mutisme gêné.

En effet, on aurait pu croire venu le temps de débattre, de compter l'argent public et les effectifs salariés, de demander des explications au regard de la justice, de la liberté et de la morale, de prendre des précautions, d'organiser la connaissance, ne serait-ce que pour éviter des « affaires ». Durant deux septennats de gauche on attendait la droite au tournant. Rien n'est venu. L'alternance n'a rien changé, rien ne bouge, tous se taisent et il ne fait pas bon protester.

Pourquoi ce silence assourdissant quand il n'est pas coupé de protestations hargneuses comme celles suscitées par la seule annonce du titre de ce livre en novembre 1994 ? Parce que, dans ce domaine comme en beaucoup d'autres, en cette étrange période de notre histoire politique, le « débat d'idées » consiste à taire la réalité sous prétexte qu'il ne faut pas brutaliser les Français. En fait c'est la classe publique entière qui, craignant de ne pas

survivre au moindre choc, s'écrie « N'y touchez pas! Elle est brisée. » Mais c'est d'elle-même qu'il s'agit. Ce qui est en cause, ce n'est donc pas tant l'argent que le sens et la démocratie.

Dans ces conditions, où allons-nous ? Sauf réforme, nous courons à la catastrophe.

Et d'abord en matière associative. Nous allons vers une crise majeure de l'emploi subventionné, assortie d'une montée de corruption décentralisée qui - réunies - conduiront inéluctablement à une contestation sans nuance et générale du mouvement associatif tout entier. Si nous refusons de trier entre les associations selon le nombre d'emplois menacés et les modalités de leur financement, nous sommes tous lancés dans un camion fou, gros et petits ensemble. C'est donc dans l'intérêt des salariés eux-mêmes comme des élus locaux, et non par démagogie, qu'il faut, sans attendre, distinguer les « gros » employeurs des « petits » bénévoles et clarifier les modes de financement.

Ensuite, nous risquons non seulement une remise en cause globale des privilèges matériels et moraux accordés sans discernement aux leaders du monde politico-associatif subventionné - ce qui ne serait pas un drame - mais une critique générale et injuste de la décentralisation et de la participation des citoyens. Or rien ne serait plus fâcheux au moment même où l'ampleur de la réforme financière rendue nécessaire par la dislocation sociale réclame justement un sursaut collectif de démocratie participative. Telle une fleur vénéneuse, le Front national pousse sur le fumier du chômage, de la peur et de la corruption, mais ce n'est pas la fleur qui produit le fumier. A Toulon, c'est la droite, et l'on se demande si ceux qui boycottent Toulon iront chanter à Béthune, la ville dont les urnes blanchissent plus blanc. Faute de ce sursaut, la majorité et l'opposition « civilisée » sorties des urnes en 1995 sont assurées d'un Waterloo électoral lors des législatives de 1998. En effet, l'opposition « civilisée » n'aura pas eu le temps de procéder à son *aggiornamento* dans un domaine qui « l'interpelle » au plus profond de son militantisme électoral.

Hélas les changements considérables survenus depuis 1975 justifient toutes les inquiétudes. Imaginons la conjonction de tous les scénarios catastrophes. Dans une banlieue dure, des bandes de jeunes rendus fous de haine par désespoir se laissent manipuler par des antiracistes subventionnés qui leur serinent : « Il est interdit d'interdire. » Des bataillons de travailleurs sociaux qui ont perdu tout contact avec les « populations cibles » descendent dans les rues de Paris pour l'amélioration de leurs conditions de travail et la lutte contre l'exclusion. Des agitateurs religieux étrangers jettent de l'huile sur le feu. La police et les pompiers ne peuvent plus accéder aux lieux de l'incendie; la population demande que l'on fasse donner l'armée. Aux élections partielles qui suivent, le Front national dépasse 50 %. Pendant ce temps-là, les ministres concernés disputent à Matignon d'un nouveau statut associatif d'utilité sociale et de décharge « syndicale » pour les bénévoles. Ce scénario est-il celui de l'inimaginable ?

### *Nouvelles terres de mission ?*

Jadis les associations proliféraient dans les zones traditionnelles du civisme hexagonal, la Bretagne catholique, l'Alsace concordataire, le Nord socialo-catholique. Jadis elles se multipliaient en activités sociales, culturelles, caritatives, sportives ou humanitaires, du même pas que la société française, ses modes et ses égoïsmes. Aujourd'hui l'explosion se produit dans le Sud et d'abord en Provence-Côte-d'Azur et Corse! Et les activités en expansion sont l'économie sociale, l'entreprise intermédiaire, l'insertion par l'économique, les S.A.R.L. déguisées, bref le mixte, le ni-ni, le flou, le mou <sup>12</sup>. En vingt ans, on est passé en gros de Jacques Maritain à Bernard Tapie et Jacques Médecin. Ces données figurent dans les derniers travaux du Conseil national de la vie associative (C.N.V.A.) aussi nommé

<sup>12</sup> Ecoutons Edmond Maire, ancien secrétaire général de la C.F.D.T. devenu président de Villages Vacances Familles (V.V.F.), traitant de l'économie sociale : « C'est un concept mou d'origine idéologique, mal ajusté aux réalités économiques; un peu irritant aussi si l'on se place du point de vue des entreprises qui tentent d'avoir un comportement social correct. On peut sourire de l'expression " entreprises citoyennes " mais il existe quand même des sociétés qui dépensent pas mal d'argent et d'énergie pour leurs opérations de reconversion et elles sont en droit de nous demander en quoi elles sont moins " économie sociale " que bien des grands du secteur.»

«Parlement du peuple associatif », comme dans ceux du Conseil économique et social <sup>13</sup>. Mais nul ne les commente comme si cela *n'interpellait personne nulle part*.

Ce silence, comment l'expliquer sinon par le conformisme et surtout l'angoisse qui saisissent tout un milieu tétanisé à la perspective d'une déroute idéologique, la sienne, avec à la clef des centaines de milliers d'emplois menacés. Mais il ne faut pas le dire d'autant que ce sont des emplois présentés comme plus nobles et plus justes par l'intention de leurs créateurs, le statut associatif de leurs employeurs, le désintéressement de leur pratique, enfin la situation pitoyable des populations concernées...

Cette politique de l'autruche n'est plus tenable parce que la France traverse une crise dont la multiplicité des causes et la gravité des manifestations financières rend l'exception politique française explosive. Au moment où la restauration de la vitalité associative devrait être le maillon central, l'outil privilégié d'une réforme politique qui permettrait au prince de retrouver le peuple, la crise des finances publiques, la décentralisation, les « affaires » et la prolifération des associations lucratives sans but menacent sérieusement et sans distinction l'ensemble du monde associatif.

#### *Du recul démocratique au naufrage moral*

Dans le contexte politique actuel, le « chiffre d'affaires associatif » et les conditions de son financement multiplient les tentations et les tensions dans les milieux travaillés par la décentralisation et la mixité financière.

En 1995, il y aurait vraisemblablement près de 130 milliards de fonds d'origine publique - État, Sécurité sociale et collectivités locales confondus - en comptant les mises à disposition gratuites de fonctionnaires, locaux, centres, équipements et matériels divers. Et de ces 130 milliards largement débudgétisés, c'est-à-dire non votés par les députés - ce qui est une honte « citoyenne » invraisemblable - personne au gouvernement, au Parlement, à la Cour des comptes, dans la presse ou à l'université ne peut indiquer la provenance, le volume, la répartition, le nombre de bénéficiaires.

Pis qu'une offense, cette ignorance entretenue menace notre démocratie. La démocratie c'est d'abord le vote de l'intégralité de la ressource publique et le contrôle de son emploi par les élus du peuple avec l'aide de magistrats indépendants, sous le regard d'une presse écrite efficace parce que libre et cultivée, donc riche. C'est ensuite la séparation équilibrée des pouvoirs. C'est surtout la participation effective du peuple et de ses élus aux affaires de la cité. Rien de nouveau depuis Montesquieu et Tocqueville mais à force de faire du social ou du culturel, on en oublie parfois le politique et ses valeurs : alternance, transparence, impartialité et sobriété.

D'évidence la classe publique qui brandit citoyenneté et exclusion à tout instant a perdu de vue ces valeurs politiques. Lorsque, légitimement inquiets, vous interrogez « ces gens-là<sup>14</sup> », ils scandent en chœur : « Mais vous exagérez! nous ne sommes pas tous pourris, ce n'est pas pire qu'avant ni qu'à l'étranger, à gauche qu'à droite, c'était pour le Parti... Vous allez jeter l'association, la décentralisation, la Sécurité sociale, la politique contractuelle et la démocratie avec l'eau du bain! » Cette langue de bois est un aveu. Ces gens-là ignorent non seulement les valeurs et les principes politiques mais les réactions populaires que suscite cet oubli, redoutent la transparence, oublient la démocratie et ne respectent pas plus l'authenticité associative que le sens des mots qu'ils emploient. Et ce serait la faute à Le Pen ?

Derrière le vide du discours, et bien au-delà de la seule vie associative, il y a des milliards de crédits publics dont beaucoup trop échappent au contrôle de parlementaires qui ne veulent surtout pas en connaître, occupés qu'ils sont à répartir ces mêmes crédits

<sup>13</sup> Le dernier rapport du C.E.S. sur le sujet a été établi en mars 1993 par Mme Marie-Thérèse Cheroutre.

<sup>14</sup> M. Mitterrand affectionnait cette formule pour qualifier des adversaires politiques supposés ivres d'argent facile et de mépris des humbles.

sur le terrain. Quand on dépense sans voter, on dépense sans compter et l'on ne respecte plus rien, pas plus l'éthique de l'entreprise que celle du service public. Toutes proportions gardées, ils se comportent vis-à-vis de la démocratie un peu comme ces vieux messieurs du K.G.B. qui regardaient défilier l'Armée rouge mais ne croyaient plus à la rude morale soviétique.

Une chose est certaine : l'explosion associative subventionnée des vingt dernières années n'a rien à voir - absolument rien - avec un quelconque réveil du civisme ou de la solidarité. Elle n'est que l'enjoliveur idéologique de la pensée mixte dans une société molle. C'est donc par là qu'il faut commencer à porter le fer et le feu de la réforme participative, si l'on veut refonder la République.

### *Comment réformer ? Carotte fiscale et bâton électoral*

D'abord et surtout en laissant tranquille l'immense majorité des 700 000 associations petites et moyennes, solidement enracinées, proches des élus et du peuple; ensuite en donnant un coup de fouet financier à la vie associative authentique par l'adoption d'un régime fiscal qui favorise enfin l'initiative et la générosité populaire.

En revanche, concentrez vos efforts sur les quelque 5 000 organismes principaux employeurs pour repérer ceux d'entre eux qui sont autant d'offenses à la vie associative qu'à la démocratie financière. Là vous devez et pouvez cumuler les rôles de détecteurs, d'imprécateurs et de détonateurs, circonscription par circonscription, siège social par siège social, subvention par subvention.

La réforme associative - c'est sa première spécificité - réclame une stratégie mobilisatrice. Pour paraphraser la classe médiatique, il s'agira d'une stratégie « citoyenne », seule à même de mobiliser localement, quotidiennement, concrètement le plus grand nombre de personnes à la fois libres, debout et responsables, aussi hétéroclites que possible, coup par coup, cas par cas.

Ce sera délicat, voire ardu, parce qu'en cette affaire, quoi qu'ils en disent tous et toutes, à tour de rôle et parfois les mêmes, les corrupteurs sont les alliés des corrompus, les « Parisiens » du soir chez Lip, sont les « provinciaux » des petits matins campagnards, les technocrates sont les alliés de leurs administrés, les journalistes sont les alliés de ceux qui savent créer l'événement médiatique, les travailleurs sociaux sont les alliés des populations cibles, les P.-D.G. en prison sont les alliés des politiciens en examen. Bref tout se tient et tous se tiennent. Et c'est ce qui fait la seconde spécificité du problème associatif : vous n'avez qu'à tirer sur un fil et tout le reste vient. Vous-mêmes risquez de vous y prendre les pieds. Et retenez bien l'idée forte de ce livre : « 11 n'y a pas de subvention innocente. » Exigez ta déduction fiscale comme arme d'indépendance, la transparence financière comme levier de réforme, la production de lien social et politique comme outil d'évaluation, l'interdit électoral comme sanction contre les fraudeurs.

Voici pourquoi cette réforme sera vôtre ou ne sera pas <sup>15</sup>. Voici pourquoi, en cas de succès, cette réforme aura des conséquences pédagogiques dépassant de beaucoup vos seuls petits intérêts associatifs, militants, locaux et immédiats. Le tiers secteur, loin de se limiter aux seules associations, compte aussi les coopératives, les mutualités et les comités d'entreprise. Et au-delà, vous aurez surtout le problème des syndicats et des partis politiques dont l'état actuel est, en France, aussi dangereux que navrant.

Militants associatifs, que vous soyez bénévoles ou salariés, unissez-vous! Soyez le fer de lance de la réforme politique dont ce peuple a besoin. Profitez de la proximité des élections

---

<sup>15</sup> « Lorsque les associations auront enfin compris que la seule indépendance véritable est l'indépendance financière, lorsque les partis politiques auront admis que la vie associative n'est pas un " cor au pied " mais le ferment de l'initiative, lorsque l'administration reconnaîtra enfin que l'impôt volontaire rapporte plus que l'impôt forcé, alors le droit d'association sera en France un vrai droit. Jusqu'à ce jour, la révolution reste à faire dans les associations, les partis et l'Administration», André Récipon, président de la fondation Raoul-Folliereau, 1990.

législatives de 1998 pour obtenir satisfaction de façon à célébrer dignement le centenaire de 2001 par un véritable big bang associatif.

## PREMIÈRE PARTIE

## **Associations privées subventionnées Le trou noir des finances publiques**

### *Un Azincourt statistique*

Depuis vingt ans, les responsables du monde politico-associatif et des administrations statistiques : Plan, INSEE, universités, le Parlement lui-même, les ministères et les médias concernés se sont comme ligüés pour entretenir l'ignorance. Les innombrables « recherches » subventionnées depuis 1985, réalisées par des esprits plus militants que scientifiques, n'ont débouché sur rien. Les statistiques et les rapports, s'il en existe, sont restés au placard... C'est un refus patent de transparence qui trouve sa dernière illustration dans le rapport du Conseil économique et social de mars 1993 sous la responsabilité de Mme Cheroutre, laquelle n'en pouvait mais dans un milieu où, par définition, personne n'est responsable d'autrui ni, *a fortiori*, de l'intérêt général.

En revanche, à l'initiative de l'université américaine Hopkins de Baltimore, un travail comparatif sur le secteur non lucratif de treize pays, dont la France, a été engagé au début des années 90 <sup>1</sup>.

La difficulté avec les grands instituts scientifiques et statistiques français en situation de monopole public, c'est que certains sujets paralysent les « chercheurs militants ». On a pu mesurer ce phénomène lorsque la commission sur la nationalité présidée par M. Marceau Long a dû guerroyer durement avec les responsables de l'INED - Institut national d'études démographiques - pour que soient enfin distinguées deux catégories conceptuellement différentes et politiquement explosives : l'immigré et l'étranger, et que des moyens conséquents soient enfin affectés par les responsables de l'INED à la recherche sur l'immigration <sup>2</sup>.

Aux États-Unis, où il n'existe pas ce quasi-monopole de la statistique, c'est le secteur philanthropique lui-même qui a décidé - en 1974 - de faire effectuer par des instituts privés une investigation statistique permettant de mettre en valeur l'apport associatif. La recherche a été financée par le « peuple associatif américain » et la première édition des résultats, *Dimensions of the Independant Sector*, a été publiée en 1984.

Pour l'instant, force est de se contenter en France du peu de données disponibles et de conclure que les Américains viennent de nous infliger un Azincourt statistique, avec nos crédits <sup>3</sup> !

---

<sup>1</sup> On peut à cette occasion saluer la qualité et l'indépendance du Laboratoire d'économie sociale de la Sorbonne, associé au C.N.R.S., qui participe à ces travaux pour la France en liaison avec la Fondation de France. L'INSEE en conclura qu'il est souhaitable de traiter sérieusement le secteur associatif. *Le Monde* du 3 juin 1995 rend compte pour la première fois de ces travaux qui se sont déroulés entre 1990 et 1994 sans mentionner le fait douloureux pour l'orgueil national que si l'initiative et le contrôle sont américains, les crédits sont aujourd'hui français et demain européens. Au total on peut tout de même parler d'un Azincourt statistique.

<sup>2</sup> Et pourtant le président de l'INED était membre de cette commission! Il a fallu attendre début 1995, soit huit ans, pour que l'INED et l'INSEE sortent enfin une enquête pertinente dans un climat digne d'un combat de chiffonniers.

<sup>3</sup> A Azincourt, c'est l'élite à cheval qui nous a fait perdre la bataille.

## 1.

### **Association privée sous manne publique**

L'argent public doit être considéré comme sacré, tant du côté du financeur que du côté du bénéficiaire, pour cette seule raison que l'argent public résulte du vote des élus... <sup>1</sup>. Il convient d'y ajouter deux critères accessoires mais essentiels à la démocratie : l'origine plus ou moins débudgétisée de cet argent public qui détermine le niveau de participation des élus, et sa décentralisation relative qui détermine le niveau de participation des citoyens <sup>2</sup>.

Cette pétition de principe ne résulte pas d'une obsession comptable. C'est l'effet d'une conviction morale et politique primordiale. On doit la rappeler à ceux qui - à tort et à travers - n'ont plus que le mot de citoyenneté à la bouche : appartenance citoyenne, entreprise citoyenne, enfance citoyenne, pédagogie citoyenne, un président citoyen, la fonction citoyenne des associations et, le comble! « une citoyenneté civique <sup>3</sup>», etc. Il n'y a de citoyenneté financière, parlons plutôt de démocratie <sup>4</sup> tout court, que par le vote de l'ensemble de la ressource et le contrôle de son emploi par les élus du peuple.

Côté bénéficiaires, les associations se dispersent sur un large dégradé qui va de l'association para-administrative, voire parapolitique absolue, composée exclusivement d'agents de l'État ou d'amis politiques vivant exclusivement de subventions qui proviennent directement du budget d'un ministère, par exemple l'association du ministère des Affaires étrangères pour l'accueil de personnalités étrangères, jusqu'à l'association para-commerciale, elle aussi absolue, qui vit exclusivement de ressources économiques tirées du seul marché, par exemple « Vacances sans frontières ». Le cas « public » extrême, c'est l'association des membres du cabinet d'un ministre créée pour gérer les crédits d'intervention du ministère, ce qui correspond à une privatisation politicienne et partisane des crédits de l'État sous prétexte bien entendu d' « ouvrir la France aux enfants » ou d'aimer... les handicapés.

Le cas « privé » absolu est celui des quasi S.A.R.L. et autres S.A. déguisées créées dans le seul but d'obtenir des facilités fiscales et comptables. On parle alors de paracommercialisme.

Entre ces deux extrêmes, on s'éloigne peu à peu de l'État et de Paris en descendant vers la petite association municipale amicale, vivante, et non déclarée; exemple : l'Association des canards givrés dont l'unique objectif est de prendre un bain tous les 31 décembre dans la Loire !

---

<sup>1</sup> En bonne théologie protestante, Dieu seul étant laïc, le seul lieu sacré sur terre est le Parlement qui a pour fonctions d'assurer la liberté, de voter la loi, de décider la ressource et d'en contrôler l'emploi par le pouvoir exécutif.

<sup>2</sup> Il ne sera donc pas question de deux autres catégories d'associations : celle très sensible de l'appel à la générosité publique (par exemple pour lutter contre le cancer) d'une part et, d'autre part, celle qui permet au secteur universitaire et scientifique la gestion privée de contrats issus du marché.

<sup>3</sup> Le président du Conseil national de la vie associative, Jean Bastide, lettre n° 9, janvier 1995.

<sup>4</sup> Lorsque les gens cultivés abusent de l'emploi d'un adjectif, c'est qu'ils ont un problème avec le substantif.

Notre objet, c'est la Grosse Association Privée Subventionnée, dont il est actuellement impossible de recenser les effectifs avec précision. On peut cependant émettre des hypothèses raisonnables sur l'évolution récente des sources de financement, par ordre de grandeur et selon leur importance relative. Du côté des financeurs, la situation est en effet un peu moins obscure que du côté des bénéficiaires et l'on distingue trois grands groupes de subventionneurs publics : l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales.

*L'État « subventionneur »*

En ces affaires, c'est peu de dire que l'État a donné le mauvais exemple. Ses agents sont donc mal placés pour faire la morale aux associations, aux citoyens et aux élus. Le premier groupe de « subventionneurs » réunit l'État et les établissements publics de sa mouvance, même déconcentrés.

Celles des subventions que l'État accorde directement aux associations de toute nature font en effet l'objet d'un document budgétaire, le « Jaune », qui constitue depuis 1962 une insulte à la démocratie parlementaire. Les données, souvent partielles, parfois gravement... fausses, toujours tardives, de ce document établi par la direction du Budget sont inexploitablement. Ce pavé illisible de 588 pages (en 1994) énumère les subventions accordées directement par l'État en 1992 à environ 12 000 associations pour des montants allant de quelques milliers de francs à plusieurs centaines de millions. En 1994 l'une des erreurs porte sur 4 milliards de francs. Il est donc invraisemblable que le Parlement subisse depuis trente ans sans broncher cet affront fait à une représentation nationale qui se montre facilement plus ombrageuse sur de moindres sujets.

Voici quelques indications tirées de ce document politique inutile consciencieusement édité tous les deux ans depuis 1962 par la direction du Budget:

Le Travail et la Formation professionnelle couvre les activités de lutte contre le chômage et de formation professionnelle; il présente en 1992 le total considérable de 7 940 580 019F en raison d'une erreur: la présence injustifiée de l'A.N.P.E. pour plus de 4 milliards. L'A.N.P.E. n'est pas une association mais un établissement public! D'ailleurs, quelle importance puisque la dépense nationale de formation professionnelle atteint plusieurs dizaines de milliards gérés par des associations ou des entreprises semi-commerciales.

La Culture gère ses centres et ses maisons de la culture sous forme associative. Le total des subventions de ce ministère en 1992 est de: 852 322 768 F.

Le ministère des Affaires sociales forme une constellation de centres en tout genre et notamment centres d'hébergement et centres socioculturels, le vaste ensemble des établissements caritatifs sanitaires et sociaux, tout ce qui concerne l'action sociale spécialisée, l'immigration, etc. Le total des subventions directes pour le ministère est en 1992 : 687 577 555 F ce qui est dérisoire par rapport aux dépenses associatives effectives du Social et de la Ville.

L'Éducation nationale soutient les associations créées par les universités, grandes écoles et laboratoires de recherche, mais aussi les établissements scolaires avec leurs associations sportives rendues obligatoires par la loi. Le total des subventions directes pour 1992 est de 286 793 186 F soit une misère par rapport au total des subventions reçues par le secteur <sup>5</sup>.

Jeunesse et Sports subventionne les activités éducatives et d'éducation populaire, les Auberges de jeunesse et foyers de jeunes travailleurs : le total des subventions du ministère est de : 194 023 299 F en 1992.

---

<sup>5</sup> Pour donner un ordre de grandeur parlant, la seule association de recherche contre le cancer, l'ARC, lève dans les 500 millions de dons par an; Sidaction 1994, 300 millions; Téléthon 300 millions, les Restos du cœur 200 millions. A elles seules les quatre premières associations d'aide à la recherche médicale mobilisent plus de moyens financiers que l'État, salaires des scientifiques exclus. De telles sommes ne sont plus neutres sur la définition et la mise en application d'une politique scientifique nationale.

Quelques dizaines d'associations - moins d'une centaine en tout cas - enlèvent chacune, au minimum, quelques dizaines de millions de francs et mériteraient un contrôle plus régulier voire une remise en cause, conformément aux suggestions de la circulaire du ministre du Budget de fin 1988, M. Charasse, reprenant la circulaire d'un précédent premier ministre nommé Chirac.

Certains de ces ministères entretiennent ainsi ce qu'il est convenu d'appeler des démembrements de l'État au sein desquels on ne rencontre que des fonctionnaires et des crédits publics. C'est le secteur de prédilection des contrôles de la Cour des comptes parce que ces structures multiplient les errements et notamment les gestions de fait.

Mal connue du public, la déclaration de gestion de fait constitue une sanction redoutable sous forme de mise en cause personnelle de quiconque a manié indûment des fonds publics. L'intéressé, qu'il soit ou non fonctionnaire, doit reconstruire son *compte* analogue à celui qu'aurait dû produire le comptable public légitime. L'argent public agit ici comme la tunique de Nessus : quand on y a touché on ne peut plus s'en décoller sans s'arracher la peau.

Contrairement au cliché selon lequel les interventions de la Cour ne servent à rien, les conséquences personnelles peuvent être des plus lourdes. On mentionnera le cas d'un « comptable de fait » méridional condamné à reconstruire un compte de près de 300 millions de francs, à charge pour lui de payer de ses deniers le solde déficitaire éventuel. En attendant qu'il satisfasse aux injonctions de la chambre régionale des comptes, son salaire est sous saisie et ses modestes biens immobiliers hypothéqués par le Trésor. Quand bien même il ne ferait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale, sa carrière est brisée. On précisera pour être complet que l'amnistie ne s'applique pas à la gestion de fait, ce qui a permis à la Cour des comptes de poursuivre imperturbablement l'ancien ministre amnistié, M. Nucci. Fait remarquable, le Conseil d'État vient de confirmer cette autonomie du droit financier et l'on voit mal le Parlement tenter d'y revenir dans le climat actuel.

*Enfin et surtout, la déclaration de gestion de fait rend le comptable de fait inéligible, seule sanction qui émeuve réellement le lobby des écharpes comme on le découvre au fil des « affaires » locales.*

Cet ensemble de démembrements et autres associations paraadministratives fait depuis des années l'objet de circulaires renouvelées de ministres aussi dissemblables que MM. Chirac et Charasse en vue d'obtenir - en vain - soit la rigueur du service public, soit le retrait de l'État.

Circulaire non publiée du premier ministre le 27 janvier 1975 sur les « relations entre les collectivités publiques et les associations assurant des tâches d'intérêt général ». Circulaire du premier ministre du 10 mars 1979 relative à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales. Circulaire n° 3 300/S.G. du 15 janvier 1988 : J.O., 7 avril P.4S84. Circulaire du premier ministre Jacques Chirac sur les rapports entre l'État et les associations bénéficiaires de financements publics. Cette circulaire comporte un chapitre n° 3 intitulé : « Le problème particulier des associations paraadministratives » dont il est dit que les ressources d'origine publique atteignent fréquemment 75 % du total des ressources. La circulaire du ministre du Budget 1 B n° 142 du le` février 1988 comporte un chapitre particulier relatif aux associations paraadministratives demandant aux ministres concernés de recenser, *d'ici la fin du premier semestre*, les associations paraadministratives subventionnées par leur ministère en vue de les intégrer dans l'Administration, de les transformer en établissements publics ou de procéder au retrait de l'État. Dans le cas où ces associations devraient être maintenues il est demandé un strict contrôle financier des budgets, marchés, recrutements, rémunérations, etc. Circulaire du ministre du Budget M. Charasse du 11 octobre 1988 qui reprend les orientations précédentes. Il serait intéressant pour le Parlement d'interroger les administrations sur les suites données à ces instructions. Mais le Parlement, en France, a d'autres priorités que la transparence, on s'en rendra compte en étudiant le cas anglais.

L'on peut donc espérer des progrès dans ce secteur si d'aventure, un premier ministre se piquait sérieusement de vérifier les suites données aux instructions de ses prédécesseurs. Sauf le cas de personnages aberrants comme M. Nucci, les errements sont ici relativement décelables et cantonnés. Même l'argument généralement invoqué par les intéressés : « La rigidité des structures et des procédures publiques paralyse l'action » se voit enfin opposer une réplique de bon sens : « C'est à dessein que le législateur a rendu malaisé l'emploi des fonds publics. Ceux qui s'en plaignent n'ont qu'à s'abstenir. »

Reste que la transparence ne caractérise pas l'action de l'État et de ses dépendances notamment dans le vaste secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il n'est plus un professeur titulaire de chaire ou directeur de laboratoire un peu important dans le secteur des sciences « exploitables », et notamment les gros acheteurs de matériels scientifiques, qui ne fasse financer sa « caisse noire associative », pour le bon motif lorsqu'il s'agit de conforter la recherche publique, pour des mobiles moins nobles lorsqu'il s'agit de conduire en solitaire et hors des normes de la comptabilité et de la fonction publique des pratiques douces et contestables en matière de primes, déplacements ou recrutements.

On retiendra surtout que les moyens de l'État décroissent en valeur relative depuis vingt ans sous l'effet de la crise financière et de la décentralisation. Quoi qu'il en soit, les associations dites para-administratives ou démembrements de l'État, de ses dépendances et des collectivités locales ne sont pas abordées dans ce livre.

#### *La « Sécu » ou l'explosion débudgétisée*

Si pour les principaux bénéficiaires nationaux, le montant annuel des subventions directes de l'État peut être connu et si l'on peut envisager à terme des contrôles plus efficaces, du côté du secteur social, c'est encore la bouteille à l'encre. Et c'est là que s'impose d'urgence et par priorité un effort de connaissance et de transparence, notamment à l'initiative des juridictions financières et des corps de contrôle. C'est dans ce domaine que, face à une administration exsangue, les crédits sont à la fois les plus importants, les plus débudgétisés et les plus épars.

Des sommes considérables, tirées de ressources extérieures au budget de l'État <sup>6</sup>, sont affectées aux actions les plus diverses, conduites par des milliers d'« acteurs » placés sous la tutelle des administrations les moins équipées et les moins coordonnées de France, les ministères « éducatifs », « sociaux-culturels », et le lourd appareil de l'État-providence cogéré par les partenaires sociaux. Pour prendre un seul exemple hors « Sécurité », on évoquera les milliards de la formation professionnelle. Qui plus est, c'est cette fraction des prélèvements obligatoires qui connaît la plus forte croissance depuis 1974 soit un quasi-doublement en valeur relative (elle croît de 12 % à 21 % du P.L.B., dépassant la part de l'État). L'obscurité est telle que le Parlement vient de demander en 1994 à la Cour des comptes de rédiger désormais chaque année un rapport public spécial sur les comptes de la Sécurité sociale. Cette décision historique en dit long sur l'inquiétude de la classe publique pour l'avenir des « acquis sociaux ». Et l'on comprend l'angoisse des syndicats, du C.N.P.F., des professions de santé et des retraités, comme des agents de la Sécu face à l'avenir. Le propre de l'obscurité est toujours d'aggraver les problèmes en retardant les solutions.

#### *Collectivités locales et mixité décentralisée*

La troisième source de subventions est la nébuleuse des collectivités locales qui connaît une sorte d'explosion depuis 1970, et plus encore depuis l'entrée en vigueur de la décentralisation en 1982. Avec près de 800 milliards de francs de ressources et 1,5 million

---

<sup>6</sup> Le budget social de la nation dépasse depuis longtemps le budget de l'État.

de salariés, les collectivités locales sont devenues l'un des « partenaires incontournables » du jeu associatif.

Le territoire est désormais quadrillé de communes, cantons, SIVOM, districts, Société d'économie mixte, départements, régions, communautés urbaines ou de communes, et autres gaités de « l'intercommunalité » où sombrent parfois la législation sur le cumul des mandats, la transparence financière et la démocratie locale. Et quand plus personne ne s'y retrouve, plus personne ne se sent responsable.

En dépit de tentatives législatives et du développement des chambres régionales des comptes, progrès remarquable de notre démocratie financière, la confusion nourrit le brouillard. Seuls les bénéficiaires connaissent le montant consolidé des aides qu'ils reçoivent de ces trois sources financières.

C'est dans ce dernier secteur qu'explorent depuis peu, comme en un bouquet, l'incompétence, la corruption et le municipalisme, notamment lorsque des élus locaux, se prenant pour de nouveaux aventuriers économiques, culturels et médiatiques, subissent la pression d'un secteur bancaire émoustillé par la concurrence et confient la gestion de projets de développement à des associations ou à des sociétés aussi mixtes qu'« amies ».

C'est ici que le cumul des fonctions - qui découle du cumul des mandats - exerce les pires de ses effets pervers en permettant, outre le cumul des subventions, les plus lourdes erreurs de prévision et de gestion : népotisme oblige. Le parlementaire, le président de la région ou du département, le conseiller général ou le maire, qui président ou dirigent « de longue main <sup>7</sup> » ces multiples démembrements économiques ou financiers, voient passer trop de décisions entraînant trop de ressources et trop de dépenses sans cohérence, ni contrôles suffisants. Les préfets n'ont ni le temps ni l'envie de s'opposer aux lubies porteuses d'emploi des uns et des autres.

Vient alors le temps des campings, des remonte-pentes, des hôtels éclatés de luxe, des centres écologiques municipaux les plus invraisemblables, les plus inadaptés, les plus coûteux parce que mal conçus et mal gérés, le tout dans un climat de retour à la nature, au pays et au patois, retour animé et orchestré sur chants de marmottes et d'oiseaux par les nouveaux retraités, sorte de Mesdames de Sévigné rousseauistes tout droit issues de 68. Voici venu le temps des « meisou de lou bourou » et des faillites municipales. La décentralisation n'est pas ici en cause comme principe mais comme méthode risquée en l'absence de participation populaire et d'évaluation. Lorsque quatre à cinq entités distinctes subventionnent un même projet : commune, syndicat, département, région, Paris, Bruxelles, plus personne ne se sent totalement responsable et l'élu « final » peut arguer auprès de ses concitoyens, électeurs et contribuables que finalement l'opération ne leur coûte pratiquement rien.

Et quand l'électeur n'est plus contribuable, c'est la démocratie qui en fait les frais.

Surtout le vrai problème tient à ce qu'au fil des législatures les députés se sentent progressivement davantage des élus locaux que les élus de la nation.

Enfin, la fiscalité locale ne peut rester pour l'éternité le seul secteur de croissance incontrôlable des prélèvements. La Commission du Plan pour la France de l'an 2000 formule sur ce point l'une de ses propositions les plus audacieuses :

« Consciente d'aller à l'encontre de la décentralisation et du vœu général des élus locaux, la Commission propose donc, au nom de l'impératif national que représente la résorption des déficits publics, la mesure suivante : fixer par voie législative, pour une période de cinq ans, une norme d'évolution pour les budgets locaux liée par exemple à la croissance du produit national. Celle-ci devrait prendre en compte l'incidence des transferts de l'État pour éviter une pénalisation abusive » (p. 38).

---

<sup>7</sup> Expression qui signifie que l'on fait exécuter indirectement ses oeuvres par des préposés, mandataires, salariés, hommes de paille ou « amis ».

On peut lire aussi page 165 :

« La sophistication des impôts locaux, leurs éventuels effets sur l'emploi, la nécessité de prendre en compte les relations entre l'Etat et les collectivités locales, tant au plan financier qu'à celui des transferts de charges, rendent nécessaires un grand débat collectif : la société française est aujourd'hui moins mûre sur ce sujet qu'elle peut l'être en matière de Sécurité sociale. La Commission souhaite donc que, sur ces thèmes, s'engage rapidement un effort de clarification public permettant enfin de dépasser le " dialogue de sourds " entre l'État, les collectivités locales et les contribuables. Ce processus est un préalable à une réforme de la fiscalité locale, dont la Commission considère qu'elle constitue peut-être l'enjeu fiscal le plus important des années qui viennent. »

Quoi qu'il en soit de la fiscalité locale, l'évolution de la structure des prélèvements obligatoires depuis vingt ans donne une information incontestable sur l'origine financière et les secteurs bénéficiaires de l'explosion associative privée subventionnée ainsi que sur les zones de dérapages prévisibles.

Globalement, depuis vingt ans, la part de l'État n'a cessé de décroître au profit des organismes de Sécurité sociale et des collectivités locales. Alors que de 1960 à 1970, le taux global des prélèvements obligatoires avait stagné autour de 32 à 35 % du P.L.B., il atteint un record historique de 45 % entre 1984 et 1987 pour revenir à 44,5 % en 1994. Cet alourdissement des prélèvements obligatoires s'accompagne d'une modification sensible de leur structure. De 1970 à 1993 en effet, la part de l'État tombe de 18,4 à 14,7 %, celle de la Sécurité sociale passe de 12,7 à 21,4 %, celle des collectivités locales passant de 3,4 à 6,8%. S'y ajoute la contribution à l'Europe, soit 1,2 %.

La structure actuelle des prélèvements obligatoires est la suivante (en % en 1992) :

Impôts d'État :	35,5%
dont :	
Impôts locaux :	14,5%
autres :	5,2 % <sup>8</sup>
Cotisations sociales :	44,8%
TOTAL :	100 %

Après vingt ans de socialisation financière, il est paradoxal que les « acquis sociaux » soient financés à moins de 10 % par le seul impôt juste, progressif, « de gauche », l'impôt sur le revenu des personnes physiques. O mânes de Caillaux ! Il faut garder cette réalité en tête lorsque l'on pèse les effets et l'équité d'un accroissement éventuel de la déduction fiscale du mécénat populaire baptisé « bourgeois » par ceux qui lui préfèrent les subventions publiques débudgétisées... Moins il y a de contribuables assujettis à l'LR.P.P., plus on peut objecter que la générosité devient le fait de riches et d'eux seuls <sup>9</sup>. Pour mettre un terme à cette injustice il est donc souhaitable - et il suffit d'étendre l'LR.P.P. aux 50 % de foyers fiscaux actuellement exonérés.

<sup>8</sup> Par grandes masses en 1993 : impôts d'Etat : 1 040 milliards (dont TVA 536 milliards; LR.P.P. 298 milliards; T.L.P.P. 138 milliards; C.S.G. 100 milliards) et collectivités locales : 480 milliards. Total fiscal: 1 730 milliards, soit 55 % des prélèvements. Total social : 1 390 milliards, soit 45 %. Total des prélèvements obligatoires : 3 120 milliards, soit 44 % d'un P.L.B. de 7 100 milliards.

<sup>9</sup> Le même débat concerne le quotient familial qui serait réservé aux « riches ».

Ainsi l'accroissement de recettes résultant de l'extension de l'assiette fiscale s'ajouterait aux économies réalisées par la réduction des subventions pour neutraliser l'effet de la baisse de rentrées fiscales provoqué par l'accroissement des possibilités de défiscalisation.

Pour bien situer le problème dans son contexte international, il faut ajouter qu'aux U.S.A., seuls 20 % des contribuables sont exonérés, contre 50 % en France, que les prélèvements représentent 29,4 % du P.L.B. contre 43,8 % en France, mais que l'impôt sur le revenu et les bénéfices représentent 41,5 % du total prélevé aux U.S.A. contre 7,8 % en France. Il existe donc bien une corrélation entre civisme, progressivité fiscale et mécénat <sup>10</sup>.

Pour conclure, ce constat sur l'origine des ressources, même imprécis, est difficilement contestable. Les subventions aux associations sont, de par leur origine et leur affectation, de plus en plus débudgétisées, « privatisées », sociales et locales et ceci, même lorsque les filiales locales sont regroupées par de grandes fédérations nationales, qui - telle la Fédération des centres sociaux-culturels - apportent souvent d'indéniables garanties d'intégrité et de mobilisation civique.

Si l'on considère maintenant la répartition de ces ressources entre les associations, les travaux publiés par la Fondation de France soulignent les particularités françaises. C'est le primat du secteur public, et la forte concentration sectorielle : les services sociaux, l'éducation et la recherche, la santé, la culture, les sports et loisirs représentant 88 % du nombre des associations, 86 % des dépenses courantes, 90 % de l'emploi rémunéré. Dans les trois secteurs de l'État-providence, éducation et recherche, santé et services sociaux, le financement public représente 73 %, 84 % et 60 % des ressources. Avec 38 % de l'emploi, soit 300 000 personnes, c'est-à-dire autant que l'industrie automobile, l'emploi dans les seuls services sociaux double entre 1980 et 1990. L'emploi - et ce cas est unique - y est majoritairement associatif, soit 58 %.

Nous sommes bien dans le cas d'une explosion, « publique » dans ses ressources comme dans son objet.

« Quel rapport entre le montant des moyens matériels et la mobilisation sociale ? » Il semblerait normal de pouvoir répondre à semblable question avant de porter un jugement sur cette explosion et, a fortiori, d'accorder une subvention...

La question étant taboue, il n'en est rien <sup>11</sup>. Une enquête réalisée de mai à juillet 1991 auprès de 147 municipalités qui ont contacté 15 000 associations permet d'esquisser les structures économiques et financières du secteur associatif. Au total, 3 400 réponses ont été traitées à partir desquelles sont construits les agrégats extrapolés présentés ci-dessous

<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Statistiques des recettes publiques 1965-1993, O.C.D.E. Données pour 1992.

<sup>11</sup> *Poids et structure du financement*, par Viviane Tchernonog, colloque de l'ADDES, mars 1994. Laboratoire d'économie sociale, C.N.R.S. et Sorbonne. En mai 1995 la Fondation de France a publié « Le Secteur non lucratif en France ».

<sup>12</sup> Cette enquête s'inscrit dans le travail international de recherche lancé par l'université Hopkins déjà mentionnée.

**Données statistiques globales***Effectifs des associations*

Associations en activité : 730 000  
 dont :  
 Associations employeurs : 118 700  
 Associations sans employés : 611 000

84 % des associations n'ont donc aucun salarié.

Le chiffre de 730 000 est-il exact? Personne ne peut répondre à cette question.

Chacun sait que l'Administration n'exige pas de déclaration de cessation d'activité associative. Ce vide permet à chacun de se lamenter sur l'impossibilité de connaître le nombre d'associations encore en vie. Cette exigence qui n'aurait pourtant rien de liberticide permettrait de savoir enfin de quels effectifs on parle. Personne ne le demande. Pourquoi ?

*Chiffre d'affaires du secteur associatif*

L'hypothèse est de 217 milliards de francs en 1990.

Dont :

I. Ressources publiques :	129 milliards
État :	59 milliards
Sécurité sociale :	38 milliards
Collectivités locales :	32 milliards
II. Ressources privées :	88 milliards
Dons privés :	15 milliards
Activités :	75 milliards

Ce tableau appelle deux commentaires.

- Recettes signifie ici chiffre d'affaires et non marge. Les subventions, elles, sont nettes de charges. En admettant que les activités productrices de recettes laissent une marge de 20 %, ce qui est la norme dans les services, l'incidence finale des subventions est bien supérieure aux 31 % annoncés; elle est en fait de 48 % et celle des recettes d'activité ne représente que 12 %. Autre précision de vocabulaire, lorsqu'une association détourne la subvention reçue vers une activité autre que celle prévue, c'est la totalité de la somme accordée qui devient l'équivalent d'une fausse facture.

- Le secteur associatif - cause ou conséquence ? - mobilise peu la générosité, qu'il s'agisse des particuliers<sup>13</sup> ou des entreprises.

<sup>13</sup> Pour 1990, selon la Direction générale des impôts, 3 600 000 contribuables dont 760 000 non imposables auraient déclaré 3,700 milliards de francs de dons dont 470 millions par les contribuables non imposables.

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

### *Nombre d'associations subventionnées*

550 000	associations reçoivent une subvention
100 000	une subvention nationale
160 000	une subvention départementale
510 000	une subvention communale

D'où l'importance de l'enracinement municipal. Il en sera tenu compte dans la proposition de stratégie de réforme.

**2.****Association et emploi : la dérive**

Plusieurs indications soulignent la différence profonde entre les associations employeurs et les autres.

Les associations employeurs (118 000) représentent 85 % du budget total du secteur associatif et captent 93 % du financement public. La moyenne des associations sans salariés présente un budget annuel de 59 000 F; pour les associations employeurs, la moyenne est de 1 675 000 soit un rapport de 1 à 28 entre les budgets moyens des deux univers.

Au-delà de 1 million de francs, il ne reste que 0,4 % des associations sans salariés soit 2 440, contre 34,3 % des associations employeurs soit 40 474, ou encore vingt fois plus que les premières.

Les associations sans salariés ont une structure de budget plus « privée » et plus locale. Leur budget moyen est - redisons-le - négligeable: 59 000 F, et se compose comme suit:

Recettes d'activités :	46,1 %
Cotisations :	22,3 %
Subventions locales :	18,1 %
Subventions nationales :	2,5 %
Subventions privées :	7,2 %
Dons des particuliers :	3 %
Remboursement des fonds sociaux:	1 %
Total :	100 %

Les associations sans salariés mobilisent davantage de cotisations (28 % du total des cotisations) et de dons des particuliers et des entreprises (40 % du total de cette rubrique).

C'est donc à ce niveau que le mécénat a son plus fort impact. Il en sera tenu compte au moment de faire des propositions. Le reste des ressources est minime : (fonds sociaux : 1 %; subventions nationales : 2,5 %).

Les associations employeurs ont une structure budgétaire plus publique et plus nationale. Il faut ajouter les mises à disposition de fonctionnaires dont elles ont le monopole. C'est un avantage considérable puisqu'il s'agit de la masse salariale et sociale

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

des agents prêtés par l'Etat, soit, par exemple, plusieurs centaines de fonctionnaires de l'Éducation nationale prêtés aux bonnes oeuvres du syndicalisme enseignant.

### *Structure budgétaire des associations « employeurs »*

Recettes d'activité :	38,6 %
Subventions :	32,3 %
Dont locales :	23,4 %
Dont nationales :	8,9 %
Remboursements de fonds sociaux :	15,9 %
Cotisations :	10,3 %
Dons des particuliers :	0,8 %
Total :	100 %

Ces indications, pour approximatives qu'elles soient, ne sont pas fausses et soulignent le besoin urgent d'un compte national du secteur associatif.

Venons-en aux associations de la nouvelle vague.

### *L'explosion associative*

« L'association crée des emplois et lutte contre l'exclusion. » On entend souvent cette nouvelle justification. Encore faudrait-il savoir combien d'emplois? Comment? Où? A quel coût? Or il a fallu attendre 1993 pour disposer d'un début de réponse partielle à ces questions fondamentales. Et l'on est fort loin de la comptabilité nationale qui permettrait seule de mesurer l'efficacité économique et sociale de tout emploi subventionné protégé de la concurrence intérieure comme extérieure. Quoi qu'il en soit, les lignes qui suivent confirmeront l'extrême hétérogénéité du secteur associatif, son changement de nature depuis 1975 et surtout sa forte concentration masquée par le rideau d'un nuage de mini-associations <sup>1</sup>.

L'analyse des déclarations au *Journal officiel* entre 1975 et 1990 permet la connaissance des stocks et des flux. S'agissant des stocks, dans l'introduction de son dernier rapport publié en janvier 1992 par la Documentation française, Jean-François Canto écrit :

« Nous ne savons pas, sauf à accepter des écarts de l'ordre de la centaine de milliers, le nombre d'associations réellement vivantes aujourd'hui. » Stupéfiant constat dans la bouche de l'expert officiel du monde associatif.

Pourtant on apprend dès la première ligne de l'avis du Conseil économique et social d'avril 1993 (dernier avis au gouvernement qui, une fois de plus, ne demandait rien, et a répondu sous la forme courtoisement évasive d'une note du secrétariat général) : « On évalue entre 700 000 et 800 000 le nombre d'associations dans notre pays. » Page 52, on lit

---

<sup>1</sup> Les travaux de J.-F. Canto et les statistiques de l'INSEE.

cette autre phrase empruntée au même M. Canto: « Les déclarations au J.O. permettent de chiffrer à 655 000 le nombre d'associations créées de 1975 à 1990, soit en seize années. »

Faute de connaître le stock - ignorance choquante - on connaît donc le flux. Et selon ces données, quinze ans de flux auraient constitué entre 80 et 90 % du stock actuel supposé! Que sont devenues les autres depuis 1901 ? Enfin page 128 : « La moitié de la population déclare adhérer à l'une des 700 000 associations où près d'un million de personnes salariées travaillent à côté de quatre millions de responsables bénévoles. » Cette fois on n'emploie plus le mot « participer » ni celui de « membres ». Ces derniers chiffres laissent perplexe quand on connaît l'extrême réticence des responsables associatifs - représentativité oblige - à distinguer leurs « membres » selon qu'il s'agit de salariés, de militants, d'adhérents, de bénévoles, de cotisants, de simples usagers d'une prestation ou d'un équipement social ou culturel. On retrouve ici les difficiles et cruels problèmes liés de la représentativité des organisations et de la participation des usagers sans même parler de celle des bénévoles. Voici pourquoi l'erreur de M. Juppé avançant le chiffre de vingt millions de membres était de nature politique. Pour éviter le renouvellement de semblable erreur, il faudra tôt ou tard que la France dispose d'un observatoire compétent et neutre capable de mesurer enfin la représentativité des partenaires sociaux.

Au vu de ces données dont nulle autorité indépendante ou responsable n'ose plus désormais évaluer le degré d'incertitude, la population des associations créées entre 1901 et 1975, encore en vie, compterait entre 45 000 et 145 000 organismes - écart considérable - ce qui impliquerait, soit une très faible création associative durant soixante-dix ans, soit une forte mortalité dont rien n'indique qu'elle se soit réduite ou accrue de 1975 à 1990. Mais en toute hypothèse, on enregistre une véritable explosion depuis 1975 et non un rattrapage qui mettrait la France à la moyenne européenne.

Et c'est ce phénomène qui aurait retenu l'attention de l'opinion si les responsables de la classe publique avaient bien voulu en informer le gouvernement et le Parlement, si la France était une démocratie dotée comme la Grande-Bretagne d'un Parlement actif et d'une presse écrite efficace. S'agissant des flux, les travaux croisés de Michel Forsé, chercheur à l'Office français de conjoncture économique et de J.-F. Canto confirment la réalité de la récente explosion associative française. Selon les déclarations au J.O., les créations annuelles passent de 9 000 à 12 000 par an entre 1937 et 1960. Puis, de 20 à 30 000 par an dans les années 1975 à 1981, elles bondissent à 60 000 dans les années 1989 et 1990. Il s'agit d'un changement de nature du phénomène, changement dont il eût été utile que les rapporteurs et les chercheurs subventionnés tentent de rechercher et d'expliquer publiquement les causes. Seul M. Forsé prend le risque d'un commentaire au demeurant bien prudent: « Les associations qui se rassemblent autour d'un projet social ou culturel visant la société sont en croissance alors que celles qui se donnent pour objectif de développer la sociabilité entre leurs membres progressent plus lentement. » A terme, plus il y aura d'associations moins il y aura d'associés ?

Dans cette perspective, un esprit chagrin prophétiserait une rupture significative, sinon de légitimité au moins de causalité, dans l'expansion associative : le « lobbying » au lieu de la mutualité, l'esprit de clocher au lieu de l'esprit civique, la défense des acquis sociaux au lieu de la production de lien social, les solidarités administrées au lieu des solidarités naturelles, le « Fund Raising » et le « Mailing » au lieu des coups de cœur, le « Business » et le « Marketing » au lieu du civisme, bref l'anglais commercial au lieu des vertus, puritaines.

Un mauvais esprit dirait même cette évolution grosse de perversions fâcheuses, par exemple : le corporatisme et la féodalité plutôt que la démocratie locale, les offices et les charges plutôt que la fonction publique, les « affaires » budgétaires, fiscales surtout municipales, le contournement des normes de la comptabilité publique, le refus de la séparation des ordonnateurs et des comptables, l'abandon de la réglementation des marchés et des concours publics, le tout affectant des montants considérables, croissants, et indéterminés de crédits publics pour bonne part débudgétisés.

Les déclarations au *Journal officiel* révèlent enfin d'importantes mutations par secteurs et par zones. L'analyse des secteurs d'activités et des zones d'implantation des associations

créées depuis 1975 offre des pistes de réflexion qui auraient mérité d'être explorées, soit dans le cadre des recherches financées sur fonds publics au profit de diverses « coordinations », soit par le groupe « associatif » du Conseil économique et social.

Géographiquement, un changement important est survenu depuis 1975. Le développement associatif le plus vif se situe désormais paradoxalement hors des zones historiquement connues pour leur civisme et leur vitalité associative traditionnelle, soit l'Ouest, l'Est et le Nord. D'autres terres de mission viennent maintenant en tête, dans le Midi. Pas plus que d'autres chercheurs associatifs, le rapporteur du C.E.S. ne s'interroge sur cette évolution pourtant riche de symboles.

Par secteur, pour les quatre années 1987 à 1990, les chercheurs notent un tassement dans quatre domaines : les activités sportives à l'école, les activités en milieu rural, l'éducation populaire <sup>2</sup> et le troisième âge; mais une forte progression dans deux domaines dits « entrepreneuriaux », qui concernent l'activité économique et la création d'emplois.

M. Canto prend à son tour le risque d'écrire : « Il y a progression régulière du groupe " associations à fonction économique ", cette catégorie regroupe des associations créées le plus souvent par des entreprises du secteur marchand. Pour celles-ci, la forme juridique "loi de 1901 " est un réceptacle commode (sic) qui permettra de favoriser la promotion de biens et services. »

L'association comme commodité au service du marché!

Si ces données venaient à être confirmées par un observatoire neutre et compétent - pourquoi pas l'INSEE ? - elles éclaireraient d'un jour nouveau la revendication de facilités fiscales diverses présentée au titre de la création d'emplois d'utilité sociale et qui concernent T.V.A., impôt sur les B.L.C. et impôt sur les sociétés.

#### *La justification par le salariat*

Le fichier SIRENE permet de connaître la structure du milieu associatif selon les effectifs salariaux employés et les secteurs d'emploi en distinguant notamment les secteurs non marchands des autres.

Se trouve ici posée une autre question taboue - encore une! - celle de la concentration du secteur, toute tentative d'analyse sur ce point ayant été perçue jusqu'à ce jour comme une agression animée par la volonté démagogique et obscurantiste de diviser le « peuple associatif » entre méchants gros et gentils petits. Désormais la crise semble néanmoins conduire certains « majors » à accepter un traitement différencié comme une sorte de « sauvequi-peut ».

---

<sup>2</sup> Ce qui n'est pas incompatible avec une part croissante des subventions.

**L'emploi salarial associatif**

au 31 décembre 1992

Salariat	Nombre d'associations	%	Nombre de salariés	%
200 et plus	413	0,3	199 239	15,4
50 à 199	4 041	3	370 575	9,1
10 à 49	21 585	9,5	475 456	6,7
3 à 9	33 381	14,7	171 992	3,3
1 ou 2	59 291	26	71 589	5,5
ou non déclarés	108 903	47,8	0	0
TOTAL	227 614	100	1 294 000 <sup>3</sup>	100

Le tableau ci-dessus appelle plusieurs commentaires.

Sur un total de 227 614 associations, 118 711 ont déclaré au moins un salarié. Le solde, soit 108 903, n'a pas de salariés ou n'a pas rempli de déclaration.

Le total des salariés de ces 118 711 associations employeurs s'élève à 1 294 871. Selon Édith Archambaud du Laboratoire d'économie sociale Paris-I, cet ensemble constituerait 800 000 emplois équivalents temps plein, soit en ordre de grandeur un poids très voisin de celui des bénévoles. Cette réduction de 1 294 000 à 800 000 est rendue vraisemblable par le recrutement récent de salariés en situation précaire notamment dans les zones en difficulté. Sur ce total de 118 711 associations, 413 associations (soit 0,3 % des associations employeurs) déclarent employer 199 239 salariés (soit 15,4 % des salariés du secteur). Ces 413 associations s'inscrivent dans la tranche de 200 salariés et plus. Juste en dessous, 4 041 autres associations (soit 3 % des associations employeurs) déclarent employer 376 595 salariés (soit 29,1 % des salariés du secteur). Ces 4 041 associations s'inscrivent dans la tranche des 50 à 199 salariés. Un groupe intermédiaire de 21 585 associations dans la tranche des 10 à 49 salariés emploie 475 000 salariés (soit 36,7 % du total). A l'extrémité inférieure de l'échantillon, 59 291 associations s'inscrivent dans la tranche de 1 à 2 salariés et emploient un total de 71 589 salariés.

Enfin, 108 903 associations n'ont aucun salarié. En terme d'emploi, le secteur associatif apparaît donc à la fois hétérogène et concentré.

<sup>3</sup> Selon une étude du Centre d'études de l'emploi, les effectifs salariés au sein des associations auraient crû de 28 % entre 1980 et 1986. Il serait utile de poursuivre l'étude entre 1986 et 1994.

Sur 700 000 associations, 26 000 (3,7 %) emploient 1 045 000 salariés (80 %) ; moins de 5 000 en emploient 575 000 et 413, 200 000.

Si l'on suppose une charge salariale annuelle moyenne de 150 000 F pour 820 000 équivalents temps plein on obtient une masse salariale avec charges sociales d'un ordre de grandeur de 120 milliards de francs. Comme en matière de tertiaire non marchand, la part des charges salariales voisine 60 % à 70 % des charges de fonctionnement et qu'il existe une part de dépense d'investissement, il n'est pas risqué d'évaluer le « Produit national associatif » à quelque 200 milliards de francs au minimum. On rejoint ainsi à tâtons l'évaluation du Laboratoire d'économie sociale de Paris avec ses 235 milliards de francs - hors valorisation du bénévolat -, soit 120 milliards supplémentaires.

La part de subventions qui financent ce total reste invérifiable faute d'avoir fait l'objet de recherches de la part des agences statistiques, des administrations financières, des ministères dépensiers, du Parlement, des chercheurs du monde associatif. Il faut donc l'évaluer arbitrairement, entre 70 et 120 milliards de francs, selon que l'on calcule en valeur ajoutée ou en incidence sur la marge et si l'on tient compte ou non des moyens humains et matériels mis à disposition. On l'a déjà mentionné, la mise à disposition de fonctionnaires est en effet pour les associations un cadeau d'autant plus royal qu'il est indexé. Qu'on en juge. En 1992, la « valeur » (traitement et charge comprises) serait la suivante à l'Éducation nationale : instituteur : 123 000 F ; professeur des écoles : 154 000 F ; P.E.G.C. : 156 000 F ; professeur certifié : 177 000 F ; agrégé : 213 000 F. Le « Jaune » n'en fait pas état. Ainsi la Ligue de l'enseignement, qui selon le « Jaune » reçoit directement de l'État seul en 1992 environ 110 millions de francs en espèces, profite-t-elle en outre de 206 fonctionnaires, soit au taux moyen de 133 000 F un discret surplus de 27,4 millions de francs. L'Éducation nationale a dans le passé prêté 1 800 agents, chiffre réduit à zéro par M. Maunory qui avait remplacé les mises à disposition par des subventions et reconstitué à hauteur de 800 par M. Jospin, les syndicats ayant fait de cette affaire un enjeu idéologique <sup>4</sup>.

Les déclarations au Journal *officiel* permettent aussi de distinguer les secteurs d'activité des associations créées depuis 1975 et notamment la tendance à la « marchandisation » du secteur. Deux blocs se distinguent : celui des secteurs « non marchands », lui-même divisé en deux blocs d'importance comparable : les « services divers non marchands » avec 29 % des associations déclarées et les « services non marchands récréatifs culturels et sportifs » avec 27,2 % ; celui des secteurs « marchands » atteint le pourcentage non négligeable de 25 % (restaurants, cantines, foyers : 6 % ; services actions sociales : 5,5 % ; services récréatifs, culturels : 5 % ; études conseils assistance : 4,4 % ; services marchands d'enseignement : 2,2 % ; services marchands de santé : 1,7%).

Par référence au concept de société mixte ou d'économie sociale, le secteur associatif est donc entré, sinon en « mixité » - puisque l'importance des crédits publics dénature en fait déjà ce secteur hybride -, en tout cas dans une « marchandisation » non négligeable (cf. ci-dessous les données sur le chiffre d'affaires imposable à la T.V.A.) et appelée à croître. En effet l'importance des effectifs employés condamne les responsables à chercher dans l'activité économique une stabilité de ressources que ne peut leur assurer le subventionnement public soumis à la loi de l'annualité budgétaire surtout dans l'actuel contexte de crise des finances publiques et de décentralisation.

On retiendra que par la brutale multiplication des créations, le changement de nature et de localisation, le développement associatif a suscité un secteur d'emploi et d'activité d'une importance considérable, hors marché, et « mixte » à la fois, donc aussi protectionniste que fragile par essence. Ce secteur est entré en « marchandisation » comme en témoignent ses déclarations au titre de la T.V.A. Selon le fichier des redevables permanents, au titre de l'année 1990, 74 350 entreprises relevaient de la forme juridique des associations. Parmi elles, 62 140 ne se livraient pas à une activité à but lucratif mais déclaraient des revenus de

<sup>4</sup> On mesure à ces nouvelles imprécisions l'urgence pour l'INSEE de construire le compte national du secteur associatif.

leur patrimoine (art. 206-5 du code général des impôts). En revanche 12 210 associations avaient une activité à but lucratif soit 10 % des associations ayant déclaré au moins un salarié, ce qui n'est plus négligeable. En outre l'exploitation informatique des déclarations de T.V.A. permet de recenser 31 152 associations réalisant un chiffre d'affaires imposable de 83 milliards de francs en 1990 et un chiffre d'affaires non imposable de 45 milliards de francs, soit un « *chiffre d'affaires sectoriel* » d'environ 130 milliards de francs et un *chiffre d'affaires moyen par association de 4,3 millions de francs*<sup>5</sup>.

Voici donc la preuve que, plus les associations sont importantes, plus leurs activités économiques deviennent fiscalement lucratives. Pourquoi ne pas en tenir compte pour traiter budgétairement et fiscalement de façon distincte les demandeurs de subventions ? Outre le développement du salariat et la concentration, « la marchandisation » du secteur associatif est donc désormais une réalité à prendre en compte. Autre évidence, il ne suffit pas de créer des emplois, encore faut-il savoir où, comment, à quel coût économique et social. Faute de ces précautions, nous risquons de conjuguer les inconvénients des ateliers nationaux de 1848, des trous du sapeur Camember<sup>6</sup> et du dumping social meurtrier pour l'emploi des P.M.I.-P.M.E.

Contribuables! une évocation symbolique conclura cette approche financière à votre attention : « Le chagrin et la pitié ». Du quantitatif, passons au qualitatif pour contester une autre idée « correcte » : la supériorité morale absolue et *in abstracto* du salariat associatif sur toute autre forme d'activité, productive ou non, marchande ou pas.

---

<sup>5</sup> Bonne indication que plus on est gros, plus on cède à la tentation ou à la nécessité de faire du commerce.

<sup>6</sup> Au titre des modernes ateliers nationaux on peut citer certains coûts par emploi, par secteurs et par entreprises : 110 000 à 150 000 F dans l'acier (100 milliards dans Usinor Sacilor), 130 000 à 160 000 F dans le charbon, 175 000 à 200 000 F dans la construction navale. On a parlé de 3 milliards pour la Chapelle d'Harblay de M. Fabius, de 20 milliards pour Air France, 40 milliards pour Bull et 70 milliards pour le Crédit Lyonnais. On a pu parler des politiques pharaoniques héritées de la période du keynésianisme gallican dans la phase « albanaise » du P.S. Et s'agissant de trous, le record absolu est atteint par la décision de M. Chevènement, en 1981, contre tout bon sens et contre l'avis des Charbonnages, de creuser le charbon à ciel ouvert à Carmaux. Jaurès, quand tu nous tiens ! Dix ans plus tard, en 1991, il est décidé de poursuivre l'exploitation jusqu'en 2005, chaque emploi maintenu coûtera 1,1 million par an (rapport public de la Cour des comptes pour 1994). L'addition de l'idéologie charbonnière communiste et de l'électoratisme gouvernemental se révèle ainsi meurtrière pour le Trésor public. Le film historiquement le plus coûteux en subventions publiques sera donc *Germinal*, pour le plus grand plaisir idéologique de Renaud, le chanteur à la croix huguenote dans l'oreille !

DEUXIÈME PARTIE

## **Deux France associatives ?**

Lançons l'idée de deux France associatives avant d'aborder l'hypothèse de conflits internes aux classes moyennes. Évoquons tout d'abord la grande rupture, hier encore occultée, qui marque désormais les rapports entre le salariat et le bénévolat associatifs et renvoie aux fractures « non dites » des classes moyennes.

Au cours des quinze dernières années, le peuple associatif s'est rompu, on l'a dit, en deux continents : celui des « grandes surfaces », et celui des « gagne-petit », ou plus précisément celui des gros employeurs face à celui des « sans salariés ». Le budget moyen des premiers était en 1990 de 1,6 million de francs, celui des seconds de 59 000 F, soit un rapport de 1 à 28. Telle est « l'infrastructure » au sens marxiste du terme.

Les analyses qui suivent tentent de décrire le discours et le comportement des « superstructures » concernées. Rapides au risque de la caricature, elles ne doivent pas être prises comme la stigmatisation de groupes humains. Il s'agit encore moins d'assimiler demain les salariés associatifs aux associations lucratives sans but, ce qui serait aujourd'hui proprement aussi grotesque que d'affirmer hier le salariat moralement supérieur au bénévolat. Néanmoins ces observations vont mettre le feu aux poudres car elles touchent les milieux concernés à leur talon d'Achille : le lieu d'où leur « vécu » nous interpelle financièrement depuis vingt ans.

Il ne s'agit pourtant que d'esquisser à l'attention de sociologues plus avertis l'analyse d'une réalité humaine en forme de mode finissante cantonnée à certains milieux restreints et de rappeler sereinement qu'en matière associative comme en matière politique, la souveraineté réside dans le peuple seul et non dans ses préposés. Ce qui n'empêche pas d'avoir des élus ni d'être ici bénévole et ailleurs salarié, de la même façon que l'on peut être ici fonctionnaire et ailleurs contribuable et électeur. Reste que le peuple est - sur terre - la source du sens <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les gens de la Bible ajoutent : « Sauf la Loi et la Parole de Dieu » ; car la majorité démocratique n'est jamais que la formalisation civilisée de la violence du nombre. C'est pourquoi devant un tribunal rabbinique, toute sentence prise à l'unanimité doit être cassée car sinon l'homme, tel un M. Laignel, pourrait se prendre pour la Loi et donc pour Dieu.

## 1.

**Corporations, tiers état et classes anxieuses**

L'essentiel des quelque 1 300 000 salariés associatifs (800 000 équivalents temps plein) est issu principalement d'un groupe humain bien typé. Il s'agit de salariés modestes ou moyens, encore jeunes mais plus tout jeunes, d'un niveau éducatif supérieur à la moyenne nationale, mais pas du plus haut niveau, résidant dans des villes de plus de 100 000 habitants, aux situations familiales souvent « décomposées <sup>1</sup> », génération oblige, et comportant une proportion de femmes supérieure à la moyenne. C'est le petit monde des employés et professions intermédiaires, notamment dans le secteur non marchand, celui de la face cachée de l'État providence qu'il convient ici de rebaptiser État invisible <sup>2</sup> par parallélisme de forme avec la Main invisible du marché. L'idéologie de ce groupe est surreprésentée dans les milieux de l'éducation, de la communication et des médias parce qu'il s'agit de professionnels de la parole. Et finalement, plus que de classe sociale, de profession, de niveau de salaires, c'est de génération et de milieu qu'il faut parler.

*« No future » et « My generation ». Le temps des « sociocul »*

Ces milieux sont dominés culturellement par la génération des « baby-boomers » ou « enfants gâtés ». Les Anglo-Saxons et Scandinaves ont parlé de la « My generation... No future ». Traduite en français, la formule est encore plus tragique : « Rien avant, rien autour, rien après, rien que moi ! » Evelyne Sullerot parle de la génération narcissique adulto-centrée. Gilles Lipovetsky parle d'ego building. Pascal Bruckner décrit la tentation de l'innocence : « J'appelle innocence cette maladie de l'individualisme qui consiste à vouloir échapper aux conséquences de ses actes et s'épanouit dans deux directions, l'infantilisme et la victimisation. »

Avec la rengaine, slogan des campus et des disques humanitaires : « We are the children! We are the world » ce groupe s'est « éclaté » tour à tour dans la révolution, l'écologie, les langues régionales, la réunionnisme, le jogging et les concerts nocturnes. Ses parents lui avaient parlé d'engagement et de dépassement; passé les barricades, il s'est consacré à son épanouissement, en attendant le déluge. Manipulé par les néo-trotskyistes, il a fourni le personnel d'encadrement des émotions lycéennes et médiatiques. Il va constituer l'un des ingrédients du vote Le Pen.

Cette « génération mode » née au début des années 70 a été fort bien décrite au début des années 80 - soit une décennie avant Lipovetsky et Bruckner par des auteurs aussi divers que le sociologue non conformiste Michel Crozier, le polytechnicien P.S.U.giscardien

<sup>1</sup> Force est de parler de familles « décomposées » puisqu'il n'est plus question que de familles « recomposées ».

<sup>2</sup> Puisqu'il échappe largement au budget, aux contrôles, aux évaluations, à la concurrence, au jugement des usagers, des contribuables et des électeurs.

Lionel Stoléru <sup>3</sup>, le sociopsychologue trotskiste Gérard Mendel <sup>4</sup>, l'économiste libéral Alain Cotta <sup>5</sup>.

C'est dire l'ancienneté et la réalité du « consensus » intellectuel sur cette description <sup>6</sup>.

En guise de réponse matérielle à la crise de 1974, ces milieux vont tenter avec succès de justifier le financement collectif d'un nouveau « tiers état » terreau de corporations nouvelles, incrustées entre bourgeoisie et prolétariat au coeur de la France abritée qui constituera la majorité sociologique de F. Mitterrand au soir du 10 mai 1981 <sup>7</sup>.

Le nouveau tiers état se concentre dans le tertiaire, un fourretout associant des activités des plus hétérogènes, à commencer par celles qui requièrent l'intendance des choses au même titre que celles qui régissent l'intendance des êtres ou des idées.

Ce nouveau tiers état se définit d'abord de façon négative. Le refus de la condition de prolétaire passe par la fuite à l'égard de toute activité, création ou intendance dont les biens physiques soient l'objet. Mais il se définit aussi de manière positive. Il se compose en effet de tous les individus dont l'activité se consacre à l'intendance des êtres, à la circulation des informations qui sont, aujourd'hui, nécessaires à la vie sociale. Pour A. Cotta, « La seule homogénéité de ce tiers état est de travailler dans le monde des êtres; il constitue en outre un vaste sas où la bourgeoisie peut s'enfoncer sans paraître trop déchoir et où la classe ouvrière peut s'anoblir sans trop trahir ».

Les situations de transition sociale difficile - le déclin chez les privilégiés, la promotion chez les défavorisés - suscitent une angoisse source d'agressivité. Par son ambiguïté, l'association privée subventionnée offre donc aux intéressés des deux bords de la faille un « tranquillisant social », ce qui ne compte pas pour peu dans le succès d'une formule que l'on pourrait croire, du coup, inventée pour satisfaire aux angoisses des classes moyennes fragilisées par la crise et le conservatisme certes, mais d'abord par l'absentéisme de leurs parents qui, frappés de stupeur par 1968, ont résolument décidé de ne plus commenter ni transmettre. Une autre obsession du tiers état, c'est le « bon emploi » défini par la stabilité, le niveau de rémunération, la liberté, soit tout le contraire des « bad jobs » américains.

*Bad jobs* ? C'est la version américaine des « petits boulots » à la française, peu payés, réclamant peu de métier, peu de ponctualité, peu de stabilité. On en parle avec mépris, mais ils sont indispensables à la vie courante. Leur disparition en France résulte de la conjonction de multiples facteurs : la surtaxation sociale des bas salaires, une application bornée de la réglementation du travail et du SMIC, enfin le discours méprisant du « tiers état » et notamment du monde enseignant sur tout ce qui est pratique, notamment l'apprentissage et l'enseignement technique. Le terme d'emplois de proximité n'est qu'une vaine tentative pour redorer les petits boulots que l'on est tout disposé à offrir à autrui et notamment aux jeunes. Mais il existe une différence de taille entre la France et les U.S.A. : les U.S.A., parce qu'ils ignorent R.M.I., C.E.S. et SMIC, tolèrent l'équation petit boulot = petit salaire alors qu'en France, qui dit « employé » dit condition supérieure à celle d'ouvrier. Qui plus est, on veut un emploi long car la vie s'allonge, donc qu'importent les héritiers, et il faut un emploi à l'abri des bouleversements techniques, donc, de la jeunesse plus apte à les maîtriser. Cette double revendication traduit la vigueur d'un conflit intergénérationnel d'une aigreur nouvelle.

Plus la croissance est forte, plus les turbulences techniques sont grandes, plus l'emploi stable garantit l'accès facile aux richesses de consommation, anciennes et nouvelles. Dans la logique des corporatismes anciens, cette obsession de stabilité se traduit aussi par la préférence pour la promotion régulière, sans à-coups, à l'ancienneté. La notation collective :

<sup>3</sup> *La France à deux vitesses*, publié chez Flammarion en novembre 1982 au soir de la victoire de F. Mitterrand.

<sup>4</sup> *54 millions d'individus sans appartenance*, Robert Laffont, novembre 1983.

<sup>5</sup> Alain Cotta publie chez Grasset *Le Triomphe des corporations* en septembre 1983 et *Les Cinq Erreurs* chez Olivier Orban en octobre 1985.

<sup>6</sup> Leur pensée et leurs travaux nourrissent ce chapitre.

<sup>7</sup> Stoléru rapproche la carte de la France de « l'arrière », hors concurrence internationale, de la France de l'élection présidentielle de F. Mitterrand. L'effet est saisissant.

« tous 19,5 sur 20 » ! La gestion du personnel par le syndicat ou la « communauté éducative » fait pour cette raison l'objet de revendications explicites. Ce type d'avancement est tout à fait adapté, parfaitement utilisable et tolérable, dans les secteurs de la relation humaine.

« Moins la productivité des êtres peut être mesurée, moins le critère de la performance est opératoire. » C'est le vieux refus de la loi du plus fort, du plus riche, du plus intelligent qui mobilise désormais l'opposition passionnelle du « tiers état corporatiste » contre la part de concurrence et de compétition qui fait le socle du libéralisme. Cette attitude nourrit un discours hybride, revendicatif et conservateur, aigre et convivial, anticompetitif et moderniste, tout à la fois. Sous couleur de défendre la nature, la justice et la paix, on déteste tout principe de réalité qui permettrait d'évaluer le résultat comparé des employés, les bons et les mauvais, et surtout, entre ces deux catégories, une troisième : celle des médiocres. Il sera fait allusion ultérieurement à cette écologie du moindre effort, à cette théologie du saule pleureur, qui conduit les intéressés à porter un amour fou à plus faible qu'eux, à refuser la rencontre de leurs égaux, enfin à manifester une haine farouche envers plus fort qu'eux. C'est en effet par ce détour psychologique que tiers monde, immigrés et exclus constituent autant de personnages rédempteurs indispensables au bon agencement de la pièce que se jouent les intéressés.

La rémunération ? Elle se veut la plus haute possible entraînant de discrètes négociations avec l'État qui s'effectuent généralement au détriment de la part des investissements de l'Administration, des entreprises et des ménages. Depuis 1970 l'un des mécanismes les plus pervers - parce que discret - de cette automaticité à la hausse, notamment au profit des cadres du secteur, aura été l'extension de conventions collectives négociées, non pas entre salariés et employeurs, mais entre dirigeants des corporations, administrations et classe publique. C'est l'une des plus lourdes rançons d'injustice sociale payées au fameux paritarisme « à la française » : la paix sociale par « l'achat à coûts indexés » d'appareils vieillissants à représentativité décroissante. L'exemple paroxystique de cette « politique partenariale » est à coup sûr l'accord signé fin 1992 par M. Teulade, ancien dirigeant mutualiste devenu ministre de la Solidarité, avec les personnels de la Sécurité sociale. L'accord prévoit la promotion au choix pour les meilleurs mais aussi, au bout de cinq ans, le rattrapage égalitaire pour tous ceux qui n'ont pas bénéficié de ce type de promotion. L'avantage tactique est considérable : tous les partenaires sont satisfaits et c'est le gouvernement suivant qui paiera la facture en 1997.

Au sortir de ces analyses - et sous bénéfice d'inventaire - on pressent une novation de la lutte des classes « à la française ». La facture du « social-corporatisme protégé » serait payée par deux groupes généralement opposés dans l'esprit des socio-politologues : les créateurs d'entreprises et les jeunes, les chômeurs et les exclus. On est loin d'un vote « populaire » contre Maastricht. Après la construction navale et la sidérurgie, c'est la lustrine qui est devenue frileuse, fût-elle aéronautique.

La liberté individuelle est enfin l'enjeu par excellence des corporations. L'objectif est double : à l'intérieur du travail et de l'institution, subir le moins de contraintes. A l'extérieur jouir d'une considération sociale forte et croissante. Une fois écartée la double contrainte de la machine et du client, reste celle de la gestion du temps. L'amélioration du travail passe donc par la conquête de l'autonomie dans les décisions relatives au moment où les tâches seront accomplies. L'on revendique d'être soumis à une obligation de résultats et non plus de moyens. S'ouvre alors la voix de la contestation de la hiérarchie. La seule légitimité devient la persuasion ou la raison. Alors commence le temps de la réunion. « La domestication de l'autorité par le bavardage est la recette la plus éculée et la plus efficace pour obtenir une adhésion collective. »

Cela entraîne l'affirmation d'une morale sans obligation ni sanction. De fil en aiguille, la différence entre les conditions de travail l'emporte sur la différence entre les niveaux de salaires... « L'employé a peu de responsabilités sur les lieux de son travail. L'intendance des êtres lui fournit l'occasion d'une reconnaissance un peu narcissique. Le bureau hérite des copines de l'enfance. La féminité s'empare de l'espace de travail et le peuple de préoccupations dans lesquelles une très longue histoire patriarcale a spécialisé le sexe féminin. La distribution de l'information se fraie un délicat chemin entre deux recettes de cuisine,

quelques coups de téléphone aux proches ou un conseil de guerre consacré aux épreuves d'un coeur qui n'a point, alors, d'âge. »

Si ces analyses comportent une part de vérité, « l'association lucrative sans but », parce qu'elle constitue la régression corporatiste d'un nouveau tiers état, a besoin d'un fort support médiatique pour valoriser une production dont les coûts et rendements restent à ce point peu mesurables. C'est donc en toute logique que se noue la grande alliance entre corporations et médiatisation. Offrir les plus belles rétributions morales pour la plus faible participation effective, c'est le grand privilège historique des néo-trotskistes. La « génération S.O.S. », celle des Cambadélis, Coluche, Ghébali, Isabelle Thomas, J. Dray, Harlem Désir, Kolopniki, Mélanchon, Terkem et autres Tapie, va exploiter « sur image » le désarroi affectif et politique de la jeunesse pour faire carrière. Matériellement, en termes de « luttes » comme on dit dans ces milieux, c'est plus confortable : la jeunesse remplace le « bois d'ébène » et le média remplace le navire négrier. Idéologiquement c'est le Graal qui permet de concilier la dictature de la vertu - « seule ma thèse est bonne » - avec la dissolution du sens - « tout se vaut ». Pour la gauche professionnelle, c'est une bénédiction électorale car le fonds de commerce du Front national s'enrichit de tous les éléments de la population que ce beau discours exaspère, à gauche comme à droite. De fait, moins un tel mouvement politique a de réalité humaine et de représentativité, plus il doit faire de bruit pour obtenir des subventions et des passages à la télévision. Plus il fait de bruit, plus il est subventionné pour conduire des opérations de type médiatique - garden parties et concerts -, plus les salariés médiatiques qui manquent de temps et d'argent lui donneront la parole et l'image. Du coup les hommes politiques, qui n'ont pas plus de temps que les médias, recevront et subventionneront tout ce petit monde sans se douter une minute de la manipulation dont ils sont victimes alors qu'ils se croient fins politiques.

## 2.

## **L'éruption médiatique : « Bernard Kouchner I Presume »**

« Bernard Kouchner, I presume ? » Moins le travail a de contenu appréciable, évaluable, comparable, plus il devient vital de conduire une bonne stratégie de l'image flatteuse. Celle-ci ne peut guère être individuelle dans la mesure où, par nature, le travail « quaternaire » de gestion des êtres sur fonds publics manque de contenu matériel et de résultat mesurable. On commence donc par parer le travail des mérites supposés de telle ou telle discipline. Un cousinage très lointain justifie que l'on soit psychologue, sociologue, statisticien, économiste, artiste. Mais la démarche la plus efficace reste la plus corporatiste qui consiste à se réclamer d'une organisation moralement valorisante car la nature des travaux est difficile à faire miroiter à l'opinion. Il faut donc construire une image « éthique » de l'institution à laquelle on appartient, d'où la prolifération des agences et des dépenses de communication qui croissent sous prétexte d'assurer une production de légitimité où chacun vient chercher la reconnaissance d'autrui. Rebaptisée quête d'éthique, la vertu porteuse de supériorité morale acquise devient le maillon nécessaire entre l'association et les médias. La dictature de la vertu garantissant la subvention, malheur à qui osera piper mot. On le traitera rien de moins que de vichyste et de nazi. Étrange dictature verbeuse qui a choisi pour s'épanouir l'une des périodes les plus corrompues de notre histoire politique, celle qui passera sous le nom de génération Mitterrand.

Les concerts subventionnés remplacent les bals de charité qui, eux, étaient payants <sup>1</sup>. Les logos, lettres, pin's, petits déjeuners, points de presse et autres créations d'événements culturels sont devenus les emblèmes et fêtes votives des corporations d'hier et ceci d'autant plus vivement que le nouvel homme est livré sans défense à la dictature de l'image et des sondages <sup>2</sup>. Voilà pourquoi Mgr Gaillot est moins l'évêque des exclus que celui de classes moyennes inférieures et de médias qui ont depuis longtemps perdu conscience des structures et procédures de l'institution romaine au point de s'insurger contre le cléricalisme de la curie avec le soutien d'anciens militants du P.C.

Voici pourquoi les associations municipales épinglées par les chambres régionales des comptes sont plus que proportionnellement les officines de « comm » du maire, qu'il s'agisse de Nice Communication, Toulon-Communication... Tarascon-Dialogue, Tarascon-Passion, ou de l'Office nantais d'information et de communication.

Les dépenses de communication des « humanitaires » n'ont pas seulement l'humanité souffrante pour objet mais aussi le statut matériel et moral des intéressés comme le chiffre d'affaires lié à la publicité. Sur l'air de « J'ai le cœur qui zappe », l'irruption de l'humanitaire local ou international pourrait constituer un dernier avatar. Il accompagne en particulier la revendication de privatisation du droit d'ingérence des États par des associations transformées en S.A.R.L. déguisées.

---

<sup>1</sup> F. de Closets « La Grande manipulation ».

<sup>2</sup> C'est fin 1991 que la Fédération protestante de France se dote d'un logo, de pin's, d'une lettre, et se lance dans une stratégie de « comm ».

Dans une séance du 23 mars 1994, sur le rapport de M. Harlem Désir, le Conseil économique et social, se faisant l'écho de travaux organisés à la demande des intéressés, suggère un traitement de faveur au bénéfice des associations à vocation humanitaire. Ce rapport mérite d'être évoqué car il comportait pour une fois quelques « avancées » en matière de transparence et de contrôle. Il est en effet proposé un « agrément humanitaire » placé sous la protection d'un Haut Conseil à l'humanitaire, composé de représentants d'associations, de personnalités qualifiées et de représentants du gouvernement.

Cet agrément vaudrait, outre des facilités fiscales pour les donateurs et les bénéficiaires, un accord pour des contrôles renforcés. Il est proposé une déontologie privée, confirmée par la loi en matière de collecte et notamment l'interdiction de « rémunérer les agences de collecte de fonds <sup>3</sup> au pourcentage »... (sic). Enfin il est suggéré que le FONJEP et le F.N.D.V.A. <sup>4</sup> soient l'objet « d'un effort particulier pour favoriser le volontariat et le bénévolat », que soit créé un véritable statut de volontaire humanitaire et un fonds spécial de formation. Une revendication nouvelle se fait jour : le droit d'accès aux médias avec des tarifs réduits, voire une gratuité pour *les chaînes publiques* et une déductibilité fiscale pour les chaînes privées <sup>5</sup>.

Au passage il est proposé au bénéfice de l'ensemble des associations d'intérêt général de satisfaire la totalité des revendications de la « coordination » et notamment l'exonération de la taxe sur les salaires, la distinction entre l'assujettissement à la T.V.A., l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle, un aménagement de la « doctrine des oeuvres » (cf. ci-après).

Il y a là, surtout, sous la plume d'un tel rapporteur, une indication utile sur l'évolution des esprits du monde associatif en matière de transparence, de contrôle, de déontologie, de label, d'instance neutre et de rigueur <sup>6</sup>. Il n'était que temps. Depuis quelques années, certains « humanitaires » dépourvus de toute base démocratique, mais forts d'importantes subventions, revendiquaient le droit privé d'ingérence en matière de politique internationale comme de politique intérieure.

Heureusement pour la morale publique, dans son édition du 12 août 1994, *Libération* aura gagné une fois encore ses galons de liberté intellectuelle en donnant des événements au Rwanda une description au goût amer. C'est d'abord sous le titre « Grandes causes et petites mesquineries », par Stephen Smith. « Dans les rues, tout ce qui roule porte l'empreinte d'une association. Stickers sur les portes, le capot, voire même le pare-brise, immenses bannières accrochées aux pare-chocs, équipages coiffés de l'obligatoire casquette signée et vêtus de tee-shirt barré en grosses lettres du nom du sponsor, la caravane publicitaire du malheur fait étape au Zaïre dans un désordre absolu. Le représentant de l'organisation portugaise Assistance médicale internationale, arrivé en retard, déclare à sa descente d'avion: "Les grandes O.N.G. qui sont là ne veulent pas nous voir arriver, parce qu'elles veulent tout le gâteau. Cela représente des sommes colossales avec les financements des Nations-Unies et de la Communauté européenne. " La concurrence entre O.N.G. est sans pitié. Ainsi, les Allemands de l'organisation T.H.W., débarqués avec un matériel flambant neuf, font bande à part et refusent absolument de s'intégrer dans le dispositif. Un habitué commente: "Comme d'habitude l'UNICEF ne fout absolument rien mais sait bien se

<sup>3</sup> Le problème des agences revient souvent sur le tapis. A titre d'exemple, X. Descarpentris, directeur des financements privés de Médecins sans frontières, précise en janvier 1995 : « En moyenne un courrier réalisé par nos soins coûte 1,50 F, rarement moins de 3,50 et parfois le double en passant par une agence. » Le problème des relations « contractuelles » des associations caritatives/médiatiques, faisant appel à la générosité publique, avec des agences de collecte, des sociétés d'impression et diffusion et autres fournisseurs *ad hoc*, devrait faire l'objet d'un programme de contrôle fiscal et juridictionnel spécifique tant ce secteur est devenu - en peu de temps - propice aux pires excès « commerciaux ».

<sup>4</sup> FONJEP, Fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire (358 MF). F.N.D.V.A., Fonds pour le développement de la vie associative (30 MF).

<sup>5</sup> On comprendra à la lecture des articles consacrés au Rwanda par *Libération* les raisons de cette passion humanitaire pour l'image.

<sup>6</sup> Médecins sans frontières a quitté le Comité de la charte constitué pour garantir la transparence de ses fondateurs au motif raisonnable qu'on ne peut être juge et partie.

faire mousser <sup>7</sup>." » C'est ensuite: « Le charité business », par François Camé. « Grosse médiatisation, gros drame, gros sous. Aider les autres coûte cher. Alors pour "émouvoir" les donateurs et lever des fonds, les associations ont appris à communiquer et à utiliser les médias. »

« Soyons clairs, la Somalie a ému tout le monde parce que nous avons payé de nos deniers un billet d'avion à Patrick Poivre d'Arvor », rappelle Alain Fredaigue, responsable de la communication à Médecins sans frontières. « Il n'y a pas d'humanitaire sans la presse... c'est parce que vous parlez de ces problèmes qu'il y a des donateurs et que le fric remonte. »

« Même les campagnes d'affichage sont beaucoup moins efficaces qu'une bonne couverture médias. La communication est essentielle; d'autant plus que la concurrence s'accroît entre les organisations humanitaires. D'autant plus que le marché de l'altruisme est un créneau extrêmement difficile. *C'est le propre de secteurs saturés que de se battre sur l'image, sur la "comm", sur l'affiche.* Or le marché de la générosité est particulièrement étroit (7 à 10 milliards de dons par an aux O.N.G.). Il reste centré autour d'un noyau de 5 millions de personnes, surtout des femmes, de cinquante-cinq ans, actives. Cette symbiose entre médias et O.N.G. relève d'une juste cause évidemment commune, dénoncer la souffrance. Ou, note un cynique: "Elle relève du même fonds de commerce: le journaliste vendra sa copie grâce aux cadavres sur lesquels l'humanitaire assoit son business en prétendant vouloir en diminuer le nombre." »

Au bout du processus, en absolue contradiction avec les affirmations claironnantes d'un B. Kouchner justifiant ses emportements médiatiques: « Sans image pas d'indignation », l'indignation s'émousse à contempler chaque soir le dernier record de la détresse humaine. Et Robert Ménard de Reporters sans frontières de conclure: « Les rapports entre l'humanitaire et la presse sont tellement bons que les journalistes en deviennent a-critiques. »

Les hommes de l'humanitaire ne sont pourtant ni pervers, ni escrocs, ni arrivistes. Ils construisent même souvent pour l'honneur de la République une nouvelle image de la France. Pensons aux French Doctors. Mais il est de la logique de la pensée mixte de soulever tôt ou tard d'insolubles contradictions de principe, et par exemple l'inextricable confusion entre humanitaire et militaire où des hommes comme Bernard-Henri Lévy et Bernard Kouchner ont plongé la France dans l'enlèvement de Bosnie. Témoigne de cette confusion le succès pourtant remarquable de l'association Équilibre tel que décrit dans le journal *La Tribune* du 6 décembre 1994. « Injecter l'esprit d'entreprise dans une organisation humanitaire, tel est l'audacieux pari de l'association lyonnaise Équilibre. »

- En 1984, c'est le premier voyage en Pologne décidé à la suite d'une rencontre entre Alain Michel, son fondateur, et un prêtre. Le premier possède un camion, le second a des colis à faire acheminer.

- Dix ans plus tard, Équilibre dispose d'un budget de plus de 80 millions de francs, emploie 84 personnes, 180 expatriés, et plus de 1 000 personnes dans ses divers centres. L'association possède onze antennes en France et quinze bases opérationnelles à l'étranger. L'association fait tourner 60 camions en permanence. Cette année ils ont parcouru 3 millions de kilomètres et distribué 100 000 tonnes de marchandises.

Au fur et à mesure du développement de l'activité de transport, l'association passa de la location au coup par coup à la location annuelle moins onéreuse. Puis il s'avéra plus économique d'acquérir les véhicules en leasing. Mais ce système souleva le problème du fret en retour pour des camions qui rentraient à vide, d'où l'idée de les rentabiliser en faisant du transport pour le compte d'autrui. Cette activité étant interdite aux associations humanitaires, les dirigeants décidèrent de constituer une E.U.R.L., c'est-à-dire une S.A.R.L.: « Équilibre international » avec un actionnaire unique, l'association Équilibre. Créée en janvier 1992, cette société a pu prendre des trafics en provenance des pays de

<sup>7</sup> On ne regrettera jamais assez qu'un juge irascible nous ait privés d'une joie médiatique parfaite: voir à la T.V. B. Tapie sillonné le Rwanda en sang devant les caméras pour s'exclamer sans doute: « Bernard Kouchner, I presume? »

l'Est. En 1994 elle réalisera un chiffre d'affaires de 5 millions de francs dont 40 % pour le fret industriel, le reste étant généré par le transport humanitaire. Outre sa maison mère lyonnaise (10 % du fret humanitaire), Équilibre international oeuvre pour le compte d'organismes internationaux, l'Union européenne, et d'autres associations. En revanche, l'association constitue l'unique client de son activité de location de véhicules sans chauffeur, qui génère un chiffre d'affaires de 17 millions de francs. Au bout du compte, avec ses clientèles caritatives et industrielles, Équilibre international réalisera un bénéfice avant impôt d'environ 180 000 F cette année pour un chiffre d'affaires total de 22 millions de francs. Son activité et ses performances auront *de facto* doublé en l'espace de deux ans.

Avec les plus nobles intentions, c'est, en seulement dix années, une remarquable réussite humanitaire fondée notamment sur une activité interdite<sup>8</sup>. Lorsque la loi n'est plus respectée, si l'on souhaite que la démocratie ne s'efface point devant la Mafia, il n'y a que deux solutions : sanctionner les contrevenants ou changer la loi.

On comprend mieux à ces exemples l'impérieuse nécessité pour les dirigeants associatifs de maîtriser personnellement l'image dans cette société de communication et de justification par les sondages.

Ce qui ne signifie pas une condamnation a priori du caritatif médiatique lequel donne parfois au monde associatif entier des leçons de vitalité et de rigueur. L'exemple des « Restos du coeur » est là pour témoigner de cette remarquable capacité. Pour l'exercice allant du 1er mai 1993 au 30 avril 1994, sur un budget total de 191 606 000 de francs, l'œuvre de Coluche a reçu 104 664 000 de francs de 311 274 donateurs. Elle a mobilisé 18 000 bénévoles pour servir 43 millions de repas à 500 000 démunis. L'association remet à chaque donateur un compte d'emploi dans lequel on peut lire que pour dix francs reçus, la dépense de communication est inférieure à 0,76 centimes et que les frais du siège s'élèvent à 3,78 % des dépenses de nourriture. Il y aurait une dizaine de permanents pour gérer cet ensemble. On est là aux antipodes des grandes machines cléricales et corporatives. Donc c'est possible! Mais sous la double condition d'avoir le peuple avec soi, et de nettoyer les eaux sales sans jeter le bébé avec l'eau du bain... Encore faut-il le vouloir.

Un mot pour compléter l'information : le secteur qui fait appel à la générosité publique est le monde des grandes organisations. Selon 50 *millions de consommateurs* (décembre 1994) : « Que font-ils de vos dons ? » 16 organismes collecteraient à eux seuls 4,6 milliards de francs, 57 organismes (dont 36 à Paris et 17 hors de Paris) se seraient déclarés en préfecture au titre du contrôle de la Cour des comptes qui depuis la loi de 1991 et le décret de 1993 contrôle enfin le compte d'emploi des organismes faisant appel à la générosité publique. Selon la banque de données IBISCUS, système d'information sur les pays en voie de développement, on recenserait, en 1995, 791 associations de solidarité internationale. Onze d'entre elles déclarent un budget compris entre 50 et 300 millions de francs.

En toute hypothèse le secteur médiatique est lourd de risques par son aptitude à mobiliser brutalement et pour un seul instant des sommes considérables et croissantes versées par beaucoup trop de gens épars qui - leur chèque posté - se désintéresseront de l'avenir et de la gestion. Mal contrôlés, de tels mouvements de coeur médiatiques peuvent nuire. C'est ainsi que S.O.S.-Racisme a perverti le mouvement beur. Au moindre scandale, une brutale chute des dons viendra compromettre les meilleures des activités caritatives et humanitaires. C'est donc dans ce secteur qu'il faut par priorité trier le bon grain de l'ivraie en imposant sans tarder et sans réserve la transparence et le contrôle qui ont fait défaut jusqu'à la loi de 1991 et au décret de 1993 instituant la compétence de la Cour des comptes. Passe encore que les médias nous matraquent en abusant sans contre-pouvoir de notre temps et de notre argent. Passe encore que des manipulateurs collectent des millions de francs en une nuit. Mais ôtons aux collecteurs médiatiques la prétention et le pouvoir de définir le rôle et la sécurité de la France à la place du gouvernement, la recherche médicale et la santé publique à la place des chercheurs et des médecins, la défense de la nature et des animaux à la place des habitants.

---

<sup>8</sup> Sauf, éventuellement, l'intérêt supérieur des services de renseignement français en Bosnie !

## 3.

**Le peuple des dons et du bénévolat <sup>1</sup>**

Face à ce peuple du salariat, à ces grandes boutiques internationales, à ce tiers état corporatiste, voici l'autre planète : le volontariat étudié pour la première fois. Le Laboratoire d'économie sociale, unité de recherche associée au C.N.R.S., publie pour la première fois en 1994 des indications crédibles sur les dons et le bénévolat en France. Il s'agit d'une enquête d'opinion auprès de 2 000 personnes, dont les résultats sont extrapolés à la population française des plus de dix-huit ans, et non d'une étude de comportements.

21 675 000 personnes <sup>2</sup> auraient effectué au moins un don en 1993 et 9 395 000 pour le seul mois d'avril 1994. L'essentiel des dons va à la santé (49 %), aux services sociaux (20%), aux Églises (19 %), à l'éducation et la recherche (17 %) <sup>3</sup>. Un tiers des personnes donnent 100 F ou moins, un tiers entre 100 F et 500 F, un dernier tiers plus de 500 F. Ce dernier tiers mobilise 72 % du total des dons. Il existe donc un noyau dur de donateurs importants, riches et réguliers, sans doute 6 millions de personnes. Le total des dons des particuliers aurait atteint 14,3 milliards de francs en 1993. Le don moyen des Français est de 660 F en 1993; en 1990 celui des Américains était de 5 868 F. D'après les rares études disponibles le montant global des dons serait en vive croissance notamment sous l'impact des grands à-coups médiatiques.

Dans un chapitre éblouissant intitulé « Le coeur et le show <sup>4</sup> », G. Lipovetsky décrit l'envolée de cette nouvelle morale du sentiment. « Place aux feux d'artifice des gestes généreux transformés en ingrédient du spectacle. La télé-charité est inséparable de l'excitation procurée par l'envolée des bons sentiments et le suspense des scores. A l'occasion du Téléthon, les promesses affluent en rafales, elles sont collectées et comptabilisées, le standard est saturé, les records battus sont affichés et martelés de quart d'heure en quart d'heure; la charité est devenue l'un des plus grands, des plus médiatiques spectacles contemporains s'arc-boutant sur la logique de l'exploit... Olympiade de la bienfaisance, marathon du coeur, athlétisme de l'engagement, frisson de la bonté live... gadgétisation de l'éthique. » Les modalités de collecte subissent l'effet de cette modernité : réponse à une lettre : 40 % ; Téléthon et autres appels par les médias : 40 % ; collecte sur la voie publique: 20 %.

<sup>1</sup> *Enquête sur les dons et le bénévolat*, Edith Archambault, directrice du Laboratoire d'économie sociale, études de mai 1991 et juillet 1994.

<sup>2</sup> Telle est la source de l'erreur de M. Juppé confondant « donateurs » et « membres ». Cette confusion est parfois volontaire de la part des responsables qui cherchent à gonfler leur importance. Ainsi les documents publiés par une importante association d'aide à la recherche entretiennent-ils la confusion entre 560 000 adhérents et 3 300 000 donateurs.

<sup>33</sup> N.B. : L'analyse du service des associations reconnues d'utilité publique à la Préfecture de Paris note que les Français donnent essentiellement pour leur santé, leur Église et leurs animaux : il existe en France 2 000 associations reconnues d'utilité publique, dont 1 500 à Paris. Le verrou « républicain » a donc parfaitement fonctionné pour ce qui est de limiter la création d'associations. En revanche, la qualité de la tutelle et du suivi, une fois la reconnaissance acquise, n'est pas toujours à la hauteur des prétentions de l'Administration à protéger la morale publique, comme si l'essentiel de l'intérêt général était l'interdit. Le naufrage financier de la Fédération des étudiants chrétiens (FEDE) dans les années 80 en est une éclatante démonstration en milieu protestant.

<sup>4</sup> *Le Crépuscule du devoir*, N.R.F., Gallimard.

Mais la situation actuelle pourrait être sensiblement affectée par une modification de la réglementation concernant et la fiscalité des dons des particuliers et la réglementation concernant la création des fondations. En France l'État reste méfiant à l'endroit des fondations tel un vieux légiste de l'Ancien Régime ou un jeune révolutionnaire. Quant aux dirigeants des grandes associations subventionnées, c'est une hostilité absolue qu'ils manifestent à l'endroit du développement fiscal d'un mécénat « populaire », qualifié de bourgeois<sup>5</sup>.

### *Les associations et le bénévolat*

On compterait 800 000 bénévoles en équivalents temps plein : Les associations sans salariés emploieraient 600 000 bénévoles soit 75 % ;

Les associations employeurs emploieraient 200 000 bénévoles soit 25 %.

Les quelque 120 000 associations employeurs mobilisent donc peu le bénévolat. Or chacun sait que le rapport du nombre de bénévoles aux effectifs salariés constitue le test par excellence de la professionnalisation et donc du changement de nature des associations. Surtout quelle est la différence utile d'une association qui ne mobilise pas le peuple ? Même la FONDA suggère depuis mai 1995 la création d'un observatoire des « pratiques civiques associatives ».

On comptait en 1993, 9 090 000 bénévoles qui donnaient un temps moyen de huit mois par an à raison de seize heures par mois. Cette participation est régulière avec une présence moyenne de trois années. Les bénévoles sont gens stables, voire casaniers (63 % travaillent en général depuis trois années), exclusifs (60 % travaillent pour une seule organisation), à proximité de leur domicile (69 %) et non de leur lieu de travail (4,8 %).

Un Français sur six est bénévole alors qu'un Français sur deux est donateur. Il est plus facile en effet de s'émouvoir, signer un chèque et puis zapper. Autrement dit : « Moins on s'engage, plus on est émotif, plus on paie. » Cette constatation doit inciter à refuser toute défiscalisation supplémentaire sans qu'ait été préalablement vérifié que le bénévolat accompagne le don. Dans le cas contraire, la formule deviendrait vite : « Plus on est *fiscalement* émotif, moins on s'engage. » Puisse la Direction générale des impôts nous inventer un indicateur civique de sensibilité fiscale et *par exemple une déduction des frais réels engagés par les bénévoles au service de leur association*. Des propositions vont plus loin pour rendre déductibles les dons de temps d'intérêt général. L'intérêt général serait explicitement défini comme la coopération des forts et des exclus dans le cadre de projets communs pour retisser du lien social. Pour les actifs non imposés, les dons de temps ouvriraient droit à un crédit-temps de travail égal à la moitié, la compensation de salaire étant faite par les pouvoirs publics<sup>6</sup>.

L'activité bénévole s'insère et est constitutive d'un réseau de proximité lié au lieu d'habitation. Cela confirme les études de V. Tchermonog selon lesquelles le bénévolat va davantage à des associations de taille modeste, faiblement représentées au niveau national, mais qui ont un très fort ancrage dans la réalité locale et participent au rayonnement et à l'animation de leur ville ou de leur région. Les dons, quant à eux, sont plutôt destinés à des causes nationales défendues par les grandes associations. Les secteurs concernés par le bénévolat sont très différents de ceux du don mais tout aussi concentrés. Plus de la moitié des bénévoles oeuvrent dans le secteur culture, sports et loisirs. Puis viennent les services sociaux (17 %), l'éducation (16 %) et les Églises (14 %). On constate depuis peu un recentrage au détriment des activités civiques, internationales et d'environnement.

---

<sup>5</sup> En janvier 1981, lors du congrès de l'ADAP de F. Bloch-Lainé, en dépit des objurgations d'hommes comme Dubedout et Pisani, les 800 congressistes, tous salariés, permanents ou dirigeants associatifs, avaient voté contre la décentralisation et contre le mécénat populaire.

<sup>6</sup> Pierre Nicolas, « 1 + 1 », consultant, Bazin développement, dans les Cahiers de l'ACADI, mars 1994.

Enfin, 5 700 000 personnes seraient à la fois donateurs et bénévoles. On est loin du slogan convenu qui ferait de chaque participant un militant : « Un Français sur deux *participe* à une association » ou « Le mouvement associatif compte 20 millions de membres. » Surtout, les donateurs ont une activité bénévole supérieure de 30 % à la moyenne et les bénévoles sont donateurs eux aussi dans une proportion supérieure de 30 % à la moyenne, ce qui confirme la complémentarité des deux attitudes; au total 65 % des bénévoles sont donateurs.

Pour les associations, compte tenu du salaire moyen, le travail bénévole constitue donc un apport d'une valeur sans commune mesure avec les dons, entre 100 et 120 milliards de francs en terme de charge salariale. Là se concentre la population qui mérite incitation fiscale.

La sociologie des donateurs bénévoles est d'une aveuglante clarté. La proportion croît de façon linéaire avec le revenu, le niveau éducatif, la situation familiale - les gens mariés sont deux fois plus actifs que les célibataires - et le nombre d'enfants. La variable la plus discriminante est l'appartenance et la pratique religieuse. Les auteurs regrettent de n'avoir pu distinguer selon les confessions ce qui est fâcheux car, chacun le sait, toutes autres conditions égales par ailleurs, les religions minoritaires - communisme compris - sont généralement plus mobilisées parce que plus « sectaires ». La population des bénévoles ne se distingue de celle des donateurs que sur quelques points qui sont cependant significatifs. Les professions intermédiaires et les agriculteurs sont plus représentés et les bénévoles se situent en moyenne à un niveau moins élevé dans la hiérarchie sociale que les donateurs. C'est une population plus masculine, moins âgée, politiquement plus diversifiée, c'est-à-dire relevant moins de la seule droite classique (en particulier, communistes et écologistes sont présents).

#### *Famille et sens social*

Le fait que le bénévolat soit plus répandu dans les familles nombreuses et résulte d'une initiation précoce à l'altruisme au travers du scoutisme et des mouvements de jeunesse notamment de gauche (J.O.C.) et en milieu rural (J.A.C.) constitue le plus traumatisant des constats pour les antifamilialistes et antinatalistes, malthusiens et individualistes modernes qui stigmatisent la « famille » comme : « lieu de repli égoïste sur les valeurs conservatrices aliénantes et machistes » (sic).

N'en déplaise enfin à ceux qui pratiquent encore l'antiaméricanisme primaire, une comparaison avec les Etats-Unis donne un engagement civique en temps et argent dix fois supérieur outre-Atlantique! (Don moyen: 5 868 F ; un Américain sur deux est bénévole contre un Français sur cinq.)

Peu glorieuse « exception française », la droite libérale en conclut que la « Sécu » tue le civisme et la gauche étatiste que le libéralisme sauvage nourrit seul le bénévolat. Mais il ne vient à l'idée de personne en France, à gauche comme à droite - même pas à Alain Duhamel qui semble cantonner la protestantisation à la seule sphère politique parisienne - que les Américains, tout simplement et fondamentalement plus généreux et plus civiques, se sont dotés d'un système fiscal plus favorable au libre épanouissement de la générosité populaire. Selon les informations pour 1990, les Français auraient donné 9,5 milliards de francs <sup>7</sup> et joué 52 milliards de francs au loto, courses et autres paris. Les Français préfèrent jouer plutôt que donner à près de six contre un.

---

<sup>7</sup> Aucun de ces chiffres ne correspond à ceux établis par la Direction générale des impôts au titre des déclarations des Français. En 1942, 4 millions de contribuables - dont 820 000 non imposables - auraient déclaré 4 600 000 000 F (dont 600 millions déclarés par les non imposables). Mais il faut rappeler que la moitié des foyers fiscaux échappent à l'LR.P.P. et ne sont donc pas incités à déclarer leurs dons. C'est ainsi qu'en France l'incitation fiscale au don est la plus faible parmi les grandes démocraties. Du coup l'incitation par déduction fiscale est qualifiée de « bourgeoise » par tous ceux qui préfèrent à la transparence du plébiscite fiscal le discret dialogue parisien avec les technocrates et les politiciens amis.

Tocqueville soulignait cette tradition associative que Max Weber attribue à l'éthique protestante. « Les Américains de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les esprits s'unissent sans cesse... ils s'associent pour donner des fêtes, fonder des séminaires, bâtir des auberges, élever des églises, répandre des livres, envoyer des missionnaires. »

Max Weber est quant à lui explicite: « Le Dieu du calvinisme réclame non pas des bonnes oeuvres isolées, mais une vie tout entière de bonnes oeuvres érigées en système. » Le bénévolat est donc l'usage idéal des loisirs. Tocqueville illustre ces différences de comportement en évoquant une société de 100 000 Américains abstentionnistes qui ont pris l'engagement public de ne plus boire d'alcool et remarque: « Si ces 100 000 hommes eussent vécu en France, chacun d'eux se serait adressé individuellement au gouvernement pour le prier de surveiller les cabarets sur toute ta surface du royaume. »

De nos jours, on compte aux États-Unis 23 000 fondations privées que l'on pourrait qualifier de financières auxquelles des personnes privées ont confié leur fortune pour financer le bénévolat. La déductibilité est de 30 % du revenu imposable. On compte ensuite 350 000 fondations actives, c'est-à-dire effectivement opérationnelles, appelées « public charities », ou « operating foundations », qui gèrent hôpitaux, universités et autre services. Les donations individuelles à ces fondations sont déductibles à hauteur de 50 % des revenus imposables là où les Français oscillent entre 1 et 2 %. Le mécénat individuel représente 82,2 % des dons, celui des fondations 5,9 %, le mécénat d'entreprise 5,2 %. En Amérique le financement associatif est donc bel et bien l'affaire du peuple. Et de ceci, nos leaders subventionnés ne veulent pas. Pourquoi ?

### *Civisme et subvention*

L'enquête du Laboratoire d'économie sociale révèle pour la première fois cette évidence connue des gens de terrain : les subventions publiques n'ont pas pour effet mécanique de multiplier cotisations et bénévolat, ni de développer automatiquement civisme et solidarités, ni de produire du lien social et du tissu démocratique. Nous touchons ici le noeud traumatisant de la contradiction idéologique qui mine le discours dominant depuis 1975.

Passé certains seuils aisément décelables, la subvention facile et le salariat incontrôlé affaibliraient bel et bien civisme et solidarité, un comble, on en conviendra, pour justifier l'attribution d'un volume croissant de fonds publics à des « professionnels privés » de la justice et de la liberté, surtout dans les domaines sinistrés que sont la Jeunesse et la Ville.

Le peuple associatif non salarié, avec 95 % des associations <sup>8</sup>, se révèle donc comme une piétaille bien enracinée de bénévoles, militants et donateurs, « les Poilus » des cotisations et subventions municipales, de la débrouille, de l'égoïsme, de l'esprit de clocher, mais aussi de la passion et des modes : les animaux, le patrimoine, l'humanitaire, les Églises, les écolos, Téléthon, les Restos du coeur, les sectes et le sida. Ces « gens-là » ne veulent pas être « bons »; ils veulent voir le bout de leurs actes, prendre le pouvoir sur leur vie et non sur les institutions ou sur autrui. C'est de la graine de cancre chahuteurs égoïstes et généreux. On y recense l'essentiel de nos 5 700 000 Français à la fois bénévoles et donateurs.

On criera à la droite versaillaise ou, pis, vendéenne! C'est à la fois exact et insuffisant <sup>9</sup>. De l'avis de chercheurs non engagés, ce n'est que la version française du civisme de type anglo-saxon « puritain », voire protestant. Le fait que les bénévoles soient plus jeunes que les donateurs comme la présence de militants communistes et écolos confirment cette hypothèse. Le qualificatif de « populiste » s'applique donc particulièrement mal à cet ensemble humain. Il s'agit tout au contraire du vivier de la démocratie participative dans

---

<sup>8</sup> On rappellera que 75 % des bénévoles oeuvrent dans des associations sans salariés.

<sup>9</sup> A J.-M. Colombani qui s'alarme du retour de l'extrême droite, le rédacteur en chef d'Esprit, J.-L. Schlegel, répond dans *Libération* du 9 mars 1995 : « Au risque de décevoir ce nouveau "politiquement correct" qui sort son revolver quand il entend certains mots (famille, nation, valeurs), une lecture attentive des livres de P. de Villiers dément cette vision simpliste et finalement rassurante du personnage, destinée avant tout à le disqualifier. »

laquelle l'individu moderne s'épanouit. Cette constatation conduit à penser qu'à ses débuts l'entreprise d'un Philippe de Villiers était fondée sur des bases sociologiques autrement profondes, solides et prometteuses que celles de ses soi-disant concurrents populistes : Le Pen et Tapie.

L'intéressé ayant visiblement gâché sa chance, d'autres se chargeront d'exploiter ce créneau.

Regrettons que tant de moyens publics financiers et humains consacrés depuis vingt ans à la Jeunesse, à la Culture et à l'Éducation, populaires ou non, débouchent sur un si piètre bilan civique. Pauvre Jules Ferry ! Pauvre Léo Lagrange ! Pauvres J.A.C., J.O.C. et autres J.E.C. ! Pauvres partis politiques, pauvres idéologies, pauvres syndicats, pauvres Églises ! Car pour en revenir au peuple bénévole actuel il est pour plus de moitié composé des membres des classes moyennes classiques, entrepreneurs, ingénieurs, cadres moyens, professions libérales, exploitants agricoles et, pour le reste, soit sans doute la moitié, de privilégiés du revenu, du statut, du capital culturel et de la capacité autogestionnaire. Bénévolat et subvention sont donc deux planètes séparées.

Mieux, le volontariat devrait connaître une véritable explosion dans d'autres segments de la société. L'avenir appartient aux nouveaux bénévoles<sup>10</sup>. « Le nouveau statut du bénévolat est à la croisée de l'érosion de la foi dans le "tout politique" et de la spirale des idéaux d'autonomie individuelle. La société qui isole les êtres et dissout les réseaux traditionnels génère l'exigence de retrouver des liens de sociabilité et de nouvelles formes d'appartenance sociale; l'emploi volontaire vient en réponse à ce besoin de participation et d'intégration, il fonctionne comme un instrument d'identification individuelle et sociale dans un âge de déqualification, d'érosion des repères, de l'identité sociale, de quête de gratifications symboliques. Et cela fonctionne plus encore dans les cas des entraides mutuelles lorsque les "défavorisés" deviennent bénévoles eux-mêmes, Alcooliques anonymes, Emmaüs, etc. En de tels cas, l'action bienveillante ne s'arc-boute plus sur un impératif universaliste rigoriste, elle est *thérapeutique et identitaire*; le nouveau bénévolat marie le désir d'aider ses semblables avec la quête de soi. Avec la promotion de l'ego le bénévolat accède à l'ère des masses. »

On est loin de la caricature rassurante des dames patronnesses et autres grands bourgeois tout autant que des populations cibles qu'il conviendrait de sensibiliser et de mobiliser. Le peuple du bénévolat est en pleine expansion au moment où les professionnels des appareils connaissent une chute de représentativité liée à un affaissement idéologique qui survient en pleine crise des finances publiques.

En fait tout est prêt pour une véritable lutte des classes au sein du peuple associatif, ce qui alimente l'embarras extrême d'une classe publique obligée pour la première fois et à terme proche de choisir publiquement son camp : le peuple ou les appareils ? le bistrot du chef-lieu ou la brasserie rive gauche ? Les militants socialistes ou les « beaufs de gauche » ? Les bénévoles ou l'employeur ? Les exclus ou les salariés sous statut ? Bourdieu ou Tapie ?

On comprend l'extrême embarras qui, au lendemain de la formation du gouvernement, a caractérisé la première prise de contact entre un nouveau premier ministre assez peu branché « assos » et un Conseil national de la vie associative (C.N.V.A.) auquel la gauche, mieux au fait de ses propres oeuvres, n'avait jamais reconnu à ce point le monopole de représentation de la vie associative en France.

### *La rose et le goupillon calvinistes*

Considérons l'effet politiquement délétère de cette « lutte des classes moyennes » sur le tissu associatif lui-même et sur son environnement institutionnel, qu'il s'agisse de communes ou de paroisses. Pour prouver que si tous n'en meurent pas, tous sont atteints, on sélectionnera des exemples protestants - non par fatuité confessionnelle - mais parce

---

<sup>10</sup> G. Lipovetsky, *Le Volontariat, une idée qui fait son chemin*.

qu'en France, le protestantisme présente un ensemble de caractéristiques qui le font exemplaire de l'abcès associatif.

C'est une religion de familles autant qu'une religion familiale, implantée dans les zones de famille souche <sup>11</sup>, que ce soit dans le Midi ou en Alsace. L'ossature du protestantisme français est faite de 10 à 15 000 familles. C'est une religion associative organisée en conseils presbytéraux élus qui élisent eux-mêmes les pasteurs. Le « parpaillot », c'est bien connu, s'épanouit dans les lois de 1901 et 1905. Dans le cas des Églises officielles - actuellement en perte de vitesse - c'est une religion de cotisants retraités généreux.

C'est une religion laïque au sens où le pasteur Fallot disait : « Dieu seul est laïc. Hélas l'homme est religieux. » C'est une religion de classes moyennes supérieures avec, en particulier, une forte accumulation individuelle et collective de patrimoine culturel, affectif et historique. On y trouve une surreprésentation dans l'Administration, l'enseignement, l'édition et les médias. L'engagement associatif y est dix fois supérieur à la moyenne nationale surtout chez les parents d'élèves de l'enseignement public. Pour toutes ces raisons le protestantisme associatif officiel constitue un précieux laboratoire d'analyse, hier encore producteur d'idées et d'actions nouvelles.

Mais globalement le bilan est négatif. Aux yeux de la classe publique protestante et de son clergé, le peuple serait devenu populiste.

Après vingt ans de résignation silencieuse, le peuple protestant bénévole s'est en effet retiré, abandonnant à leur sort des professionnels incapables de résoudre seuls les problèmes matériels et spirituels inhérents à toute organisation et *a fortiori* à toute communauté confessionnelle. Du coup une fraction notable de ces professionnels d'origine protestante a déserté l'Église pour aller quêter un peu de chaleur au sein des syndicats de fonctionnaires et des partis de gauche notamment chez Rocard. Comme toujours en pareils cas la solitude est montée à la tête des intéressés qui se sont laissé emporter dans un tourbillon de démesure politicienne et partisane plus meurtrière pour eux que ridicule pour le protestantisme entier.

*Gott mit uns ! Mon parti et mon Dieu !*

Ce mouvement de politisation cléricale a culminé dans un appel publié par *Réforme* du 15 mai 1982. Sous le titre « Les Églises et le nouveau pouvoir », on pouvait lire le chapeau suivant :

« Un certain nombre de personnalités, parlant en leur nom propre mais appartenant à des titres divers à des institutions et mouvements du protestantisme, viennent de signer un appel qu'ils adressent à leurs différentes Églises. »

En fait, il s'agissait du collectif mondain de permanents, la plupart salariés, parisiens, ayant fait carrière au sein de la seule Église réformée et de ses diverses associations. Ces personnalités, loin d' « appartenir », dirigeaient (et sont encore appointées) des appareils confessionnels au nom desquels ils « interpellent » périodiquement le « peuple de Dieu », en des termes que les hauts et les bas de deux septennats rendent aujourd'hui plus ridicules qu'insupportables.

« Voilà un an qu'un nouveau pouvoir s'efforce en France de promouvoir dans le respect des institutions et de la liberté une dynamique du changement social vers plus de justice et de solidarité. Il nous paraît nécessaire aujourd'hui de souligner les convergences entre le combat socialiste et les exigences proclamées par la communauté chrétienne.

« Depuis le mois de mai de l'an passé, le changement politique en France a éveillé dans notre pays une immense attente, une espérance dont nous voulons ici être les témoins

---

<sup>11</sup> Par opposition à la famille nucléaire réduite aux seuls parents et à leurs enfants, la famille souche cumule les ménages et les générations en multiples réseaux.

lucides et solidaires. Dans les orientations socialistes, nous avons reconnu les paroles que nous disions, les propositions que nous partagions. Notre longue attente prenait fin. Déjà, nous avons pleine conscience des difficultés, du chemin à parcourir: la confusion entre la maîtrise du pouvoir d'État et celle des forces économiques, l'accumulation des mécontentements catégoriels, l'organisation et l'expression des médias. Actuellement s'ajoutent le contexte international mais aussi la volonté de revanche des partis de droite, la conjonction des intérêts de l'argent et de nombreux freins à la mise en oeuvre d'une politique nouvelle. Tout cela apparaît désormais au grand jour et nous nous étonnons des silences ou de l'attentisme prudent de nos Églises, de leurs assemblées et de leurs responsables. Nous continuons d'affirmer que le combat pour un socialisme fraternel est notre combat : le président de la République, le gouvernement, le Parlement, nous ont montré, mois après mois, qu'ils s'efforçaient de mettre en oeuvre leur programme. Nous voulons être acteurs du changement dans tous nos lieux de travail et de militance. »

On reconnaît l'emphase et la pause qui caractérisent ces milieux en cette période. Aujourd'hui, ces signataires toujours influents et salariés peuvent-ils nous garantir Rocard moins évangélique que Jospin et Chirac ou l'inverse ? Tout le monde s'en moque. Ayant choisi d'être gens de parti ils sont définitivement discrédités comme gens de communauté. Pris au pied de la lettre leur propos implique en effet que l'alternance politique et donc la démocratie seraient devenues théologiquement injustifiables donc odieuses à l'Éternel. D'ailleurs treize ans plus tard, voici les mêmes milieux qui publient, le 28 avril 1995, via la fédération protestante, le communiqué suivant :

« Suite à l'émotion provoquée dans les communautés protestantes par "l'appel du Comité national de soutien des chrétiens protestants à Jacques Chirac ", comme hier à l'annonce de la création du "Cercle des amitiés protestantes" par le Front national, la Fédération protestante (dont l'actuel président, le pasteur J. Stewart, avait signé l'appel de 1982) rappelle :

- qu'il n'est pas dans la tradition théologique des Églises protestantes d'intervenir dans le choix des votes aux élections; - qu'elle affirme la responsabilité pour chaque citoyen de se déterminer en conscience.

« La Fédération protestante de France tient à préciser que de telles initiatives individuelles ne l'engage (sic) pas, ni aucune des Églises, institutions, œuvres ou mouvements qui en sont membres. »

Dans le même bulletin d'information, publié en date du 3 mai, donc entre les deux tours de l'élection présidentielle, on apprenait que : « le foyer évangélique de Grenelle qui héberge à Paris depuis le 11 avril à 14 heures six grévistes de la faim représentant 500 familles en situation irrégulière a reçu les visites du pasteur Stewart, de Mgr Gaillot, Mme Danielle Mitterrand, Mme Voynet, M. Schwartzberg et d'une foule de sympathisants discrets (sic).» De nos jours, Tartufe préfère le trône à l'autel.

Rien n'étant plus contagieux que le religieux, dans la période 1975-1995, les Français incrédules ont vu la gauche non communiste se livrer à une tentative « rétro » de réenchâtement du monde au sens que Marcel Gauchet donne à ce terme <sup>12</sup>. Il ne fut plus question que de « vie nouvelle » et de changer la vie, du peuple de Dieu et du peuple de gauche, des terres de mission, des droits à ceci et à cela, de la génération morale. Pierre Mauroy s'écria depuis Matignon : « Nous ne sommes pas ici pour gérer mais pour annoncer des temps nouveaux. » Il écrivit ensuite : « C'est ici le chemin. » J. Lang n'en finissait plus de sortir des ténèbres vers la lumière. Les titres des ouvrages de F. Mitterrand fleuraient bon la parabole : *La Paille et le Grain*, *L'Abeille et l'Architecte*. Les socialistes étaient-ils devenus des fous de Dieu? Nullement. La « génération » de la course aux fromages les avait noyés dans un déluge de guimauve et d'eau bénite sous le regard navré du camp laïc.

<sup>12</sup> M. Gauchet, *Le Désenchantement du monde*, N.R.F., Gallimard, 1985.

*Peuple sur l'Aventin, clergé sur l'Agora*

L'effet de telles pratiques sur le « populaire » est maintenant bien connu. Au sein des associations éducatives, familiales, sociales et médicales qui furent l'honneur du protestantisme, fin XIXe et début XXe siècle <sup>13</sup>, le groupe des permanents et sa mouvance sociologique ont commencé par faire le vide au sein des conseils d'administration des associations puis au sein des conseils presbytéraux des paroisses et enfin des conseils municipaux. Lassés de se voir qualifier de notables, bénévoles, incompetents, bourgeois, mangeurs d'emplois, héritiers, consommateurs de religion, protestants sociologiques et autres gracieusetés, les administrateurs dans un premier temps, puis les simples militants et bénévoles se sont progressivement éloignés privant les oeuvres et mouvements associatifs d'une expérience, d'une référence et surtout d'un enracinement.

Telle est l'origine d'une dérive qui depuis le milieu des années 70 a privé progressivement les associations subventionnées d'appartenance, de soutien communautaire et de repères, tous éléments qui déterminent la vitalité et l'aptitude de toute institution au renouvellement. La taille, le secteur et la réputation n'y font rien et l'on en donnera trois exemples symboliques pour expliciter la thèse en ses extrêmes. A Paris, la Cimade, jadis orgueil du protestantisme entier face à Vichy et au nazisme, s'est peu à peu réduite à quelques dizaines de salariés parisiens non protestants, « surpolitisés <sup>14</sup> », qui ne s'affichent « d'origine » protestante, à contrecœur, qu'en de rares moments d'urgence, c'est-à-dire soit au moment des collectes, soit pour faire passer des voeux politiques « à l'arraché » lors des synodes <sup>15</sup>. Au bout du chemin l'ultime revendication se formule : « Exclusion, insurrection et subvention. » L'immigré comme le S.D.F. ont remplacé le tiers-monde défaillant dans sa fonction rédemptrice.

Et victime.

A l'autre extrême, en Dordogne, La Force ou fondation John Bost, avec un millier de salariés et mille résidents, gravement atteints dans leur corps ou leur esprit, constitue l'exemple provincial inverse d'appartenance communautaire, populaire, nationale et de référence biblique maintenues en dépit d'une professionnalisation médicale sans équivalent en France. Il en va de même de l'Armée du Salut dont nul ne contestera la bénévolance et la gratuité politique. L'Armée du Salut, sans rien changer de son uniforme à la Dickens, vient d'adopter le statut de congrégation pour se mettre en règle au plan fiscal et social mais aussi pour protéger son identité face à ses employés.

Ces trois exemples prouvent s'il le fallait que le salariat et le professionnalisme ne sauraient être opposés au bénévolat et vice versa. Ce qui est en cause, ce n'est pas le statut des personnes, c'est le double rapport en boucle des personnes à la parole et au peuple. Outre les oeuvres, et mouvements, les communautés de base ont payé cher la détérioration de ce rapport.

Au sein de ces associations culturelles que sont les paroisses, notamment rurales, le conflit « sociologique » a exercé des effets dévastateurs sur le lien social. Les moyens salariés du secteur public, d'origine urbaine, ont progressivement pris la majorité au sein des conseils de paroisses et imposé leur préférence. Les nouveaux pasteurs et leurs épouses, devenus peu à peu politiquement corrects et conformes, en sont tout naturellement venus à préférer la collaboration quotidienne avec des curés et des travailleurs sociaux plus cléricaux que nature aux relations avec leurs propres fidèles vite qualifiés de « réactionnaires ». Yoga, macramé, guitare, patois, poteries et réunionnisme ont été promus au rang d'outils d'évangélisation. Au plan national des oeuvres remarquables

<sup>13</sup> A l'initiative notamment du christianisme social et du patronat de Mulhouse. Les premières associations familiales ont été créées en 1875 à Mulhouse et Montbéliard. Elles susciteront les premiers Centres sociaux culturels et les premières colonies de vacances.

<sup>14</sup> Au lendemain de l'attentat de 1981 contre la synagogue de la rue Copernic, on a vu le corps complet de la Cimade arpenter les rues de Paris au cri de « Giscard assassin ». Mais rien lors de l'attentat de la rue des Rosiers sous la présidence de F. Mitterrand. C'est ce qui s'appelle avoir l'attentat sélectif.

<sup>15</sup> C'est ainsi qu'en novembre 1983 à La Rochelle, la Cimade a fait passer, à l'arraché, un voeu sur le gel nucléaire unilatéral de la France.

ont vu brader des patrimoines immobiliers considérables comme si le fait de détourner à son profit personnel le patrimoine collectif constitué par les générations précédentes, et de ne rien laisser à ses enfants, constituait le fin du fin de cette « révolution de fils de familles ».

C'est ainsi qu'a disparu le seul grand mouvement de jeunesse du protestantisme, celui qui durant toute la première partie du siècle avait formé pasteurs et laïcs militants, le précieux outil de transmission solidaire entre générations, la Fédération des étudiants chrétiens connue sous le sigle de FEDE, naufragée avec l'accord du président de la Fédération protestante d'alors, l'actuel président de la Cimade. Bien entendu jamais le moindre compte financier ne fut publié sur ces incidents techniquement désastreux et moralement choquants.

On comprend le mouvement de sympathie de ces milieux vieillissants et de leurs homologues staliniens en faveur d'un Mgr Gaillot. L'« évêque des chaînes », qui n'a de victime que le césaro-papisme maintenu à Rome et l'inculture ecclésiologique des médias parisiens, entame, plus de quatre siècles après la Réforme, une carrière de type « S.O.S. n'importe quoi », skiant de nuit contre le sida en compagnie du ministre Douste-Blazy, ou se baignant contre le nucléaire en Polynésie. Suggérons à ses « conseillers comm » de lui faire remonter le Yang-tsé, attaché nu en poue du *Rainbow Warrior*, pour distraire les Australiens des essais nucléaires en plein air de Pékin.

Ce genre de conflits a déchiré les communautés protestantes de base au bénéfice des « Centres de rencontres, échanges, cultures et projets » qui avaient la préférence des professionnels de la « Génération ». Puis les « fonctionnaires » sont repartis poursuivre leur carrière, laissant derrière eux des paroisses déchirées, sans pasteurs, et des communes endettées par des projets qui ont en commun outre l'économie mixte comme moyen, l'écologie, le socioculturel, et la communication comme tremplins. Aujourd'hui les mêmes pasteurs et fonctionnaires en retraite rapatrient 68, écologie et patois compris, le temps des vacances d'été « au pays ». De nouveaux désastres sont donc prévisibles mais d'ordre exclusivement municipal et financier cette fois puisqu'il n'y a plus ni communautés, ni paroisses, ni associations.

### *Vers un totalitarisme mou ?*

Il y a plus grave que ces incidents confessionnels mentionnés ici à des fins strictement pédagogiques. Cette différenciation sociologique peut avoir à terme des implications politiques majeures mais cachées. Souvenons-nous de Benjamin Constant pour qui la liberté chez les Anciens consistait à participer à la vie de la Cité, à faire de la politique, alors que chez les Modernes, elle se traduit par le droit à s'en désintéresser. Hannah Arendt, pour sa part, n'a cessé de nous mettre en garde contre le processus pervers qui fait du totalitarisme le point d'aboutissement ultime de l'oubli du politique. Or paradoxalement cet oubli caractérise la « Génération » et constitue un risque évident de totalitarisme mou dans la mesure où plus la politique se professionnalise moins le peuple peut y participer. Dans la mesure où les individus ne sont plus comme dans le passé arrimés solidement à un statut défini pour l'existence entière par les règles coutumières ou les traditions sociales, dans la mesure aussi où ce ne sont plus les dirigeants de la communauté qui décodent pour l'ensemble de ses membres, et dans celle, enfin, où la force psychologique des fantasmes l'emporte sur les sentiments d'appartenance, les individus sont toujours susceptibles d'osciller entre des positions extrêmes. C'est ce qu'on appelle dans les démocraties l'instabilité de l'opinion publique.

Et ce sont toujours les classes moyennes sans tradition de solidarité économique, sans identité politique bien définie, et chez lesquelles la non-appartenance psychologique est la plus marquée et l'individualisme le plus fort, qui se montrent les plus vulnérables. Cette opinion d'un G. Mendel s'appuie sur les intuitions d'auteurs aussi remarquables qu'A. Huxley dans *Le Meilleur des mondes* et Orwell dans 1984. Enfin, cette « cléricatisation » du politique, assortie d'un discours d'exclusion, favorise directement et doublement le Front national en suscitant l'abstention qui valorise le vote protestataire.

La crise actuelle ne saurait donc surprendre. Lorsque les professionnels déboussolés éliminent le peuple, ils perdent le sens et avec lui la justification, donc à terme, les subventions. Le comble du paradoxe est évidemment que l'argent public distribué durant vingt ans sous prétexte de promouvoir la société civile aboutisse à la dépolitiser, c'est-à-dire à la désarmer à ce point. Et au total ce qui est en cause, ce n'est plus tant l'État-providence que son appropriation voire son détournement au bénéfice d'une sorte de protectionnisme social aussi nuisible à la justice sociale qu'à la compétitivité démocratique.

Pour affronter l'orage, les « majors » ont bien tenté au début des années 80 de construire un front corporatiste chargé de faire pression sur des pouvoirs publics supposés « amis » au cours du double septennat. Ce fut en vain. La résistance de l'Administration jointe à l'immobilisme de la classe politique ont stérilisé cette tentative mais sans toutefois instaurer la transparence nécessaire. Nous cumulons aujourd'hui les inconvénients du corporatisme privé et de la sclérose publique. Le cléricalisme a déserté les religions fatiguées. Ce sont désormais les appareils de pouvoir et notamment les professionnels du social-corporatisme qui réclament toute notre résistance laïque.

Quant aux oeuvres protestantes, de deux choses l'une : ou bien elles retrouveront grâce au peuple, repères et subventions, ou bien elles iront se perdre dans le grand tout subventionné anonyme où elles ne pèseront plus que leur poids matériel relatif, c'est-à-dire bien peu de chose.

Ce qui est vrai du protestantisme l'est plus encore de l'ensemble du secteur associatif subventionné en général.

## 4.

**Tentatives corporatistes et tentations : 1980-1990**

Les Anglo-Saxons n'ont pas peur du mot lobby, les Français si. Retenons donc celui plus gallican de « corporation ». Au reste certains leaders proposent eux-mêmes de « faciliter l'accès pour les associations à l'information sur les politiques communautaires ainsi que leur représentation au Conseil économique et social européen ». Ils voient dans cette proposition le double avantage de valoriser les associations « tout en palliant une carence proprement française : l'insuffisance des groupes de pression (sic) auprès des instances européennes ». Le monde des principales associations subventionnées s'est donc fédéré et regroupé, en partie à l'initiative d'hommes aussi respectables que François Bloch-Lainé et René Lenoir.

*Une corporation foisonnante et frêle*

Les principales composantes et instances de la « corporation » qui affronte la crise actuelle ne méritent pas de longs développements dans la mesure où elles mobilisent peu de militants et ne sont point parvenues à instituer la structure interministérielle de débat démocratique tant espérée dans les années 70<sup>1</sup>. On citera à la volée autant de sigles qui avaient naguère suscité la verve de Louis Bériot.

Le Conseil national de la vie associative (C.N.V.A.) et son outil financier le Fonds de développement de la vie associative (F.N.D.V.A.) constituent, au sommet, le niveau interministériel. Le Comité de coordination des oeuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (C.C.O.M.C.E.N.) regroupe sous le leadership de la gauche enseignante le noyau dur de l'économie sociale et du « tiers secteur éducatif ».

Le Comité d'études et de liaisons des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR) est peu connu. Citons le Comité de liaison des organisations de solidarité internationales et le Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) ; on doit à ce dernier comité une page entière dans *Le Monde* de juillet 1994 pour contester avec une rare virulence le questionnaire Balladur.

Mentionnons, pour le camp « laïc », la Confédération générale des oeuvres laïques - Ligue de l'enseignement C.G.O.L.L.F.E.E.P. La Confédération générale du temps libre (C.G.T.L.), qui regroupe les « sensibilités » non confessionnelles, aurait depuis peu abandonné son sigle un brin surréaliste. Le pendant « confessionnel » de la C.G.T.L. serait la FONDA qui survit difficilement au départ de M. Bloch-Lainé.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails et de polémique, on se reportera utilement au livre *Le Bazar de la solidarité*.

L'Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) représente efficacement les associations du secteur social. A sa tête, M. Lenoir, ancien secrétaire d'État, inspecteur des Finances, exerce une sorte de magistère moral pour tout ce qui touche à l'exclusion<sup>2</sup>. Enfin, parfois évoquée, l'UNAF, Union nationale des associations familiales, pluraliste du fait de l'ordonnance de 1945, n'est pas une coordination à l'égal des précédentes. Elle joue en général le rôle d'aimable courtier. L'UNAF, qui revendique 8 000 associations regroupant 900 000 familles, ne publie pas les effectifs salariaux de ses membres (UDAF, services de tutelle, mouvements généraux et mouvements de salariés). A la lecture des intitulés on aura pressenti la prédominance des secteurs de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation populaire, qui prétendent d'ailleurs au monopole de l'interministérialité au grand dam du ministère des Affaires sociales. Un mot ne figure pas dans la liste ci-dessus, celui de Culture, dont le ministère est pourtant l'un des plus « associatifs » de l'Administration.

Mais au total, l'ensemble corporatiste ainsi constitué ministère par ministère reste à la fois très « service public », très « socioculturel » et très « fédératif ». Des pans entiers du monde associatif en sont donc absents, notamment le caritatif humanitaire, médiatique, et a fortiori les milliers d'associations petites et moyennes. La représentativité du « parlement » associatif en souffre à due proportion.

Corporation ou Parlement ? Au début des années 80, la « coordination » s'est dotée d'une structure qu'elle voulait interministérielle : le C.N.V.A, Conseil national de la vie associative, baptisé « Parlement » du monde associatif. Créé par décret 83-140 du 25 février 1983, le Conseil national de la vie associative constitue une réponse administrative inadaptée à une revendication politique peu ou mal justifiée si l'on en juge par son bilan. Depuis le milieu des années 70, les permanents associatifs n'avaient cessé de revendiquer la création d'une instance politique consultative nationale, dotée d'une compétence interministérielle, placée « auprès du premier ministre », reconnue par les pouvoirs publics comme un partenaire social à part entière, chargé de dire le droit et surtout de participer à la répartition des crédits.

Dans le début des années 80, le ministère du Temps libre ayant envisagé une réforme de la loi de 1901 en vue - comme il se doit - de « la promotion de la vie associative », la nécessité d'une concertation entre les multiples mouvances du monde associatif apparut vite indispensable. On se souviendra de l'émotion soulevée par le projet du ministre du Temps libre, ancien secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, M. Henry, projet qui prévoyait de distinguer les associations selon qu'elles étaient plus ou moins « d'utilité sociale », voire plus ou moins « laïques » aux yeux des ministères ou des préfets. A cet effet, une coordination confiée à la moins structurée et politiquement la moins marquée des fédérations, l'UNAF a réuni l'UNIOPSS, le CNAJEP, l'UNAT, Union nationale des associations de tourisme et de plein air, et a obtenu des pouvoirs publics la création du C.N.V.A. en février 1983. Composé exclusivement de responsables associatifs, plus souvent salariés que bénévoles, le C.N.V.A. compte 62 représentants d'associations, nommés par le premier ministre sur proposition des vingt et un ministères concernés après consultation des associations nationales selon leur domaine de compétence. La quasi-totalité des ministères sont ainsi « représentés ». La composition du C.N.V.A. est significative de la composition du « peuple associatif subventionné ». Le ministère des Affaires sociales compte 15 sièges et celui de Jeunesse et Sports 12, soit à eux deux, 43 % du total de la représentation. On retrouve ici le primat du « socioculturel » avec ces deux principaux partenaires gestionnaires et bénéficiaires du phénomène associatif. S'y ajoutent 10 personnalités qualifiées nommées par le premier ministre. Le Conseil est chargé d'établir un bilan annuel de la vie associative et de faire toutes propositions susceptibles de promouvoir la vie associative notamment en conduisant des études.

Le décret de 1983 a placé le C.N.V.A. auprès du premier ministre, le milieu associatif escomptant de ce rattachement l'engagement financier des pouvoirs publics et la

<sup>2</sup> Elle revendique selon son président René Lenoir, ancien secrétaire d'État, 200 000 salariés et 250 000 bénévoles (propos recueillis par Arnaud Le Gal, publiés dans L'Association, mensuel du monde associatif, n° 2, janvier 1995).

reconnaissance des leaders du monde associatif comme représentants organisés sinon exclusifs de la société civile.

Chichement doté, installé à l'origine dans les locaux du ministère de la Jeunesse et des Sports, le C.N.V.A. s'est installé un temps dans les locaux du premier ministre pour finir au ministère des Affaires sociales, avec 70 mètres carrés prêtés par la Délégation à l'innovation sociale. L'effectif total est réduit : 3 agents dont 1 secrétaire sous contrat à durée déterminée affecté par les services du premier ministre et 2 chargés de mission mis à disposition par l'Éducation nationale. Le coût complet était estimé pour 1990 à 1,36 million de francs - dont 0,65 million de francs au budget du premier ministre. Au total, on peut parler de gadget administratif parisien.

Les activités ont une intensité variable, et l'on peut distinguer trois périodes <sup>3</sup>.

De 1984 à 1986: d'importants travaux sont accomplis, les membres sont assidus, le bilan annuel de la vie associative est riche de données nouvelles.

De 1987 à 1990: la deuxième mandature prolongée jusqu'au début 1990 est décevante. L'absentéisme s'installe, les avis et rapports se transforment en revendications. Le président se plaint de n'avoir jamais rencontré le premier ministre.

En 1991 le C.N.V.A., entièrement renouvelé, relancé par le premier ministre qui assiste à la première réunion le 4 décembre 1990, bénéficie de l'appui du secrétaire d'État à l'Innovation sociale, Tony Dreyfus, et des études sont relancées. Mais le coeur n'y est plus.

Le premier ministre n'ayant jamais été, sous la gauche, l'interlocuteur direct effectif du C.N.V.A., « la tutelle » a été assurée jusqu'en mai 1988 par délégation du premier ministre par le Ministre délégué (gouvernement de M. Fabius), puis le secrétaire d'État après du premier ministre (gouvernement de M. Chirac) chargé de la Jeunesse et des Sports. Sous le gouvernement Rocard, délégation était faite au secrétaire d'État chargé de l'Économie sociale, M. Tony Dreyfus. Sous le gouvernement suivant, la délégation est donnée à M. Bianco, ministre des Affaires sociales.

Après onze ans d'expérience, la persistance de liens notamment budgétaires avec les services du premier ministre se révélait artificielle. En revanche, la permanence et la stabilité des représentants du monde associatif sont remarquables. C'est le C.N.V.A. qui propose au premier ministre les candidats du groupe associatif au Conseil économique et social. Tous les membres du groupe associatif au C.E.S. ont été membres du bureau du C.N.V.A. qui joue ainsi un rôle efficace de consécration sociale en même temps qu'il facilite le relais des générations de dirigeants. On notera que la représentation associative bénéficie d'une longévité autrement grande que celle des gouvernements et des administrations. Bref, vu les moyens engagés et les résultats obtenus, l'activité de cette institution relève du lobbying. On jugera néanmoins positif le fait que la création du C.N.V.A. ait conduit la fraction patronale socioculturelle subventionnée de la nébuleuse associative à se concerter.

Sur le plan du financement de la vie associative, le C.N.V.A. a été doté en 1985 du Fonds de développement de la vie associative ou F.N.D.V.A. Ce fonds d'importance modeste sinon négligeable a pour objet la gestion « souple » de 30 à 40 millions de francs de subventions dont les trois quarts pour des actions de formation des bénévoles et un quart pour des actions de recherche, le tout en l'absence du moindre suivi de qui que ce soit hormis les bénéficiaires qui participent à la répartition. Le F.N.D.V.A. n'a pour l'instant fait l'objet d'aucun contrôle et l'on se bornera à citer un mince rapport parlementaire, celui du sénateur Mariani. Celui-ci expose explicitement au Sénat en séance du 22 novembre 1993 <sup>4</sup> :

<sup>3</sup> Nombre d'avis en séance plénière:

1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
7	0	6	2	1	1	0	4

<sup>4</sup> Sénat, rapport n° 101. Première session ordinaire de 1993-1994. Rapport spécial sur les comptes spéciaux du Trésor.

« La gestion de ce compte semble avoir au moins partiellement échappé à l'État. Les critères retenus pour attribuer ces aides restent extrêmement souples. La décision est prise sur la base d'un dossier dont le contenu est assez réduit. La principale contrainte prend la forme d'un compte rendu de l'action financée que l'association s'engage à produire dans les deux mois qui suivent la fin de la formation. Force est de constater qu'une part significative de ces subventions est régulièrement attribuée à un petit nombre d'associations nationales, M.J.C., Léo-Lagrange, FUAJE, Fédération des centres sociaux, Scouts de France, M.R.J.C.<sup>5</sup>.

« Le système actuel suscite certains phénomènes " d'abonnement ". Dans ces conditions, il est probable que les subventions permettent en réalité de financer les activités permanentes de certains bénéficiaires. Or à l'évidence tel n'est pas l'objectif des interventions du Fonds, le ministère disposant par ailleurs de moyens d'intervention spécifiques - mais budgétaires - pour les aides au fonctionnement. »

Ces quelques lignes qui ont suscité une vive émotion épuisaient hier encore l'opinion du Parlement sur le sujet. Le premier ministre Juppé a par contre surpris tout le monde en convoquant le C.N.V.A. à Matignon dès le 9 juin pour lui offrir le doublement des crédits de formation des bénévoles du F.N.D.V.A. La corporation n'est pas encore revenue de sa stupeur et se demande quel mauvais coup dissimule cette attitude de Matignon jamais observée depuis la création du C.N.V.A. en 1983.

Au total C.N.V.A. et F.N.D.V.A. n'ont pas répondu aux attentes du monde associatif parce que les milieux concernés, contrairement à leur discours officiel, ne voulaient pas entendre parler d'interministérialité et encore moins d'évaluation de leur exacte représentativité. Aux lieux et places des structures et procédures d'un authentique dialogue démocratique, des groupes de leaders professionnels cantonnés par ministères à leurs sous-secteurs culturels subventionnés, divisés entre l'éducatif jeune et le social, tirent à hue et à dia. Quelques dizaines de coordinations et de personnalités se sont approprié et se répartissent, soit entre eux soit au profit de leurs préposés, outre les crédits, le discours public, les postes dans les conseils d'administration ou de gestion qui, en cas de succès, conduisent au Conseil économique et social. Le désordre est aggravé par les tenants de l'économie sociale qui entendent bien ne pas subir ce qu'ils nomment peu confraternellement la dérive associative. Les effets pervers du système sont l'équipartition des crédits et décorations poussée jusqu'à l'ingérence lorsque l'Administration se trouve - pis qu'encerclée ou dominée - investie. La revendication tenant lieu de débat, le débat se produit ailleurs, secteur par secteur, ville par ville, et dans le plus grand désordre.

L'interministérialité apparaît à la fois plus éloignée et plus nécessaire que jamais. Il serait indispensable et urgent de lier les peuples associatifs à toute réforme, ce qui implique que soit préalablement réglée l'épineuse question de la représentativité. Le Parlement ne peut rester extérieur au débat. Malheureusement l'exécutif, le législatif et le judiciaire réagissent depuis longtemps dans un désordre et avec une prudence qui ne peuvent qu'aggraver la situation.

#### *Perspectives : banalisation, confusion et mises en examen*

Une tentative pragmatique se manifeste depuis peu dans l'administration et l'ordre judiciaire, mêlant banalisation théorique et confusion pratique. Elle révèle une évolution de fait vers l'intégration des associations subventionnées à la loi commune, qu'il s'agisse des normes du marché ou de celles de l'État. Malheureusement l'ignorance ou la complicité des « politiques » freine cette évolution révélatrice. Dans le même temps la justice commence à traiter les dirigeants associatifs selon leur responsabilité sociale et les sanctions pénales se mettent à pleuvoir sur des notables stupéfaits. Le désordre est devant nous. Ou plus exactement devant eux.

---

<sup>5</sup> Le rapporteur commet ici l'erreur de confondre fédérations et organismes employeurs.

L'évolution de la législation, de la réglementation et de la jurisprudence fait peser progressivement une chape de plomb sur les 695 000 petites associations vivantes, sans imposer la démocratie financière aux 5 à 10 000 principaux consommateurs de fonds publics.

*La banalisation théorique* conduit à traiter toutes les associations sans considération de leur taille ni de leur réalité plus ou moins civique. On exige des comptes de plus en plus complexes de la moindre association écolo ou de quartier et l'on commence à traiter subrepticement les plus grosses associations comme des entreprises de droit commun.

Voici plusieurs exemples de cette évolution confuse et chaotique qui empile texte sur texte au fil des événements au risque de rendre invivable la liberté voulue par la loi.

Très logiquement en démocratie, c'est d'abord la subvention publique qui freine la liberté.

Les associations subventionnées doivent assurer la publicité des modifications statutaires et des changements d'administrateurs par déclaration à la préfecture dans les trois mois. Toute subvention dépassant le seuil des marchés publics (300000F) doit s'accompagner de la signature d'une convention. La subvention doit être utilisée conformément à son objet. Dans plusieurs administrations on exige des associations l'exercice artificiel consistant à distinguer leurs frais de structures du coût individualisé de chacun de leurs programmes ou projets. Aucune redistribution à un autre organisme n'est autorisée sans accord préalable du contrôleur financier. Les subventions non utilisées doivent être retournées au Trésor. Lorsque les fonds disponibles ne sont pas déposés au Trésor, les produits financiers sont parfois décomptés de la subvention pour l'année suivante. Dans le cas d'une subvention municipale, mention doit être faite en annexe des comptes municipaux ouverts au public de toute subvention supérieure à 500 000 F ou représentant plus de 50 % du budget de l'association. Cette obligation pèse aussi sur les départements et régions. Les associations concernées doivent donc établir un bilan certifié conforme soit par le président soit par un commissaire aux comptes si l'association y est tenue. Les concours en nature doivent être décrits. Au-delà de un million de francs - en application de la loi sur la corruption n° 93-122 du 29 janvier 1993, et du décret n° 93-568 du 27 mars 1993 - le plan comptable, l'expert et le commissaire aux comptes s'imposent.

L'évolution est plus frappante encore en matière d'action économique. Le législateur n'a pas voulu permettre aux associations de jouer la loi du marché notamment après subvention.

La loi du 25 janvier 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaires des entreprises condamne les administrateurs dont les fautes dans la gestion de l'association entraînent l'ouverture d'une procédure collective. Selon un décret de mars 1985, l'assujettissement au plan comptable adopté par le Conseil national de la comptabilité en 1985 est obligatoire en cas de dépassement de deux des trois seuils suivants : plus de 50 salariés, plus de 20 millions de francs de chiffre d'affaires, plus de 10 millions de francs de bilan. Selon les indications sur l'emploi évoquées précédemment, seules 4 454 associations emploient plus de 50 salariés, or il existe 118 000 employeurs associatifs. La loi du 11 juillet 1985 sur l'émission de titres impose aux associations les obligations du droit commercial (registre de commerce, commissaire aux comptes, règles comptables). La loi du 1<sup>er</sup> mars sur le règlement amiable et la prévention des difficultés des entreprises s'impose au-delà d'un certain seuil. Enfin, l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1987 relative à la liberté des prix et de la concurrence précise les conditions dans lesquelles les associations peuvent exercer des activités économiques.

Dans certains secteurs, c'est l'état de décomposition morale qui a conduit le législateur à imposer un minimum de règles. Le milieu sportif professionnel a traversé ces dernières années des faillites retentissantes qui ont eu des répercussions graves sur les finances des collectivités locales en raison des cautions et garanties d'emprunt que celles-ci avaient accordées. La loi du 13 juillet 1992 a donc interdit aux collectivités locales de garantir les emprunts des clubs sportifs qu'il s'agisse de sociétés sportives ou de simples associations,

seul restant possible l'octroi par les régions d'aides économiques sous forme de subventions. Mais de telles aides sont strictement contrôlées, et notamment par la C.E.E., pour ne pas fausser le jeu de la concurrence. L'Administration s'oriente donc vers une stricte distinction entre sociétés sportives et associations sportives. Les sociétés dont la constitution est nécessaire dès lors que le club organise régulièrement des manifestations payantes procurant des recettes supérieures à 2,5 millions de francs ne pourraient recevoir que des aides économiques des régions. Les associations gérant des activités procurant des recettes inférieures au seuil ci-dessus, et dont le caractère non lucratif serait attesté au regard du fisc, pourraient seules recevoir des collectivités locales des subventions n'ayant pas le caractère d'aides économiques susceptibles de fausser la concurrence. Cette perspective sème la plus vive inquiétude dans le milieu associatif qui redoute de voir cette disposition « sportive » étendue à l'ensemble des activités économiques, « l'exonération fiscale devenant critère de l'intérêt général alors qu'elle ne devrait en être que la conséquence <sup>6</sup> ».

La législation, la réglementation et la jurisprudence s'orientent donc clairement contre la présomption d'utilité sociale ou d'intérêt général et vers une différenciation de traitement selon le montant des subventions consolidées, selon la taille des associations mesurée en terme d'effectifs salariés, de chiffre d'affaires et de bilan, enfin selon la nature économique de l'activité. De même on constate une tendance marquée à combler les lacunes qui permettaient hier encore aux responsables associatifs d'échapper à leurs responsabilités économiques et sociales. L'exemple le plus frappant en est l'extension aux associations ayant une activité économique par la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 - décret du 1er mars 1985, art. 22 - relative aux entreprises en difficulté. Il en va de même pour les associations qui émettent des obligations.

Mais dans la pratique, la confusion ne cesse de s'aggraver. Hier c'était sous l'effet des administrations qui se démultipliaient en démembrements divers. C'est désormais davantage l'effort conduit par les grandes coordinations de la mutualité, de la coopération et de la vie associative, pour faire entrer dans les faits le concept d'économie sociale qui est à la société civile ce que l'économie mixte est à l'ensemble de l'activité nationale. Qu'on en juge.

Les Groupements d'intérêt économique, G.LE., ont été rendus possibles par l'ordonnance du 23 décembre 1967 modifiée par la loi du 12 juin 1989. Cette formule intermédiaire entre la société commerciale privée et l'association de la loi de 1901 offre toutes les souplesses du secteur privé mais aussi tous les risques puisque la responsabilité solidaire des membres du G.LE. est illimitée. Les Groupements d'intérêt public, G.LP., de la loi du 15 juillet 1982, ont vu le jour à l'initiative de M. Chevènement, alors ministre de la Recherche, pour faciliter le transfert technologique entre les laboratoires publics et l'industrie. A mi-chemin entre le statut de l'établissement public et celui de la loi de 1901, le G.LP. constitue une construction intelligente qui offre, avec une réelle souplesse, de sérieuses garanties : création par arrêté interministériel du ministre de tutelle et du ministre du Budget, stricte délimitation de l'objet, responsabilité limitée aux apports, possibilité d'avoir conjointement un comptable public et une comptabilité privée. Plus de vingt-deux textes sont venus ouvrir de nouveaux champs d'activité aux G.LP. et l'on distingue les G.LP. « Recherche » des G.LP. « Jeunesse », « Montagne », « Pénitentiaires », « Formation », « Sanitaires », « Tourisme », « Déchets industriels spéciaux »... Le foisonnement est tel que le premier ministre a saisi le Conseil d'État pour faire préciser la nature de droit public et l'homogénéité du régime juridique des G.LP. Par exemple, un G.LP. qui effectue des opérations économiques doit-il et peut-il s'inscrire au registre du commerce? En cas d'insuffisance de passif, peut-il faire faillite ? Le jugement relèvera-t-il en ce cas du tribunal de commerce ou des juridictions administratives ? Un G.I.P. peut-il adhérer à cette forme ultime du « mixte » qu'est le statut d'Unions d'économie sociale?

---

<sup>6</sup> Juris Association, 1<sup>er</sup> mars 1995. Dans la même ligne on citera pour mémoire la doctrine des œuvres de l'administration fiscale analysée ultérieurement, on citera un arrêt significatif de la cour d'appel de Lyon le 20 octobre 1993 concernant l'assujettissement d'une association de chercheurs et médecins à l'impôt sur les sociétés « en raison de la nature des activités et des entreprises bénéficiaires, sans s'interroger sur l'utilité sociale de l'activité de recherche concernée ».

La loi du 27 juillet 1984 institue en effet la catégorie des « Unions d'économie sociale ». Il s'agit de sociétés coopératives qui ont pour objet la gestion des intérêts communs de leurs associés et le développement de leurs activités. Cette formule juridique présente deux innovations majeures par rapport aux précédentes formules de regroupement, union de coopératives, G.I.E., etc. C'est d'abord le décloisonnement qui permet aux structures de l'économie sociale de se regrouper quel que soit leur objet : financier, social, agricole, immobilier, culturel, etc. C'est ensuite l'ouverture qui permet au secteur privé marchand et au secteur public d'entrer dans un même regroupement.

La loi 85 698 du 11 juillet 1985 (décrets des 15 décembre 1985 et 17 janvier 1985), qui autorise les associations et notamment les unions d'économie sociale à émettre des obligations dites « titres associatifs », exige le respect de conditions qui transforment à peu de chose près les bénéficiaires en entreprises de droit commun. Notamment la loi institue une inscription préalable et temporaire au registre du commerce et des sociétés pour les associations exerçant des activités économiques et souhaitant émettre des valeurs mobilières. L'inscription au registre du commerce reste obligatoire pendant la durée de vie des titres émis. Dans l'hypothèse où un G.I.P. participerait à une émission au travers d'une Union d'économie sociale, il relèverait du tribunal de commerce *rationae materiae et temporis*.

On est là aux frontières de la confusion, frontières franchies par un dirigeant d'Union économique et sociale qui - pour décrire son groupe composé de quarante S.A. et associations - fait état dans sa réponse aux services fiscaux « d'associations unies à des sociétés commerciales sans but lucratif ».

Toutes les dispositions juridiques prises pour faciliter le civisme, la coopération et la mutualité peuvent donc désormais être « mixées » dans le cadre d'Unions d'économie sociale conçues pour conduire *toutes les opérations économiques imaginables*, y compris des opérations de promotion immobilière, avec des privilèges fiscaux ou des subventions diverses, sous la direction de responsables bénéficiant de conditions matérielles de droit commun et d'une sécurité d'emploi supérieure compte tenu de la bienveillance « corporative » dont bénéficient ces institutions.

Au monde associatif s'adjoignent en effet ceux de la coopération et de la mutualité dont on sait qu'ils constituent en France un vaste « tiers secteur » riche de dépôts et privilèges dont l'intérêt n'a pas échappé aux « Jeunes dirigeants de l'économie sociale », club de création récente que les Anglais qualifieraient de « Business minded elite ».

Enfin, la confusion peut conduire à des résultats absurdes. Citons la *Revue fiduciaire* en date du 17 mars 1994. « Une association qui assure l'hébergement, la restauration et l'animation culturelle à des groupes de jeunes demande son inscription au registre du commerce. Pour ce faire, elle se prévaut de l'exercice d'une activité commerciale pour laquelle elle est soumise à l'impôt sur les sociétés. Cette inscription lui était nécessaire pour bénéficier d'exonération de T.V.A. sur des travaux de réhabilitation des logements meublés ou garnis. Après avoir constaté que l'association n'entrait dans aucune des catégories de personnes morales dont le décret du 3 mai 1984 prévoit l'inscription, une cour d'appel a fait l'exacte application de ce texte en refusant l'autorisation demandée. En ce qui concerne les associations, seules celles qui émettent des valeurs mobilières sont tenues de s'immatriculer pour la seule durée de vie des titres émis (loi du 11 juillet 1985) <sup>7</sup>.

Dans ce désordre général, la justice engage un processus de recherche en responsabilité dont nombre de dirigeants associatifs feraient bien de se soucier. Le jugement rendu le 29 septembre 1994 par la première chambre du tribunal de grande instance de Lille risque de faire date à cet égard; il ouvre la période des sanctions.

Sont mis en cause les anciens responsables de l'association « Office régional pour la culture et l'éducation permanente » (ORCEP) et notamment le président de cette association, Noël Josèphe, ex-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, et le

<sup>7</sup> Cass. com, 1er mars 1994, pourvoi n° 92-13-529.

directeur de l'association, Pierre Frackoviak, appelés à rembourser de leur poche un passif de 40 millions de francs. L'ORCEP a longtemps financé le parti socialiste dans le Nord.

Le jugement se fonde sur l'article 179 de la loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation des entreprises, article stipulant que les sanctions s'appliquent aux personnes physiques dans le seul cas d'une personne morale ayant une activité économique. Au cas particulier il a été jugé que l'édition de livres vendus en librairie par l'ORCEP constituait une activité économique.

Les sanctions s'appliquent dans deux cas. Selon l'article 180 de la loi, lorsque la liquidation fait apparaître une insuffisance d'actif, les dettes de l'association sont supportées par tous les dirigeants de droit ou de fait, lorsqu'il y a faute de gestion.

Selon l'article 182, une procédure de redressement judiciaire peut être ouverte envers tout dirigeant contre lequel l'un des six points suivants a pu être relevé.

1) La disposition des biens de la personne morale comme de biens propres. 2) La disposition des biens ou crédits de la personne morale à des fins contraires à l'intérêt de celle-ci. 3) La poursuite abusive, dans un intérêt personnel, d'une exploitation déficitaire conduisant à la cessation des paiements de la personne morale. 4) Avoir fait des actes de commerce dans un intérêt personnel sous couvert de la personne morale. 5) Avoir tenu une comptabilité fictive. 6) Avoir détourné ou dissimulé une partie de l'actif ou frauduleusement augmenté le passif de l'association.

Et l'on précisera à l'attention des « bénévoles » et autres « amateurs » insouciantes que la jurisprudence commence enfin à mettre en cause les « dirigeants de fait » repérés notamment par la présence de leurs signatures en tant que mandataires sociaux sur les documents d'ouverture des comptes bancaires.

Au total si l'Administration s'efforce de canaliser l'explosion associative au risque d'entraver toute participation sociale et civique si modeste soit-elle <sup>8</sup>, l'État, lui, parvient mal à instaurer la transparence, la rigueur et l'impartialité à des organisations qui n'ont plus d'associatif que le nom. Il y a donc bien deux France associatives éclatées entre des intérêts contradictoires, engagées dans un conflit qui porte sur les moyens et les fins, les crédits et la justification, et cela n'a rien à voir avec une gauche et une droite s'opposant sur des abstractions, c'est-à-dire sur les principes et sur l'idéal. On en prendra pour preuve le fait qu'en Grande-Bretagne quinze ans de thatchérisme associatif débouchent sur un bilan de même nature sinon de même ampleur.

### *La France n'est plus seule, ou le thatchérisme associatif*

Le bilan associatif du plus conservateur des chefs d'État européens de la période récente, Mme Thatcher prouve que - complexité et dimensions mises à part - la dérive associative a traversé la Manche. Dès que l'on manque aux principes de la démocratie financière, la mère des parlements elle-même entre en confusion comme le montrent une série d'articles parus récemment dans la presse britannique.

La critique concerne la débâcle financière des « charities » ou fondations, mais surtout le développement considérable des Quangos (Quasi Autonomous Non Governmental Organisations, équivalent des associations para-administratives françaises). Multipliées durant quinze ans par les troupes de Mme Thatcher pour desserrer l'étreinte travailliste sur les institutions locales élues, ces « quasi gouvernementales » utilisent les méthodes de gestion du secteur privé et sont investies de missions de service public. Leurs dirigeants, qui sont souvent d'anciens fonctionnaires, sont baptisés « Quangocrates ». Bref la gestion a remplacé la « charity ». La Grande-Bretagne est d'abord terre d'élection des « charities ». Ces

---

<sup>8</sup> La fiche de demande de subvention au F.N.D.V.A. telle que distribuée par l'UNAF comporte 43 pages et requiert une compétence administrative endurcie.

institutions qui, sans complexe, s'affichent « charitables » au lieu de « non lucratives », réunissent des patrimoines considérables, avec un total de 20 milliards de livres (soit 180 milliards de francs). Ces nobles et anciennes institutions ne sont pas en cause mais leur situation financière suscite des alarmes, signe que la générosité s'émousse et que le pays s'appauvrit<sup>9</sup>.

Pour Alan Pike, journaliste connu, « la collecte associative pourrait changer de danse du ventre ». Il s'agit du très sérieux rapport annuel au ministre de l'Intérieur (11 octobre 1993). Le rapport conclut que les « charités » offrant des services publics sont de moins en moins des organisations bénévoles et devraient perdre leur droit automatique aux facilités fiscales. « C'est la réalisation annuellement vérifiée d'objectifs sociaux qui devrait valoir des avantages fiscaux et non le statut de bénévole. » Le rapport suggère que les associations choisissent entre le statut bénévole et le statut de droit commun; et A. Pike de souligner: « Les conséquences de l'application des recommandations de ce rapport seraient dramatiques pour un certain nombre d'organisations qui n'ont de bénévoles que les apparences comme les centres de recherche des universités. La question opposera tôt ou tard, dans l'esprit du public, le bénévolat authentique au marketing sur " fund raising ". » On imagine les réactions des universitaires et des chercheurs publics français à la lecture d'un tel rapport.

Mais le vrai problème politique est celui des Quangos. On peut lire dans *l'Economist* du 6 août 1994 le « Guide pour le " ZOO " des Quangos. Comment les contrôler ? ». Là encore, imaginons les réactions du lobby français si d'aventure on traitait le C.N.V.A. de ZOO !

Lors des quinze dernières années, la politique conservatrice a apporté un changement constitutionnel progressif mais important. Les organisations quasi autonomes non gouvernementales ont pris en charge de nombreux services jadis assumés par les autorités locales.

Les vagues successives de réforme conservatrice - en matière de santé, logement, éducation, formation et autres - ont couvert la Grande-Bretagne de centaines de nouvelles Quangos. Les réformes ont conduit sans aucun doute à une meilleure distribution de certains services locaux. Mais le prix en a été élevé : concentration de pouvoirs qui ne rendent plus compte à l'électeur, et une énorme croissance du « patronage » par le gouvernement central.

Nombre des « quangocrates » non élus qui dirigent ces nouveaux organismes doivent leur emploi à la faveur gouvernementale. Certains d'entre eux sont des hommes d'affaires peu portés sur l'éthique de service public. Dans le pire des cas, les Quangos se sont montrés tout aussi aptes à la corruption que les plus vénaux des conseils locaux élus. John Major semble penser que les Quangos ne posent pas de problème. Son grand discours sur le gouvernement de la Grande-Bretagne le 27 juillet 1994 n'en dit mot. Toutefois, William Waldegrave, ministre de la Fonction publique, a cru bon de défendre les nouveaux organismes dans un vigoureux pamphlet.

« La question clef n'est pas de savoir si les gens qui dirigent nos services publics sont élus mais si leur responsabilité est de type " producteurs " ou " consommateurs " de ces services. Les services ne sont pas faits pour donner une voix démocratique à nos citoyens mais pour leur offrir des choix et pour instituer des mécanismes assurant le respect des normes approuvées et le redressement en cas d'insuffisance. »

<sup>9</sup> Dans un article intitulé « Les craintes s'aggravent pour les "charities" avec l'aggravation de la crise de trésorerie », Andrew Jack écrit le 15 mars 1994 : « Le guide des 1 000 Top Charities publié par Hemmington Scott est la première tentative pour comparer l'information financière des organisations bénévoles. Il prouve que la plupart luttent en vain pour équilibrer leurs dépenses par leurs revenus. « Le total des actifs des "charities" s'élève à 20 milliards de livres (soit 180 milliards de francs) mais reste concentré entre les mains de quelques-unes. « La plus importante, le Welcome Trust, propriétaire de la firme Welcome, possède 5,112 milliards de livres et les cinq premières, plus de la moitié du total des 1 000 qui s'élève à 20,022 milliards de livres, dont 3,8 d'immeubles, 0,264 d'autres immobilisations, 14,770 de placements, 2 de disponibilités, 0,800 de créances et 0,631 d'emprunts. « La seconde est la Church Commission avec 2,3 milliards de livres. Le National Trust arrive en S` position avec 320 millions de livres. On notera au passage que ce genre tic consolidation comptable est actuellement introuvable en France. Les dépenses se sont accrues de 97 % plus vite que les revenus.»

L'argument de M. Waldegrave selon lequel les citoyens peuvent influencer les politiques qui président à la gestion des services locaux - parce que les Quangos sont responsables devant le Parlement au travers des ministres - n'est pas convaincant. Les ministres ne peuvent raisonnablement pas être tenus responsables (*accounttable*) de l'ensemble des matières placées sous leur contrôle direct. Or selon l'annuaire du service public pour 1993 (*Public Body*), les ministres sont responsables annuellement de 42 600 nominations à la tête d'organismes publics dont 10 000 confirmations ou recrutements par an. Dans une réponse écrite à un parlementaire, le gouvernement a reconnu n'avoir assuré la publicité que de 24 de ces recrutements en 1992.

Sir Derek Barber, président de la Commission du Countryside écrit en mars 1991 : « Pour ma part je suis devenu président pour avoir partagé un taxi avec un inconnu. » Un autre président de Quango a été recruté par un secrétaire d'État, son *fellow gun*, lors d'une chasse au faisan, un troisième est entré au cabinet d'un ministre pendant qu'il écoutait des oiseaux sur une île grecque. C'est une façon de faire splendidement hasardeuse et britannique mais dont globalement le résultat n'est pas substantiellement inférieur à celui des chasseurs de tête...

Dans plusieurs régions du pays, une nouvelle classe de « quangocrates » a émergé mais nulle part autant qu'au pays de Galles... ce qui permet aux conservateurs de compenser politiquement le fait que les huit conseils locaux élus leur échappent... La plupart des Quangos locales sont soumises à moins de contrôle et contrepouvoirs que les autorités élues. Le président de la commission d'audit s'est plaint d'avoir été exclu de la commission de contrôle des écoles subventionnées, situation contraire aux principes qui s'appliquent normalement aux dépenses du secteur public, principes qui ne devraient point être abandonnés à la légère. Les conseils locaux, à la différence des Quangos, sont tenus de publier les critiques des rapports de vérification; chaque autorité élue est dotée d'un comptable chargé de veiller à l'emploi conforme des fonds ce qui n'est pas le cas de toutes les Quangos.

Les conseillers élus peuvent être sanctionnés pour leur mauvais usage des fonds publics, pas les quangocrates. Les autorités locales doivent tenir un registre des intérêts privés de leurs conseillers; les Quangos n'en font pas autant avec les membres de leurs bureaux. Les réunions des conseils élus sont publiques. Pas celles des Quangos sauf en matière de santé. Beaucoup de Quangos n'ont pas de code de conduite pour promouvoir une éthique de service public. Le responsable du Shadow Cabinet travailliste pour le service public a annoncé que le Labour supprimerait toutes les Quangos et remettrait leurs compétences et moyens aux conseils locaux élus. Mais ce projet ne suscitera pas l'engouement des électeurs dans les zones où la durable prééminence d'un seul parti sur les conseils locaux a rendu certains conseillers arrogants (*sic*), inefficaces et sourds aux préoccupations populaires.

Un club d'idées indépendant, Demos, propose une réforme plus radicale pour réintroduire les Quangos dans le processus démocratique.

Toutes les anciennes Quangos seraient dissoutes pour être renouvelées. Une commission du recrutement composée de représentants du gouvernement central et du gouvernement local annoncerait la création de chaque nouvelle Quango six mois à l'avance avec un budget approximatif. N'importe quelle équipe composée d'entrepreneurs, de fonctionnaires ou conseillers locaux pourrait concourir à l'appel d'offres et proposer la solution technique et financière qu'elle promet d'apporter. Après quoi, au cas où une pétition populaire de protestation réunirait plus de 5 % de la population couverte par la Quango, un référendum serait organisé pour décider du renvoi de l'équipe contestée. Le chef du parti libéral démocrate, Paddy Aschdown, qui apprécie cette proposition, parle de « contestability » (on peut traduire par possibilité de mettre en cause).

La crise actuelle des Quangos prouve qu'en Angleterre, les conservateurs ont cédé à la facilité sur le terrain et qu'ils ont été victimes des mêmes erreurs que les Français. La crise s'aggrave du fait que le système traditionnel de contrôle des comptes, le Comité des comptes publics de la Chambre des communes, institué par Edouard I<sup>er</sup> en 1314, présidé

par un membre de l'opposition, ne contrôle pas les Quangos et abandonne cette fonction au National Audit Office et d'abord à l'Audit Commission beaucoup plus liée au gouvernement.

On peut conclure de ces informations données avec l'irremplaçable humour britannique que sous tous les cieux, et dans tous les camps, y compris celui de Mme Thatcher, le « socioculturel associatif subventionné » comporte des risques d'obscurité comptable et de sectarisme politicien. Le manquement aux principes d'alternance, de transparence et d'impartialité produit, de part et d'autre du Channel, les mêmes résultats, quelle que soit l'idéologie du parti au pouvoir.

La différence avec la France est néanmoins patente. En Angleterre on parle de ces questions au Parlement, le Premier ministre se sent concerné, la presse écrite et l'opinion aussi. L'Angleterre est infiniment moins centralisée et nationalisée que la France. La classe publique anglaise ne défile point devant les tribunaux. La démographie anglaise ignore la rupture des générations qui nous afflige. Le parlement britannique vote davantage la ressource et l'impôt direct finance l'essentiel du Welfare State. Enfin et surtout la société politique anglaise apparaît infiniment plus démocratique et fair play que la nôtre. Il n'y a plus d'extrême droite en Angleterre alors que la présence immigrée, d'importance comparable, y est autrement voyante, concentrée et séparatiste que dans l'Hexagone. Surtout, à la différence de la Grande-Bretagne, la France affronte désormais non pas une, mais de multiples fractures dont l'accumulation fait l'exception politique française et explique les résultats électoraux récents.

TROISIÈME PARTIE

## **L'abcès associatif à la lumière des fractures françaises**

*Il n'y a plus d'association innocente*

« L'innocence, cette maladie de l'individualisme qui fuit devant les conséquences de ses actes et de son état, soit en se voulant éternellement enfant, immature perpétuel, soit martyr autoproclamé, allié des victimes, tiers-monde et exclus, l'innocence, c'est la tentation des classes moyennes » (Pascal Bruckner, *La Tentation de l'innocence*).

Pourquoi l'explosion associative s'est-elle produite durant les vingt années de crise, soit 1975-1995 et pas durant les Trente Glorieuses, soit 1945-1975 ? Pourquoi en dépit de la décentralisation, cette explosion ne s'est-elle pas traduite par un « boom » de civisme et de solidarité ? Pourquoi les professionnels de la classe publique sont-ils restés sourds aux cris d'alarme qui leur venaient de partout à propos du chômage, de la jeunesse ou de la République ? Comment cette démocratie jeune et riche a-t-elle pu devenir en si peu de temps cette France bloquée et fissurée ? Comment l'élan de jeunesse de 68, comment le joyeux embâcle d'une France faisant craquer comme banquise le carcan de ses conservatismes, en un mot comment la génération des Barricades a-t-elle bien pu achever sa course vingt-cinq ans plus tard dans un aussi consternant mélange de corporatismes, de féodalités, de rentes, de népotisme, d'« affaires », de suicides, de parjures et de reniements ?

Comment cette jeunesse pour qui « tout était politique » a-t-elle pu produire ces adultes à ce point obsédés de leur seul épanouissement personnel ? Hier, ils étaient dans la rue. Aujourd'hui, entre deux joggings, ils se multiplient en « mixités » douces aux nantis et dures aux exclus, puis envoient des questionnaires à leurs enfants. Surtout, quel rapport établir entre cette crise générale et cet abcès associatif ?

Pour comprendre ce qui s'est produit, il faut situer le fait associatif dans le bilan général de cette période. Dans une série de domaines essentiels et sensibles, là où justement on pouvait espérer de la différence associative - surtout subventionnée - qu'elle comblât les lacunes du marché et de l'État, c'est l'inverse qui s'est produit. Choisissons nos exemples dans les domaines où l'on aurait tant espéré ce « plus », ce supplément d'âme : l'immigration musulmane, la solidarité entre générations, enfin la démocratie participative.

Et pour échapper à la pesanteur du court terme adoptons, outre le cadre de la double décennie 1975-1995, une approche intergénérationnelle.

## 1.

### **Crises et générations !**

Dans un contexte de mondialisation économique incontrôlée, d'embrasement au Sud et de tohu-bohu à l'Est, « l'exception française » consiste à cumuler plusieurs fractures structurelles redoutables, lors d'un relais de générations particulièrement périlleux, avec « aux affaires » un milieu égoïste qui a conduit un pays riche et jeune dans un trou d'air démocratique.

#### *Fracture ou fractures ?*

La fracture sociale ? C'est la multiplication de déchirures autrement profondes et irrémédiables que dans le passé parce que plus immatérielles dans leurs origines et plus précoces dans leur venue. C'est d'humiliation, de solitude, de vide, de désespoir et de haine qu'il s'agit désormais. La fracture politique? C'est d'abord la rupture de confiance elle aussi sans précédent entre les citoyens, la classe publique et la pseudo-« société civile de représentation ». La crise politique c'est l'exclusion des citoyens par les professionnels. Le Parlement est remplacé par un syndicat de partenaires sociaux et d'élus locaux. La solidarité est débudgétisée. La corruption détruit l'estime de la nation pendant que certains courtisans politologues crient au « populisme » en commentant les sondages qu'ils commandent. La fracture morale? C'est une affaire « familiale » bien plus grave que la corruption. Depuis longtemps aucune génération au pouvoir n'avait à ce point refusé toute conscience de sa dette vis-à-vis de ses parents comme de sa responsabilité vis-à-vis de ses enfants <sup>1</sup>. Il est dans la logique des relations humaines qu'elle fasse de ses fils une génération de chômeurs et de casseurs.

A l'égal de celui de classe publique, le concept de « générations » n'a rien que d'angoissant pour des politiciens qui ont l'œil braqué sur le court terme. Il faut donc s'y arrêter quelque peu. Le terme de générations est employé ici au double sens biologique et historique. Les grands-parents ? Ce sont les plus de 60 ans, mais c'est aussi la génération qui a reconstruit la France et multiplié sa descendance. Les parents? Ce sont les 25 à 60 ans, mais c'est aussi la génération « 68 » du déclin démographique, familial et économique. Les jeunes ? Ils ont moins de 25 ans mais surtout c'est la génération née avec la crise de 1974. Ces trois cohortes gardent ensemble en mémoire les trois grands moments du demi-siècle qui ont marqué la France: la guerre de 39-45 et la reconstruction, la guerre d'Algérie et les barricades de 1968, enfin la crise actuelle. Mais historiquement cette période se divise comme au couteau entre les « Trente Glorieuses », 1945 à 1975, et les « Vingt Désastreuses», 1975 à 1995.

La première cohorte, celle des grands-parents actuels, a été moralement endurcie par la débâcle et la Libération. Elle a réussi baby-boom et modernisation. Ces grands-parents d'aujourd'hui sont nés pour partie dans l'entre-deux-guerres. Psychologiquement, ils sont les petits-fils de la boucherie de 14-18 et les fils de l'humiliation de juin 40. La France de

---

<sup>1</sup> Cf. B. Préel, La Génération des enfants gâtés, La Découverte.

leur enfance vivait à 50 % de l'agriculture. Ils ont eu vingt ans en 1940/1945. Ils ont reconstruit la France à grands efforts, guerres coloniales comprises. Ils ont inventé la retraite par répartition. C'est la génération qui va produire la Ve République, ses institutions, l'industrialisation et le collège unique. Elle a fait autant pour développer la France que les quatre générations précédentes. Elle connaît le prix des choses. Elle a profité de l'inflation pour dominer la propriété du patrimoine. Actuellement les plus de 60 ans possèdent 80 % du parc immobilier. Grâce au double décalage démographique et économique dont elle est l'épicentre, cette génération bénéficie maintenant d'un niveau de retraite et d'assurance maladie exceptionnel. C'est la France des « glorieux à titre posthume ». Avec 11 millions de retraités, ces plus de 60 ans constituent 25 % du corps électoral et 30 % des votants. Ils ont commencé à descendre dans la rue.

La seconde cohorte est sortie fort amollie de 68. De la guerre elle n'a même pas connu l'Algérie. La coalition de la richesse des Trente Glorieuses et d'un Etat protecteur lui assurait le double statut de contestataires écoutés et de polissons gâtés donnant à ses moindres humeurs une coloration subversive (Pascal Bruckner, *La Tentation de l'innocence*). A compter de 1974, le ciel lui tombe sur la tête. Elle ne va plus cesser de « commenter » la crise sous tous ses aspects : économiques avec le choc pétrolier, familiaux avec la dénatalité, le divorce et la monoparentalité, politiques avec l'installation de F. Mitterrand au pouvoir. Elle va chevaucher la crise sans rênes ni étriers. Ce sont les parents actuels; ils ont eu vingt ans en 1968/1975. Ils bénéficient en majorité d'un niveau de revenu, de sécurité d'emploi et de sécurité sociale inégalé dans l'histoire et dans le monde. C'est la France des acquis.

La troisième cohorte, celle des jeunes actuels, a eu vingt ans dans les années 1990. De l'économie elle ne connaît que le chômage et le luxe médiatique ostentatoire des privilégiés. De la société elle ne connaît que les « affaires », le conservatisme universitaire et le sida. Elle ne se marie plus et ne fait plus ni enfants ni projets, non par frivolité mais parce que les taux d'intérêts réels et la politique des loyers privilégient les gens riches ou installés y compris dans les H.L.M. <sup>2</sup>. Les petits frères, jeunes dealers de drogue de treize ans, et les fils de bourgeoisie diplômés sans emploi subissent le chômage le plus jeune du monde développé, deux fois plus qu'en Allemagne.

C'est la génération du désespoir, de la « haine » en banlieue. On compte 8,5 millions de jeunes de 16 à 25 ans. Cette génération a remplacé la classe ouvrière comme « classe dangereuse ». Dans les sept ans qui viennent, compte tenu des dernières promesses électorales et pas seulement en matière de chômage, si rien n'est fait, elle votera pour le premier qui lui promettra de tout faire sauter, avec ou sans programme. C'est la France des casseurs.

Étrange chassé-croisé de familles modernes éclatées où les jeunes vieux exigent de leurs pères et mères Peter Pan qu'ils assument enfin leur âge et leurs responsabilités. Mais ventripotents, dégarnis, myopes, les enfants du baby-boom, souvent devenus notables et rangés, restent rivés à leurs chimères; vieux galopins jusqu'à la tombe, côte à côte avec de jeunes gâteaux qui se vieillissent prématurément, conscients que leurs parents, en refusant de grandir, leur ont volé leur jeunesse <sup>3</sup>.

Ces trois cohortes, comment vont-elles se répartir la facture de vingt ans de crise conservatrice soit 3 000 milliards de dettes, 3,3 millions de chômeurs surtout jeunes, 300 milliards annuels de déficits publics avant la fin du siècle ? Telle était la question non dite de la campagne présidentielle.

<sup>2</sup> Sous le titre « Le secteur H.L.M. malade du manque de mobilité des ménages », Le Monde du 13 avril 1995 rendait compte d'une enquête de l'INSEE selon laquelle 17 % des locataires sont installés depuis 20 ans et plus, 19 % depuis 10 à 19 ans. 25 % des ménages disposent de ressources supérieures au plafond justifiant l'entrée en logement social.

<sup>3</sup> Pascal Bruckner, *La Tentation de l'innocence*.

Cette fracture des âges <sup>4</sup> et des statuts obstrue désormais notre avenir politique pour au moins une décennie. Mais comme il s'agit de long terme, la classe publique n'en a cure. D'autant que cela n'intéresse ni les politologues ni les médias.

Ils ont l'esprit ailleurs et le nez sur le court terme. A la veille des élections de 1995 quelles modes les agitaient ? Au soir des élections quelles conclusions ont-ils tirées de leur propre stupéfaction ?

### *1995. Année noire de la pensée médiatique*

La majorité absolue se faisait sur un premier cliché : « La coupure gauche-droite n'a plus de sens. » C'est peut-être vrai dans nos prisons mais pas chez les gens simples et intelligents. Il y aura toujours une gauche et une droite dans toute société comme dans le cœur de chacun de nous, selon l'époque, selon le problème et selon l'interlocuteur. C'est même le propre de la démocratie que d'être ainsi divisée pour le débat; seule une dictature peut être intégralement de gauche ou de droite. Tout ce qu'on peut dire, c'est que notre classe publique est devenue, elle aussi, indistincte, consensuelle et moyenne.

Initialement cantonnée dans une certaine gauche associative à dominante caritative, la thèse de la société duale, la France à deux vitesses qui laisse les exclus sur le bord du chemin, a brutalement explosé avec le thème de l'exclusion. Passé certain seuil, cette thèse permet de parler d'autre chose que de la réforme des modalités de financement des prélèvements obligatoires et du partage des acquis statutaires de la France protégée et des retraités. Bref on parle plus des exclus que des excluants.

Plus classique était la thèse d'une vaste classe moyenne et d'un corps central groupant deux Français sur trois. Conçue par V. Giscard d'Estaing et reprise par J. Delors, sa traduction politique serait, soit un grand « centre » de type démocratie chrétienne à l'italienne, soit deux grands partis modérés à droite et à gauche comme dans les pays d'Europe du Nord. C'est perspicace mais cela laisse entière la question des ruptures au sein des classes moyennes, notamment sur le point de savoir qui paiera leur part du désastre passé et des ruptures à venir : les 5 % les plus riches, les 20 % économiquement et socialement les plus fragiles, ou le corps central ?

Plus prosaïque était la thèse d'Alain Madelin illustrée par la formule : « L'ascenseur social est en panne. » Son mérite? Être valable pour toutes les classes sociales, surtout pour les classes moyennes qui, à mi-chemin du haut et du bas, éprouvent plus que d'autres la peur de descendre ou de se voir rejointes par plus pauvres qu'elles. Cette thèse de la mobilité sociale néglige toutefois le rapport entre générations.

Plus dangereuse était la thèse de la faillite des élites, thèse illustrée par un Emmanuel Todd qui, par fureur antieuropéenne, rejoint depuis peu le camp national-populiste, et ses slogans rouge-brun: « Fabriquons français. Dehors l'étranger. Sauvons les acquis contre Bruxelles. »

---

<sup>4</sup> En matière de retraites, la situation française est totalement exceptionnelle. La génération des « Glorieux » a construit un modèle de retraite basée exclusivement sur la répartition, c'est-à-dire que les actifs - au lieu de se constituer un capital par un effort d'épargne assurant tout ou partie de leur retraite - paient aujourd'hui les retraites de leurs parents en attendant que demain leurs enfants paient à leur tour... Seule la France fait reposer son régime de retraite uniquement sur la répartition, tous les autres grands pays ayant recours à des systèmes mêlant répartition et capitalisation. Or seule la France a une histoire économique et démographique aussi chahutée. Après cinquante ans de stagnation économique et de déclin démographique, la France de 1945-1975 explose en naissances et croissance. Les classes de retraités sont « creuses », celles des actifs sont nombreuses et croissantes. Le régime de retraite par répartition baigne dans l'huile. Puis surviennent 20 années de crise économique et de déclin démographique. Le financement par répartition commence par se tendre. En 2005, l'arrivée des retraités par classes nombreuses va coïncider avec une population active stagnante. Donc le système va sauter. Dans ce contexte, la décision d'accorder la retraite à 60 ans relève de la plus stricte démagogie des «acquis sociaux ».

« Le monde ouvrier autrefois ouvert à l'internationalisme prolétarien se retrouve en situation de défenseur ultime des *valeurs nationales* (sic). L'apparition de Villiers suggère qu'une partie des classes moyennes perçoit peut-être enfin le risque de désintégration sociale qu'entraînerait à terme la disparition de l'entité nationale. Pour moi le " non " à Maastricht n'est pas l'expression d'une France close mais celle de la France de la liberté. Le " oui " à Maastricht, en revanche, est celui de la vieille France catholique soumise à l'autorité » (note de la fondation Saint-Simon, octobre 1994, et discussion dans *Le Monde* avec P. Perrineau, du CEVIFOP).

Si elle avait eu le moindre écho, cette thèse aurait pu avoir des conséquences dramatiques car elle n'a d'autre débouché politique possible qu'une poussée générale de xénophobie et de protectionnisme à gauche comme à droite. Elle oppose un « camp » des antieuropéens, allant de Villiers au P.C. en passant par Le Pen, à un « camp » des européens qui irait de Tapie à l'U.D.F. et au R.P.R. en passant par le P.S. Impossible de tirer une rationalité de ce fourre-tout. D'ailleurs, pour tout potage, Todd concluait que J. Chirac avait un look plus « populaire » qu'un Balladur ou un Delors. Les ouvriers, eux, ont majoritairement voté Le Pen.

Mais comme personne <sup>5</sup> ne voulait aborder ces sujets explosifs, des politologues médiatiques ont amusé la galerie avec leur dernier thème à la mode, « élites contre populisme », « gauche caviar contre tête de veau », « national contre social », toutes controverses qui permettaient de ne pas aborder la grande contradiction française, à savoir qu'il est impossible de maintenir 6,5 millions de salariés adultes à l'abri des conséquences de l'ouverture des frontières avec maintien du franc fort, sans que le fardeau d'un tel choix ne soit reporté à due proportion sur les 6 à 7 millions d'adultes disponibles, les plus fragiles et souvent jeunes <sup>6</sup>. Ce Munich social ne doit rien à l'ennemi extérieur; c'est un pur produit du « partage » hexagonal imposé par la France adulte, protégée, retraitée et riche.

Or la vie associative, au coeur de cette France protégée, à égale distance des élites et du « populo », est justement le royaume d'élection des confusions idéologiques, électorales et financières, le creuset où se brassent et se mêlent bénévoles et salariés, Parisiens et provinciaux, secteur public et secteur privé. Voici pourquoi, à la croisée des classes moyennes, l'association subventionnée, ici baptisée « lucrative sans but », va constituer l'enjeu symbolique, le révélateur occulté de conflits eux-mêmes jusqu'ici soigneusement masqués par tous les « acteurs », sur le terrain comme au Parlement et dans la presse.

Enfin et surtout, il faut parler de la fracture financière. Depuis 1788, jamais la dette publique n'avait atteint un tel niveau en temps de paix. Or la dette et sa croissance donnent - en temps de paix - la mesure du refus de choisir, donc de l'impuissance politique d'un régime <sup>7</sup>. Jamais on n'avait en si peu de temps reconstitué une classe des rentiers aussi pesante pour les entrepreneurs. La France est riche, l'État au bord de la banqueroute, la nouvelle bourgeoisie financière insolente, le taux d'intérêt réel parmi les plus forts du monde.

<sup>5</sup> Sauf trop rares exceptions comme Alain Cotta et Christian Saint-Etienne.

<sup>6</sup> Il n'est guère aisé de donner un chiffre précis de cette France malheureuse. On peut toutefois évoquer les données suivantes valables pour 1994 : outre 3,3 millions de chômeurs (dont 800 000 jeunes), 400 000 C.E.S., 900 000 R.M.I., le ministère du Travail fait état de 2,4 millions d'emplois ayant bénéficié d'une aide publique: 1 million d'emplois marchands, 700 000 emplois non marchands, 429 000 personnes en formation et 244 000 bénéficiant d'aides aux restructurations et préretraites.

<sup>7</sup> De 1974 à 1993, la dette de l'Etat croît de 418 à 2 900 milliards de francs; soit une multiplication par 7. La dette publique qui comporte, en plus de celle de l'État, la totalité des engagements et notamment ceux des entreprises publiques, des collectivités locales et des systèmes sociaux atteint quant à elle 3 246 milliards en 1993. Un quart de la dette de l'État soit 700 milliards sont portés par des étrangers non résidents, ce qui ajouté aux autres investissements boursiers étrangers - un tiers des actions françaises - interdit, et la baisse des taux en dessous du taux mondial, et une inflation au-dessus de celle de nos principaux partenaires. Voici une cause et une mesure de la perte d'indépendance de la France. Parce qu'elle ne sert pas principalement à financer des équipements, cette dette n'est pas créatrice de richesse future au bénéfice des jeunes générations. Pour le moment elle limite la marge de manoeuvre budgétaire dans la mesure où, pour 1995, le service de la dette coûtera 200 milliards d'intérêts et 80 milliards de capital remboursé. A terme, l'écart entre le taux d'intérêt réel et le taux d'inflation freine la création d'entreprises et donc d'emplois. « Les jeunes paient, les jeunes paieront. »

Face à cette accumulation de fractures qui produit une crise politique d'une gravité et d'une âpreté exceptionnelles, trois évidences auraient dû s'imposer depuis longtemps comme autant d'urgences : refaire du lien social, restaurer des relations équitables entre générations, reconstruire le tissu politique bref, pour refonder la République, fabriquer du citoyen à la fois autonome et associé. La vie associative pouvait être, aurait dû être ce levier, ce levain, cet outil privilégié de réponse et de réforme. Il n'en a rien été. En matière électorale, les professionnels nous ont expliqué que la montée du Front national, c'était la faute des électeurs et qu'il ne fallait plus aller chanter à Toulon, sinon à Béthune. En matière associative, ils proposent aux permanents une sorte de bouillie à base d'utilité sociale défiscalisée.

## 2.

### **Association, immigration et laïcité : débâcle républicaine**

De 1974 à 1981, en dehors du chômage, l'immigration est devenue pour nos concitoyens le problème le plus grave et le plus complexe en raison de ses aspects économiques, urbains et identitaires. Parallèlement, peu de secteurs ont connu une telle explosion associative<sup>1</sup>. Quel bilan vingt ans plus tard ?

Considérons aujourd'hui l'état de l'Algérie et de l'islam en France. Face à cette Algérie dont on pouvait prévoir depuis l'interruption du processus électoral qu'elle serait sous peu à feu et à sang, qu'a dit, qu'a fait la classe publique, notamment lorsqu'en 1988 le F.L.N. s'est mis à tirer à la mitrailleuse lourde sur sa jeunesse ? Qu'ont dit et fait les sensibles O.N.G. humanitaires et le peuple associatif spécialisé ? Des concerts nocturnes ? Des foyers en forme de bantoustans tricolores pour clandestins maliens ? Des coordinations d'alphabétisation sans auditeurs ? Des réseaux d'accueil sans visiteurs ? Des émissions de T.V. sans spectateurs ? Des associations civiques sans électeurs ? Des subventions à la « culture de banlieue » ? Des discours sur le droit à la différence, à la ressemblance, à l'indifférence, sur les attachantes populations sahraouies ? Au slogan « L'Algérie c'est la France » répondait trente ans plus tard : « L'Algérie c'est le socialisme. »

En octobre 1988, à Alger, c'est une jeune femme, Isabelle Adjani, qui a sauvé l'honneur de la République en protestant contre le massacre et le silence du premier ministre d'alors, ligoté par ses souvenirs de guerre d'Algérie. Et il faut attendre l'hiver 1994 pour voir quelques milliers de militants protester dans les rues de Paris contre la tuerie algérienne. Il est bien tard pour crier : « Laissez-les entrer. » Il eût fallu commencer par : « Laissez-les voter. »

Certes de 1975 à 1995 un énorme travail a été effectué par des milliers de bénévoles et de salariés, travail grâce auquel la jeunesse de notre pays ignore les violences xénophobes ou racistes, allemandes ou américaines. Mais politiquement, pour l'essentiel, les associations ont été utilisées soit comme courroies de transmission d'un pouvoir partisan, soit comme outils de promotion politicienne individuelle, soit comme sources de revenus. Durant quatorze ans, l'opinion a été assourdie jusqu'à l'exaspération d'invectives antiracistes proférées par des courtisans et des supplétifs électoraux dépourvus de la moindre légitimité associative.

Pendant ce temps-là, les vrais problèmes s'envenimaient, l'opinion enrageait. Prenons quelques blessures encore ouvertes qui témoignent du déphasage installé progressivement entre le monde associatif subventionné et la société.

---

<sup>1</sup> Pour s'en tenir au seul Fonds d'action sociale pour l'insertion des travailleurs immigrés et de leurs familles, de 1980 à 1990, le nombre d'associations aidées est passé de 600 à 3 000 et le montant des subventions distribuées de 600 000 000 à 1 300 000 000 F. Cette explosion a donné lieu à des errements inévitables. On lira sur ce point le chapitre « Nationaliser l'argent public » dans La France, une chance pour l'Islam, op. cit.

*Droit à la différence contre droits de la femme ?*

Face au voile d'une jeune Algérienne en Seine-Saint-Denis ou de vingt jeunes Turques manipulées à Orléans, face au minaret d'une mosquée financée et administrée à Lyon depuis l'étranger, face à une manifestation de jeunes musulmans qui arboraient à Grenoble en février 1994 un croissant jaune avec l'inscription « A quand notre tour ? », comment justifier le silence des ministres, des organismes subventionnés et des professionnels de la protestation ?

Pour MM. Jospin et Bayrou, ministres de l'Éducation nationale, l'*ultima ratio* durant cinq ans s'est résumée à la réponse suivante : « Y a-t-il un proviseur, de préférence antillais, dans la salle pour nous lire le dernier avis du Conseil d'État sur la laïcité ? »

Puis M. Bayrou s'est courageusement décidé à interdire le voile lorsque ce symbole « religieux » (*sic*) manquerait de discrétion. Pour un courage tardif, quelle erreur intellectuelle! Le voile est moins un symbole religieux, tolérable ou non selon son caractère plus ou moins ostentatoire, que la proclamation inacceptable du minorat de la femme et du refus de l'exogamie. Que cette proclamation soit orchestrée par l'étranger au coeur de nos écoles où se rencontrent les garçons et filles promis à se marier constitue une offense à la Constitution, aux droits de l'homme et à la République. Le voile n'est qu'un pur symbole de discrimination sexuelle affichant le privilège de masculinité et d'islamité. Et si le voile n'est pas sexuel, il est ethnique et communautariste, ce qui est pis encore puisque cette maladie affecte les deux sexes. Tout le reste n'est que préciosité différentialiste. A ceux qui en douteraient, les manifestations féminines « spontanées » organisées à Téhéran contre la circulaire Bayrou devraient servir de commentaires de texte. Et qu'on ne vienne pas nous dire comme Françoise Gaspard, que notre tolérance en la matière favoriserait l'intégration et la libération des jeunes filles. Ou alors ouvrons nos frontières et nos écoles au régime des castes, avec des classes sans « intouchables » pour faciliter l'insertion des gentils brahmanes.

Mais pourquoi s'en soucier? Le Conseil d'Etat n'a-t-il pas lui-même justifié le regroupement familial polygame en 1991 ? (arrêt Montcho). Voici la République affrontée au chantage sans vergogne de « barbus » étrangers, sous les applaudissements des précieuses ridicules.

*La mosquée de Lyon ? Un Tchernobyl associatif*

Dans le silence gêné ou complice de la classe publique locale et nationale, comme des autorités religieuses, les lois de la République ont été bafouées et l'Étranger s'est permis tout bonnement de violer notre conception de la vie associative dans sa relation à l'ordre public.

La réalisation de la mosquée (collecte, construction et gestion) s'est accompagnée d'une confusion juridique de fait entre trois structures dont la Constitution organise formellement la séparation conformément à la laïcité : une association culturelle de 1901, une association culturelle de 1905, enfin une S.C.I. dont l'objet - c'est un comble! - est : « toutes opérations immobilières, financières, commerciales, et religieuses ». Depuis le décès fin 1993 de l'inspirateur du projet, le regretté Dr Lanhèche, ces trois structures se trouvent abandonnées sous le contrôle de deux bénévoles, exposés à toutes les pressions. L'ingérence étrangère dépasse les bornes des usages diplomatiques d'autant qu'elle est le fait de pays nous refusant toute réciprocité, par principe, comme si le droit international n'était pas le même pour eux que pour nous. C'est un prince saoudien qui a financé 90 % de la construction, le solde provenant de l'Algérie, des émirats, et des musulmans de la région Rhône-Alpes. Au conseil d'administration de l'association culturelle, les consuls généraux des pays musulmans représentés à Lyon sont membres de droit. Sur 28 membres, 5 seulement sont français. Ce n'est plus une association, c'est un collectif diplomatique. L'imam de Lyon serait un citoyen algérien, nomination qui risque de choquer les harkis, les islamistes et les musulmans lyonnais d'origine autre qu'algérienne.

Ces divers errements se sont produits dans le silence des « autorités ». Le maire de Lyon a fait silence. Il avait d'autres priorités, englué qu'il était dans ses « associations financières municipales » ; son adjoint et néanmoins avocat chargé des relations avec les « communautés » aussi. Le préfet se taisait. Les agitateurs antiracistes professionnels habituellement plus bruyants approuvaient. Les parlementaires lyonnais avaient l'esprit ailleurs. Huit jours après l'inauguration et le remarquable discours de C. Pasqua, ministre des cultes, le trésorier de la mosquée était arrêté pour détention d'armes par le même C. Pasqua, ministre de la police. En cas de troubles à l'ordre public à qui faudra-t-il s'en prendre? Aux populations locales ? Au Front national ? Restent nos compatriotes musulmans - et tout spécialement l'Union des familles musulmanes de France - qui seuls demandent haut et fort le respect de nos lois et viennent de saisir la justice et la presse à cet effet. « Cette mosquée - disent-ils - est le bien de tous les musulmans français du lieu et d'eux seuls. » Ils demandent donc des élections, avec huissier, pour constituer un conseil, faire effectuer un audit par un cabinet non musulman, enfin choisir leur imam lyonnais. Leur thèse est simple : « C'est le troupeau qui fait le berger et non l'inverse. » En un mot ils demandent le respect de la démocratie associative et ecclésiologique, donc de la séparation de l'Église et de l'État. C'est un comble! Des musulmans demandent la Constitution civile du clergé, sur le modèle de 1790, à Lyon pour commencer, dans la France entière ensuite.

C'est peu de dire que dans la cité du primat des Gaules, l'Éternel a comme toujours manifesté son humour en utilisant les détours les plus paradoxaux pour mieux confondre les âmes vacillantes <sup>2</sup>. Ceux qui pensaient pouvoir s'offrir une bonne conscience musulmane internationale en achetant les âmes des musulmans de France pour quelques poignées de pétrodollars sorties de quelque juteux contrat d'armement, ceux qui se rêvaient « primats musulmans des Gaules » depuis l'étranger, tous sont venus buter sur un obstacle auquel personne n'avait pensé, ni à Riyad, ni à Alger, ni à Lyon, ni à Paris : nos compatriotes musulmans. Ceux-ci, qui ont appris la laïcité et la démocratie grâce à nous, y compris en combattant la France dans les djebels, ne sont pas à vendre et refusent d'obéir en dehors d'un système électif. Dans cette affaire, ils sauvent l'honneur et prennent des risques physiques. Puissions-nous ne pas les décevoir, les aider et les honorer. La République ne peut préférer ostensiblement la combine aux principes. Le cas contraire, nos compatriotes eux-mêmes se jetteraient dans l'intégrisme humilié que l'on prétend combattre. Ils en auraient toutes les excuses. Les divers conflits qui explosent actuellement entre Algériens pour le contrôle des mosquées en France confirment la pertinence de cette analyse.

Une première conclusion pratique s'impose. Il faut revoir l'emploi cumulé des lois associatives de 1901 et 1905 par des étrangers qui, au nom de nos principes, exigent des subventions pour tourner notre Constitution et notre droit, surtout en ce qui concerne la femme. Un beau programme pour le Conseil d'État à qui il est ainsi rappelé que la législation associative de France comporte autant de politique que de religion, raison pour laquelle l'étranger ne peut être autorisé à en jouer librement sans qu'il y ait atteinte à notre Constitution et aux droits de l'homme. Aux lecteurs qui s'offusqueraient de ces propos on rappellera qu'au Québec, depuis peu, les dirigeants de certaines écoles musulmanes subventionnées exigent des enseignantes non musulmanes qu'elle se voilent. Le nouveau vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, est bien disposé à mettre un terme à cette dérive de bons sentiments. Qu'en pensent MM. Bayrou, Jospin, Françoise Gaspard et le Conseil d'Etat? Et si nous cédon sur le voile, comment résister aux juifs pieux qui ne veulent plus passer d'examen le jour du sabbat? Encore un point de droit et de fait. A partir du moment où la prééminence du droit français est respectée, en matière de Code civil et de laïcité, reste le problème majeur posé par l'islam, celui de la construction des mosquées, problème évidemment ignoré de nos « socioculturels associés » : lorsqu'une nouvelle religion se développe sur le territoire de la République, la loi française actuelle

<sup>2</sup> Ainsi, le 5 mars 1995, à « L'heure de vérité », c'est Robert Badinter, dont on connaît les attaches avec le peuple de l'Alliance, qui a répondu avec un rien de solennité dans la voix : « La plus grande décision prise par le Conseil constitutionnel sous ma présidence? Celle consistant à réaffirmer: En France, il n'y a ni peuples ni communautés, seulement le peuple français. » Belle réplique républicaine à un Michel Rocard, lui aussi bénéficiaire de l'héritage vétérotestamentaire, mais moins ferme dans la foi, qui tergiversait sur le principe de la reconnaissance du « Populu Corsu ». « Il faut refuser tout aux Corses comme nation et accorder tout aux Corses comme individus », comme avait dit Clermont-Tonnerre en parlant des juifs le 23 décembre 1789 à la Constituante.

interdit de fait aux pauvres de se doter de lieux de cultes dignes de cette fonction. C'est à nous de changer nos lois sur ce point; pas à l'étranger. Et s'il faut payer, payons. La laïcité a son coût, tout comme la défense.

Seconde conclusion non moins pratique, l'opinion peut enfin mesurer avec le recul du temps le bilan désastreux des officines du beurisme musical et du cyclocivisme. Que personne n'oublie jamais en effet l'origine historique et l'objectif initial de ces « associations civiques alimentaires et électorales », savoir la méchante affaire dite du « vote immigré », brandie par François Mitterrand chaque veille d'élection comme une fine astuce cantonale pour favoriser le vote Le Pen au scrutin proportionnel... Outre l'impropriété voulue du terme - seul le « vote étranger » aurait fait juridiquement problème - qu'on imagine lors des élections municipales à Marseille, Lyon, Roubaix ou Mulhouse en 1995 des affrontements entre Algériens du F.L.N., du FIS, arbitrés par des listes harkis, marocaines ou turques? C'est de félonie qu'il convient de parler. Le Pen 15 °Io ? C'est d'abord cela la génération Mitterrand.

### *L'antiracisme associatif officiel subventionné*

Pour nous protéger intellectuellement à l'avenir de ce genre de manipulations <sup>3</sup>, prenons le temps de décrypter une fois pour toutes le mécanisme de cet antiracisme associatif présidentiel subventionné.

Au début étaient les années 1935-1945 et la lutte unanime contre le nazisme et Vichy. Puis vinrent les années 1950-1980, celles de l'anticolonialisme et du tiers-mondisme, de la France multi, pluri, interculturelle, etc. Avec les années 1980-1990, le racisme c'est l'exclusion donc tout est racisme. Les slogans se succèdent plus creux et contradictoires les uns que les autres : « Droit à la différence, égalité dans la différence, droit à la ressemblance, droit à l'indifférence..., etc. ». Au bout d'un processus, marqué par la multiplication de lois antiracistes (la dernière sous Rocard au lendemain de l'affaire de Carpentras dont le ministre de l'Intérieur de l'époque doit conserver un souvenir contrasté), le racisme n'a plus de contenu. Ce n'est plus qu'une insulte. La démarche intellectuelle qui conduit à ce résultat électoralement utile comporte quatre étapes.

La première consiste à fondre en un même ensemble des catégories hétéroclites de victimes : les gens sont exclus par la classe, l'âge, le sexe, le revenu, le niveau scolaire, l'habitat, la religion. La seconde étape vise à couper la France en deux (ce qui se dit en grec: « diaboliser ») entre gauche et droite, victimes et bourreaux, républicains et nazis, enfin les exclus et les autres. Les « racistes » sont dominateurs, oppresseurs, exploiters, génocides. Ils aiment le marché, la compétition, la productivité, l'efficacité, le profit, la patrie, la famille, Jean-Paul II aussi car libéralisme, nationalisme et racisme ne peuvent relever que d'une même pathologie obscurantiste. Les « racisés » opprimés et exclus, tous les autres sont des victimes innocentes irresponsables de leur exclusion. La disposition affective que présuppose et conforte de telles analyses chez les défenseurs des victimes est la compassion qui se traduit en conduites de solidarités, actions de défense des droits, voire la légitimation de l'insurrection contre la loi républicaine <sup>4</sup>. L'étape finale est la stratégie du soupçon. Comme aucune force politique ne se targue publiquement de racisme (même Le Pen gagne la plupart de ses procès), le racisme doit être dit occulte, latent, ordinaire, quotidien et gagnant par prédilection la droite civilisée.

C'est pourquoi dans un monde marqué par Auschwitz, les « racistes » jouent le rôle de nouvelles sorcières; ils incarnent le nouveau type d'hérétique absolument haïssable que

<sup>3</sup> François Furet, Le Débat, janvier 1995, « Chronique d'une décomposition ». « Du Front national, Mitterrand se fait une arme à deux coups. Le Pen prend des voix à la droite et permet de mobiliser la gauche "contre le fascisme". Il y a eu peu de spectacles aussi mensongers dans l'histoire récente du pays que le développement de cette intrigue. Mitterrand lui a donné sa signification tactique en 1986, en faisant rétablir la représentation proportionnelle. »

<sup>4</sup> Ce type « d'insurrection » est le plus souvent conduit par des associations dont l'essentiel des dépenses résulte de charges salariales financées pour l'essentiel par des subventions publiques.

requiert la mobilisation électorale faiblissante. Le Pen devient ainsi la condition de survie et le parapluie nucléaire de nombreuses associations antiracistes en apparence, et du P.S. en réalité. En témoignent ces citations tirées du livre de Harlem Désir S.O.S. Désir<sup>5</sup> sorte de finale symphonique antiraciste de la période.

Page 176: « Curieux ce pays où on conteste l'incontestable, où certains veulent détruire jusqu'à la mémoire de l'atroce, de l'horrible, pour mieux recommencer. Pressés de construire de nouveaux ghettos, aveuglés lors de leurs séjours gracieusement offerts par l'Afrique du Sud, ils ont oublié la retenue qui s'impose pour montrer le visage qu'ils ont toujours eu, celui de la haine et de la violence. »

Page 181 : « L'exclusion des jeunes issus de l'immigration signifie que l'on adopte une même stratégie de l'exclusion à l'égard de tous les grands problèmes de la vie moderne : exclusion des pauvres du droit à la justice, exclusion des femmes du droit à l'égalité, exclusion des jeunes du droit à l'éducation, exclusion du droit des malades au traitement. »

Durant l'été 1993, un homme d'affaires, ministre apprécié de F. Mitterrand, Bernard Tapie, mis en examen par un magistrat de Valenciennes, s'écrie: « Je me sens comme un Juif traqué par la Gestapo. » Et quand de jeunes musulmans manifestent à Grenoble début 1994 pour protester contre l'interdiction du voile à l'école, ils arborent un brassard portant un croissant jaune avec la mention « A quand notre tour? »

Dans « Chronique d'une décomposition » déjà cité, F. Furet conclut : « A l'idée socialiste en ruines, l'universaliste antiraciste substitue la morale drapée dans la publicité : la "génération Mitterrand" est née, concoctée à l'Élysée, habillée par Ségala. » Sous le mentorat de Jean-Louis Bianco, précise François de Closets dans *La Grande Manipulation*.

Ces propos jettent un J.-M. Colombani dans une noire fureur: « Comment accepter ce procès qui délégitimise un combat nécessaire, celui de l'antiracisme, comme d'ailleurs l'antinationnal-populisme? » Et voici comment le populisme succède subrepticement au racisme dans le répertoire de l'insulte absolue. On opposera donc à J.-M. Colombani en guise d'épithète pour l'antiracisme associatif officiel et subventionné ce simple verset calviniste et voltairien : « J'ai mis l'étranger comme le pauvre dans tes murs pour te rappeler sans cesse la Justice et la Liberté, pas pour t'aider à gagner tes élections ni à vivre de subventions. Amen. »

Et que personne ne crie à l'antisocialisme primaire. Depuis les législatives de 1993, avec la bénédiction du très mitterrandiste J.-C. Barreau récupéré par M. Pasqua et maintenu par M. Debré, la droite continue de subventionner des associations « civiques » d'origine rocardienne en dépit des audits du FAS et des reproches de la Cour des comptes.

Enfin, les professionnels associatifs de l'immigration, parce que le seul mot de « famille » les révoltait, parce qu'ils étaient obsédés du respect des différences au nom d'une chimère multiculturelle, parce que leur niveau culturel les empêchait de distinguer moeurs, culture, droit, Code civil ou civilisation, ont ignoré, voire nié l'importance des problèmes familiaux au sein des populations immigrées comme des autres populations fragiles. Atteint à son tour par le mal associatif, le monde familial officiel s'est révélé incapable de comprendre l'évolution et de faire face à la rupture de solidarité entre générations alors que cette compréhension et cette mission lui incombaient par essence et par définition.

---

<sup>5</sup> 2. Éd. Calmann-Lévy, 1987.

## 3.

## **Association et solidarité entre générations : ruptures**

« Le problème de la relation entre générations est devenu un trou noir dans nos sociétés. Nous ne savons plus comment la transmission des valeurs s'opère. Toutes les passerelles doivent être réinventées pour reprendre le dialogue avec les jeunes, inventer de l'adulte là où il n'existe plus, inventer la famille, retrouver les rites d'insertion dans le désert de nos villes <sup>1</sup>. » Le député socialiste Gilbert Bonnemaïson mérite un coup de chapeau pour ce propos.

S'il était un domaine où l'on aurait pu attendre de la vie associative des informations vitales et des réponses plus proches, chaleureuses et innovantes que celles fournies par le marché ou par l'État, c'était bien dans ces multiples espaces de la vie quotidienne, ménagère, que sont les familles et leurs associations affrontées aux problèmes prosaïques du quotidien. Il est en effet de l'essence du militantisme familial que d'être modeste, terre à terre, d'associer les pères et les mères, d'associer les âges. Là où d'autres mouvements sociaux se construisent sur la spécialisation et la séparation, l'action familiale se fonde naturellement sur la coopération, l'entraide, la gratuité et l'acceptation des différences. En 1945, c'est même la spécificité du mouvement familial, l'UNAF, que de réunir toutes les familles sans considération d'appartenance et dans le respect absolu du pluralisme imposé par la loi. Le dernier mouvement familial créé n'est-il pas l'Union des associations familiales musulmanes de France ?

Les associations subventionnées se sont multipliées. Les mouvements spécialisés par problèmes, par âges, par sexes, ont vu leurs effectifs exploser. Dans le discours officiel on est passé de l'emploi du mot « Famille » au singulier et avec majuscule au pluriel avec minuscule. La réponse chaleureuse n'a pas été donnée. Surtout - et c'est sa condamnation - le milieu associatif familial professionnel n'a même pas mis en garde les gouvernants contre la crise des générations. On peut se demander d'ailleurs s'il aurait été écouté : Jacques Chirac a perdu la présidentielle de 1988 avec l'affaire Oussékine qui mêlait la sélection universitaire aux articles du code de la nationalité concernant les jeunes; E. Balladur a perdu les élections présidentielles avec ses projets de C.LP.-LU.T.

### *Guerre des âges ?*

La France bat conjointement un double record intergénérationnel historique et international : le chômage des jeunes et l'inactivité des 50-55 ans <sup>2</sup>. Tout le monde s'accorde sur le constat mais dès qu'il s'agit de remonter aux causes, la classe publique se mure en un mutisme qui fait choc tout en multipliant d'innombrables prothèses et rustines de type C.E.S., R.M.I. ou API. Et l'on doit à l'honnêteté de dire que seul Bernard Tapie avait

<sup>1</sup> *Le Monde* du 15 janvier 1993.

<sup>2</sup> Ce qui permet d'évacuer comme malthusienne l'explication de l'écart entre France et Allemagne par un excès relatif de jeunes en France.

su trouver les mots de la révolte. Les jeunes ne s'y sont pas trompés qui lui faisaient un triomphe électoral <sup>3</sup>. Triste République, celle qui voit le peuple et les jeunes voter contre la justice.

C'est qu'une génération adulte entière est en cause, gauche et droite professionnelles unies, la génération de la saignée tranquille, du repli, de l'arrière, des statuts, de la rente et des acquis. Ce sont les actifs, les privilégiés en termes de compétitivité ou de protections statutaires, la génération aux affaires, qui sont responsables du fiasco de l'État envers la jeunesse, pas la gauche comme abstraction et encore moins la social-démocratie comme différence européenne <sup>4</sup>.

### *Un désastre éducatif*

Si demain les dealers de treize ans rejoignent les casseurs de « la haine », derrière les déçus du « bac pouibelle G », ceux des « DEUG à rien faire », des I.U.T. sans maîtres délocalisés par les notables bien en cour, tous les jeunes « en formation parking » et autres C.E.S. ou R.M.I., sans oublier les demi-promotions de grandes écoles en quête d'emploi, alors l'explosion de la jeunesse marquera au fer rouge l'échec éducatif effarant du double septennat qui a brisé l'égalité des chances dans l'oeuf, de l'école à l'université en passant par le collège unique. Une génération mais aussi une caste : en 1993, SO % des élèves reçus à Polytechnique étaient fils ou filles d'enseignants. Ce n'est plus une panne d'ascenseur, c'est une amorce d'apartheid de la même façon qu'à la R.A.T.P. et à l'E.D.F. on commence à recruter les enfants des agents maison... D'autant que l'on n'aura jamais tant dépensé pour la corporation enseignante, le plan Université 2000, les marchands de formation, sans oublier l'éducation populaire, la culture officielle, le tout dans une myriade d'associations vivant de prélèvements obligatoires. Mais qu'importe, le débat continue au-delà des limites de l'absurde : « 80 % de bacheliers! Non à la sélection! Préservons la valeur des diplômés. »

Après vingt années de domination sans partage de l'idéologie enseignante, on annonce aux jeunes qu'ils ont eu bien tort de croire les adultes. Écoutons Yves Lichtenberger, ancien directeur du CEREQ, Dominique de Calan, spécialiste du dossier de la formation au C.N.P.F., Jean-Pierre Boisivon, directeur de l'ESSEC, toutes personnalités à l'esprit libre qui tirent le bilan de ce désastre à l'initiative du *Monde* <sup>5</sup>.

« Si la formation est une solution individuelle, elle ne saurait en aucun cas être une solution collective. La pléthore de jeunes très formés par rapport aux besoins de la production a pour effet d'élever le seuil de l'exclusion. Il va falloir admettre que le niveau du diplôme n'est plus lié au niveau de l'emploi. » Dans cinq ans, nous produirons chaque année 250 000 étudiants de niveau bac plus S pour un niveau d'embauche de SO 000. C'est la croyance en l'égalité des chances par le diplôme, cette certitude des enfants des classes moyennes, qui est brisée. Face à ce mouvement tellurique qui détruit le socle mythique sur lequel le monde enseignant assurait son impunité : « Ce sont nos diplômés - donc notre corporation - qui vous assurent un brevet de supériorité sociale à vie »... la

<sup>3</sup> Pour faire face, le comité du questionnaire aux jeunes proposait entre autres solutions d'accorder le droit de vote à 16 ans alors que des pans entiers de la jeunesse ne s'inscrivent plus sur les listes et que d'autres pans entiers des électeurs inscrits s'abstiennent.

<sup>4</sup> Dans *Génération sacrifiée: les 20-45 ans*, Plon, 1993, Christian SaintEtienne écrit : « Les 30-45 ans supportent depuis 10 ans le taux de prélèvements obligatoires le plus lourd de tous les grands pays industriels tandis que les plus de 60 ans bénéficient simultanément du niveau moyen de pensions de retraites le plus élevé de l'histoire, d'un niveau de soins pris en charge sans équivalent, et de revenus considérables d'un patrimoine majoritairement concentré entre leurs mains; lorsqu'ils arriveront à la retraite, les jeunes, qui auront connu un taux de chômage très élevé dans les années 80 et 90, subiront la plus forte baisse collective de pouvoir d'achat qu'on puisse aujourd'hui concevoir. » Dans 20 ans, le choix sera soit une majoration de 80 % des cotisations, soit une amputation de 45 % du niveau des retraites, soit un relèvement de neuf ans de l'âge du départ à la retraite. Saint-Etienne est le seul auteur à proposer un nouveau pacte intergénération fondé sur une série de parrainages au sein des entreprises, des familles et de la nation.

<sup>5</sup> *Le Monde* du 15 mars 1995, Initiatives, sous le titre « Inflation de diplômés, pénurie d'emplois », par A. Lebaude.

nouvelle réponse corporatiste se résume à : « Il va falloir admettre que la valeur d'usage des diplômes se situe ailleurs que dans la sphère du travail. »

Et voici le comble : « Puisque le lien entre le diplôme et le travail se distend, les connaissances devront être réinvesties *dans la vie associative, culturelle ou de citoyen. Il faudra trouver d'autres lieux pour se réaliser humainement et pas seulement professionnellement* » (sic). Si le monde associatif était ce peuple de l'invention, de la générosité, du mouvement qu'on nous décrit, alors les multiples associations subventionnées de la planète « Éducation nationale et populaire » auraient dû être le fer de lance d'une réforme incessante que le monde nous eût enviée.

Face à cette crise générationnelle, qu'ont fait les grands ensembles corporatistes du secteur éducatif, de la formation, de la culture et des loisirs, de l'éducation populaire depuis vingt ans? Ils ont reçu beaucoup d'argent, multiplié les postes protégés, parqué les étudiants, réduit les horaires administratifs et délocalisé l'université. En termes de croissance des crédits publics, notamment associatifs, la décennie 1980-1990 restera la grande époque des « éducateurs » avec des taux de l'ordre du décuplement pour les grandes boutiques comme la Ligue de l'enseignement, LéoLagrange, les Francas, les CEMEA, etc. Quant à l'efficacité, qu'il suffise de citer le constat tragique effectué par *Le Monde* du 14 mai 1991 sous le titre « L'explosif chômage des jeunes » et qui commence par :

« A Marseille, pas moins de 133 commissions ou organismes s'occupent de l'insertion des jeunes » et conclut : « On peut s'inquiéter de l'immense gâchis que cela représente alors que la banlieue s'exaspère et que les jeunes marginalisés risquent de le rester longtemps encore.» Au passage on peut lire : « Un partenariat autobloquant... le temps passé en réunions de concertation empêche l'action... la méthode même de l'association, juste au demeurant, aboutit à la paralysie... l'américanisation de notre société est en cours. Paradoxe ! Le tout aurait en partie été nourri par dix ans d'essais infructueux pour régler le problème (un membre du cabinet Delebarre qui veut rester anonyme comme la plupart des experts consultés sur ce sujet explosif...) »

Du côté de l'action associative « familiale », c'est d'explosion institutionnelle et financière qu'on peut parler avec la multiplication des crédits, des divers instituts de l'enfant (IDEF), de la femme (C.N.D.LF.) et des innombrables services « associatifs » prestataires et gestionnaires, selon les problèmes d'une part et selon les populations cibles d'autre part: enfants, adolescents, femmes, familles, solitaires, retraités, etc., tous services qui n'ont d'associatif que le statut <sup>6</sup>. Mais cette explosion matérielle s'accompagne d'un chambardement de vocabulaire qui en dit long sur la réalité idéologique.

Après être passé du singulier au pluriel pour parler de « familles » tout en glissant de la majuscule à la minuscule, le second chambardement consiste à employer l'adjectif « globale » pour qualifier la politique familiale. A partir du moment où un groupe professionnel mobilise ses forces intellectuelles et militantes dans le but d'imposer l'emploi du pluriel, c'est dans une intention précise : nier la spécificité du mot famille et, par voie de conséquence, celle de la politique familiale. Chacun le sait, outre la minuscule, le pluriel minore. Moins le vocable de famille est précis, plus la politique peut être dite « globale », plus on peut revendiquer de crédits publics, moins il est possible d'en justifier le volume comme d'en critiquer l'efficacité. Il s'agit là d'avantages idéologiques et matériels considérables, surtout en période de crise des finances publiques, d'implosion de l'État-providence et de perte des repères par la génération parentale.

Le résultat le plus paradoxal de cette mode antifamilialiste est bien entendu de renforcer considérablement les privilèges du capital culturel, affectif et familial dans une période de montée des solitudes, de sclérose en plaques du système éducatif, de rejet des jeunes. Heureux les libres enfants « bien élevés » des familles nombreuses et structurées. Heureux leurs parents et grands-parents... Ils peuvent s'entraider, transmettre et recevoir, tous âges

---

<sup>6</sup> Du temps qu'il était premier ministre, en 1975 et 1985, l'actuel président de la République J. Chirac n'a cessé d'accroître les moyens financiers de l'UNAF, sans en tirer d'ailleurs grand profit politique, ce qui est à tout le moins un gage de conviction « familialiste » de sa part.

confondus. En outre, c'est on l'a vu la meilleure école de civisme et de bénévolat. Et déjà monte la stupéfiante réaction : « Gare à l'injustice de taille qui frapperait les individus qui ne peuvent s'appuyer sur cette force familiale <sup>7</sup>. » Gageons qu'on va nous parler demain du droit à la famille.

Au sein de l'Union nationale des associations familiales, les associations spécialisées par catégories de problèmes, d'individus, d'équipements et de financements, bref la « nouvelle vague », se sont multipliées vingt-quatre fois plus vite que les associations familiales stricto sensu <sup>8</sup>.

De 1975 à 1994, les effectifs des associations générales passent de 3 068 à 4 088 et ceux des associations spécifiques de 309 à 2 410. Jamais on n'avait tant vanté les vertus de la politique familiale « globale » alors que se multipliaient les mouvements spécifiques arc-boutés sur leur différence. Jamais on n'avait tant chanté l'enfant, jamais tant dépensé pour les « acteurs » subventionnés et jamais la situation démographique et familiale de la France ne s'était aussi gravement dégradée en moins de quinze ans. La gestion du personnel a remplacé l'action militante.

### *Guerre des sexes ?*

Un autre indicateur essentiel clignote depuis peu dans l'indifférence générale des « sociaux-psy-pro », la sécession sociale et politique des jeunes mères de famille, au moment même où la société médiatico-associative se gargarise de valeurs « matricentrées ». De 1975 à 1995, jamais on n'aura tant vanté ni voulu une société à ce point maternelle et maternante. Jamais on n'aura tant prétendu libérer la femme, jamais tant parlé de ses « droits », à gauche, de sa « condition » à droite. Jamais pour la séduire on n'aura tant parlé de l'enfant : la Charte de l'enfant, les droits de l'enfant, l'enfant-citoyen et autres niaiseries précieuses de style : « Ouvrons la France aux enfants. » Mme Hélène Dorlhac estime la France « performante dans le domaine législatif sur la protection physique et morale mais plus limitée sur l'enfance citoyenne » (*Le Monde* du 22 novembre 1989). Jean-Pierre Rosenczweig, ancien conseiller de Mme Dufoix, fondateur de l'Institut de l'enfance et de la famille, estime la Convention de l'enfant signée par l'ONU tournée vers le XXI<sup>e</sup> siècle car avec elle : « on sort de l'idée que l'enfant est un petit être fragile à protéger contre autrui et contre lui-même pour lui reconnaître une citoyenneté » (*Libération* du 21 novembre 1989<sup>9</sup>). L'Enfant, subrepticement, est devenu la Famille puis la Femme. Le bébé serait-il devenu l'avenir de l'homme ? s'interroge un P. Bruckner.

Au bout du chemin, voici la France « matricentrée ». L'enfant a droit à tout, l'enfant a tous les droits. La société se bavarde en situation de grossesse prolongée : nourrissons sur les affiches électorales, allongement des études, la pilule prise en famille, le petit déjeuner servi au lit par maman à sa fille et à son petit ami, le préservatif sur table au milieu des condiments, les allocations « familiales » servies à l'enfant. Il n'y a plus de père pour dire « Non ». Les « lieux de vie » en tiennent lieu sous le regard mouillé de juges qui font carrière dans l'enfant comme d'autres dans la fugue des mineurs. L'enfant, nouvel Émile, tout comme l'immigré du Sud nouveau bon sauvage, rassure des classes moyennes en quête d'innocence rédemptrice par appartenance. Et Pascal Bruckner de conclure : « De là à ce que la femme et le bébé soient deux des motifs les plus fréquents des images publicitaires... couple insatiable admirablement réuni dans ce clip de BMW où un nourrisson cherche à saisir un beau sein gonflé avec cette légende : « Souvenez-vous de son premier airbag ! » »

<sup>7</sup> Robert Rochefort, directeur du CREDOC, lettre de l'I.D.E.F., juin 1995, « Solidarités familiales et précarité », qui lance le concept de préférence familiale.

<sup>8</sup> A ce rythme ce ne sera plus un Français sur deux mais toute la nation dont le lobby dira qu'elle « participe » (sic) à une association.

<sup>9</sup> Dans *Le Monde* du 9 janvier 1990, Alain Finkielkraut eut la sagesse de rappeler que « des jeunesses hitlériennes aux gamins-gardiens des grandes révolutions, tous les régimes totalitaires se sont appuyés sur les enfants (...) que Staline avait élevé une statue à Pavel Morosov - enfant citoyen qui, dans les années 30> avait envoyé son père et sa mère à la mort en les dénonçant comme koulaks ». Plus proche de nous ! Louis XIV donnait la majorité aux enfants protestants dès l'âge de 7 ans pour mieux les séparer de leurs parents et les envoyer dans l'école unique du moment.

L'échec pratique est à la mesure de la faiblesse intellectuelle. Pendant que les ténors de toutes les libérations chantonnaient des rengaines enfantines, les jeunes femmes ont été forcées de se jeter sur les plus mauvais emplois pour compenser la chute de revenu des jeunes ménages. En 1962, 40 % des femmes de 30 à 40 ans étaient intégrées au monde salarial ; elles étaient 76 % en 1990.

Leur réaction n'a pas tardé à se faire sentir sur le double front de la politique et de la natalité.

C'est politiquement tout d'abord que les jeunes mères au travail sont entrées en dissidence contre une « socialisation » qui partage encore moins leur peine que le travail. Dans les zones de grand urbanisme et de difficultés économiques, elles supportent plus que leur part de fatigues, de soucis, de temps de transport, d'inquiétudes. Le plus d'égalité obtenu dans leur vie publique, elles l'ont payé d'un gros moins d'égalité dans leur vie privée. Plus elles travaillent, plus elles peinent. Tensions et déchirures s'accompagnent d'une montée du non-mariage, des divorces et séparations, des déchirures et solitudes. Leurs jeunes soeurs retardent le mariage, diffèrent la première naissance et réduisent le nombre d'enfants, non par frivolité comme le leur reprochent stupidement les réactionnaires natalistes, mais par contrainte.

D'où cette caractéristique paradoxale de la période : plus la France se « maternise », plus elle perd l'espérance. Voici l'une des causes profondes de la crise démographique sans précédent du pays. De 1975 à 1990 nous avons perdu plus d'enfants que d'hommes en 14-18. C'est la « saignée tranquille » dans un paysage de Minitel roses et de canigou ron-ron <sup>10</sup>, ces deux autres records des solitudes françaises. C'est la génération « Fast food fast love ». De 1982 à 1990 le nombre de personnes seules croît de 21,5 % pour avoisiner un total de six millions. Le nombre de familles monoparentales croît lui de 40 % pour atteindre le million. Or 90 % de ces familles sont des familles sans père. Les statistiques du R.M.I. sont de ce point de vue affligeantes <sup>11</sup>. Terrifiés à la seule perspective d'exprimer un jugement personnel non seulement sur les éventuels remèdes mais même sur les causes et conséquences du phénomène, les spécialistes et représentants attirés parlent de « nouveaux modèles », comme s'il y avait des « modèles » de souffrance. Un mot « non dit » les terrifie, celui d'exemple, car tout modèle est exemple aux yeux de chaque enfant et parce qu'il n'y a pas d'exemple innocent... Quel rapport avec la crise ? L'emploi ? La démocratie ? L'avenir ? Une chute de cette chose impalpable qui s'appelle l'espérance, avec tous ses effets sur la consommation et l'équipement des ménages, la capacité pour une génération de faire projet, d'entreprendre, de réformer et d'innover, de « dire à ses fils ».

Ces évidences que nient les associatifs antinatalistes habités de bonne conscience antifamilialiste, l'implosion démographique historique de l'ex-R.D.A. et de l'ex-U.R.S.S. viennent pourtant nous le confirmer quotidiennement.

Simultanément nous assistons à la montée en puissance d'un « maternalisme » des valeurs qui nous conduit droit à la révolte des casseurs privés de pères <sup>12</sup>. Mais rien n'y fait. Et l'on parle d'ordre moral, de temps libre et de loisirs ! De ne pas ramener les femmes au foyer ! De leur réserver - toujours la même obsession professionnelle - des quotas de députées à Strasbourg ou sur les listes électorales ! Serions-nous encadrés et animés par des autistes associés <sup>13</sup> ?

Depuis 1975 l'État invisible organise donc implicitement et consensuellement une politique familiale globale « non dite » de plus en plus inéquitable pour la génération des

<sup>10</sup> Les Français dépenseraient quatre fois plus pour chats et chiens qu'ils ne donnent aux organismes charitables (Jacques Duquesnes, *Le Point*, 19 décembre 1992).

<sup>11</sup> Croissance des effectifs (426 000 en 1989; 900 000 en 1994) : 1990 +19,5 %, 1991 + 15,3 %, 1992 : + 15,3 %, 1993 + 19,5 %. La structure des allocataires est la suivante : 58 % de personnes seules et sans enfants; 47 % ont un niveau scolaire inférieur à la troisième; 32 % ont moins de trente ans; 20 % sont des familles monoparentales.

<sup>12</sup> Extrait des récents travaux d'Aldo Naouri et Tobie Nathan.

<sup>13</sup> Il a déjà été mentionné que les réponses au questionnaire du premier ministre confirment la forte « féminisation » de l'angoisse et de la révolte chez les jeunes.

femmes conçues sur les barricades. Le seuil de l'effondrement démographique est dépassé; celui de l'intolérable financier est atteint. Quant à la politique financière, de l'impôt sur la fortune à la C.S.G. en passant par la fiscalité locale, parce qu'elle est étrangère à l'objet de ces lignes on la résumera en un slogan : « Enrichissez-vous fiscalement en dormant seuls. »

## 4.

## **Corruption représentative contre association participative**

### *Décentralisation : la grande vadrouille financière*

La décentralisation survenue de 1983 à 1993 menace désormais la vie associative par en bas jusque dans la moindre commune. Elle a facilité la constitution d'une nouvelle classe politique locale notabiliaire et lignagère unique dans le monde démocratique, au prix d'un alourdissement fiscal et d'une complexification accrue d'un système administratif qui était déjà l'un des plus lourds et des plus complexes du monde occidental.

Jadis l'émiettement français en 36 000 communes, 100 départements, 22 régions, s'accommodait d'une centralisation assortie d'une technocratie compétente et impartiale à Paris. Désormais les collectivités locales sont gérées par une élite restreinte - plutôt conservatrice - qui compense par le cumul des mandats et des fonctions les inconvénients de la pulvérisation territoriale en innombrables communes, districts, communautés urbaines, syndicats et associations, départements et régions, etc. La mixité est partout. Avec des centaines de milliers de conseillers municipaux<sup>1</sup>, généraux et régionaux, plus de communes, plus de parlementaires, plus de niveaux administratifs par habitant que la quasi-totalité des démocraties, la France souffre de surreprésentation politique et de sous-participation civile. P. Séguin le remarque du haut du perchoir : « On observe, au sein de la représentation parlementaire, que le mandat local, considéré longtemps comme un mandat d'appoint du mandat national, a tendance à devenir le mandat principal. Ce qui fait que les assemblées pourraient arriver à ressembler aux assemblées de féodaux de jadis, qui venaient chercher pour leurs fiefs quelques avantages et garanties supplémentaires<sup>2</sup> » (*Deux France ?*).

La carte hospitalière est un bon exemple des limites de la décentralisation aux frais d'autrui. Tant que le maire restera président du conseil d'administration d'un hôpital devenu, aux frais de la Sécu, premier employeur de sa commune, il est clair que personne n'osera contester localement une dépense qui fait 50 % du coût de l'assurance maladie.

Survenant dans un tel contexte la modernisation des banques, des assurances et des médias a lâché les chiens de l'argent sur une classe publique « locale-nationale » rendue moralement fragile par l'effet « génération », la faveur gourmande du prince, et le manque général d'alternance dans l'ensemble de la société. Porté au paroxysme dans le cas italien, l'inéluctable s'est produit : la collusion durable et affichée de politiciens sans vertu, de fermiers généraux sans morale et d'une médiocratie sans culture.

---

<sup>1</sup> On compte 512 000 élus municipaux dans 36 000 communes dont 30 000 ont 1000 habitants.

<sup>2</sup> A la suite des législatives de 1993, sur 294 nouveaux élus on dénombrait 139 maires, 89 conseillers municipaux; seuls 49 n'avaient jamais exercé de mandat municipal.

« *La double décennie dia fric et du toc* <sup>3</sup> »

Les élites publiques qui auraient dû mobiliser le peuple pour affronter cette crise - et d'abord la composante « christosocialiste », médiatique et parisienne de ces élites - ont donné aux jeunes générations le contre-exemple d'une dépression déontologique jamais vue depuis les origines de la République, pour ne pas évoquer l'Ancien Régime à la légère. Plus grave encore, ce que le marché et l'argent ont gagné d'influence n'a pas été compensé par un renforcement du droit, du Parlement, du juge et de la presse écrite.

Tout s'est passé comme si le Château communiquait directement avec la rue Quincampoix, et les « associations » avec les caisses publiques. Comment qualifier autrement la nomination entre 1992 et 1993 de tel leader associatif subventionné - actuellement membre du comité directeur d'un parti politique important - à la tête de la juteuse Direction de la vie associative, au ministère de la Jeunesse et des Sports, alors que l'intéressée était l'une des principales bénéficiaires des subventions de ladite Direction ? Louis XI n'aurait pas chargé la duchesse de Bourgogne du soin de la cassette royale.

L'exemple est ainsi venu de trop haut pour rester inaperçu, d'où son effet hautement contagieux, notamment dans ces zones moralement fragiles que sont les sociétés mixtes, les technologies de communication, l'audiovisuel, le secteur militaro-industriel, l'Afrique, la moyenne fonction publique associative sans oublier l'urbanisme commercial des uns, la Française des jeux et les Nouveaux Constructeurs immobiliers des autres ! Valéry Giscard d'Estaing a eu raison de reprocher à F. Mitterrand - lors de l'émission « L'heure de vérité » - d'avoir installé la corruption. Les « affaires » ne sont que la face visible d'une même réalité : la crise morale des professionnels publics, de gauche comme de droite, au sein de la société civile de représentation comme de l'appareil d'État.

A nouveau dans Paris, les Grands portent beau. Mais leur esprit est ailleurs, dans leur canton, leur commune ou leur conseil d'administration. Ils n'ont plus assez de temps pour la France. Il n'y a plus de Parlement. Dans les provinces, les notables « shuntent » les électeurs en fraudant la législation sur le cumul des mandats sous couvert d'intercommunalité. Les collectivités riches rejettent les difficultés majeures sur les collectivités pauvres au nom de la démocratie locale et de la lutte contre les jacobins.

Loin d'être accidentelle, la corruption française actuelle a sa logique, hic et *nunc* : « Lorsque le prince n'a plus assez de courage pour commander, ni de foi pour convaincre, il ne lui reste qu'à corrompre pour durer sans choisir. » Certes il y a toujours eu des corrupteurs et des corrompus mais jamais en si grand nombre et d'un tel rang, à ce point alliés et se parant aussi impunément du monopole de si nobles vertus. C'est que la corruption n'est pas un inconvénient passager. Fille naturelle de l'argent roi, elle vient de beaucoup plus loin. Retracer son cheminement, c'est raconter l'irrésistible occupation d'un vide, celui de la double décennie écoulée <sup>4</sup>.

Bien loin de devenir plus associative au sens noble du terme, la « société civile » elle-même s'est laissé contaminer voire accaparer par une caste de permanents, professionnels de la représentation médiatique subventionnée et de l'alternance sans risque. Des agitateurs « sous contrat », sortis des offices et soupentes des palais officiels, tour à tour « amis », courtisans et transfuges, passent leurs journées « en représentation » au point de n'être plus représentatifs de rien ni de personne. Ils hantent les « gardenparties » politiques, monopolisent le débat médiatique, cumulent les prébendes, les écrans et les décorations, humilient les fonctionnaires intègres, jettent l'argent public par les fenêtres lors d'inutiles colloques et autres « événements civico-culturels » dont les participants, ministres compris, prennent de plus en plus l'allure de figurants <sup>5</sup>. Il y aura sans doute bientôt plus de colloques que de Français. Cette caste au sein de la classe publique n'a de civil que l'adjectif, bel hommage du vice à la vertu. Non seulement elle a définitivement coupé le

<sup>3</sup> M. Eric de Montgolfier, procureur de la République au procès de MM. Mellik et Tapie.

<sup>4</sup> Cf. Jean-Claude Guillebaud, *La Trahison des lumières. Enquête sur le désarroi contemporain*, Seuil, janvier 1995.

<sup>5</sup> On se souvient de ce ministre, « socialiste d'ouverture », M. Stirn, surpris à louer des figurants à la journée pour ses colloques. Cette parodie n'a même pas enrayé sa carrière publique.

prince du peuple. Elle vit de cette coupure. Voici pourquoi le climat politique actuel fleure la révolte en bas et l'angoisse en haut, à gauche comme à droite. Ou, pour caricaturer, voici venu le temps de choisir entre une jeunesse devenue « classe dangereuse » et un lobby d'agitateurs professionnels prêts à mettre le feu pour survivre. Le résultat est connu d'avance : la fraction anxieuse des classes moyennes se jettera dans les bras de Le Pen.

*Sauver la démocratie*

L'urgence est moins de choisir entre libéralisme et socialisme ou de retrouver des critères de distinction entre gauche et droite que de refonder la démocratie sur la participation d'un nombre croissant de citoyens libres et responsables. Et cet impératif sera la grande affaire du successeur de F. Mitterrand qui avait, lui, d'autres priorités. Des millions de Français sont actuellement soit éperdus soit perdus pour la République <sup>6</sup>. Le problème central, urgent, la vraie rupture française c'est cette rupture politique entre la France institutionnelle, celle qui vote pour les partis de gouvernement, U.D.F., R.P.R., P.S., et la France dissidente ou protestataire telle que la mesurent les travaux trop peu connus conduits par un Jacques Voisard <sup>7</sup>.

La montée de formations extrêmes coïncide en effet avec une chute des inscriptions sur les listes électorales, une poussée des votes blancs et nuls, une abstention massive. En 1994, par rapport au corps électoral potentiel soit 41 490 000 de Français métropolitains âgés de 18 ans et plus, la France des non-inscrits, des abstentionnistes, des votes blancs et nuls et enfin des petites listes atteint 62 %. Les tableaux ci-après illustrent l'ampleur du mal.

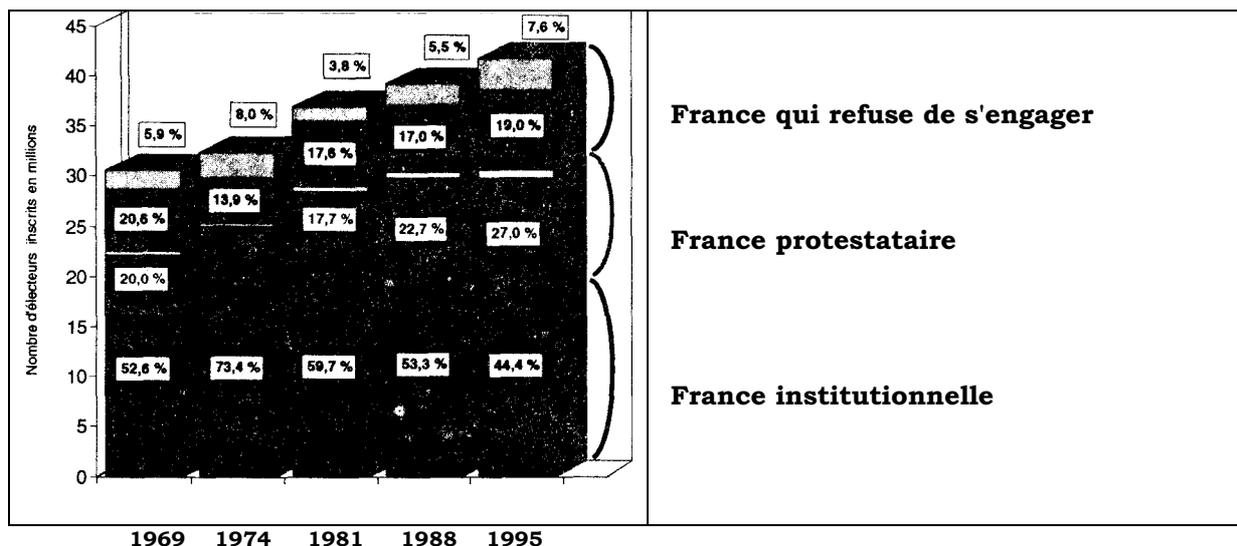
---

<sup>6</sup> De 1989 à 1994, le corps électoral s'est accru de 4,1 millions et le nombre d'inscrits n'a augmenté que de 631000. Donc 3,5 millions ont refusé de s'inscrire et l'on peut parier que pour l'essentiel il s'agit de jeunes.

<sup>7</sup> Groupe d'études et de réflexion interrégional, septembre 1994, « Elections européennes et dislocation sociale ».

### **Élections présidentielles - premiers tours de 1965 à 1995**

Depuis 1974, le vote institutionnel a perdu près de trente points lors des élections présidentielles



Base de données GERI - Sources: INSEE, *Journal officiel de la République française*.

Champ : population française âgée de 18 ans et plus de France métropolitaine : corps électoral potentiel

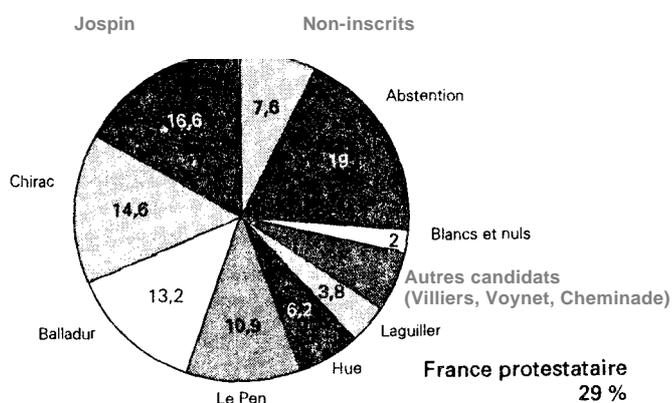
**A noter :**

1. Les candidats protestataires ont réuni 4,1 % des Français en âge de voter en 1974.
2. Le taux de votes blancs et nuls est maximal au premier tour des élections présidentielles de 1995, avec 2,0 % des Français en âge de voter.

### **Élections présidentielles 1988-1995 - premiers tours**

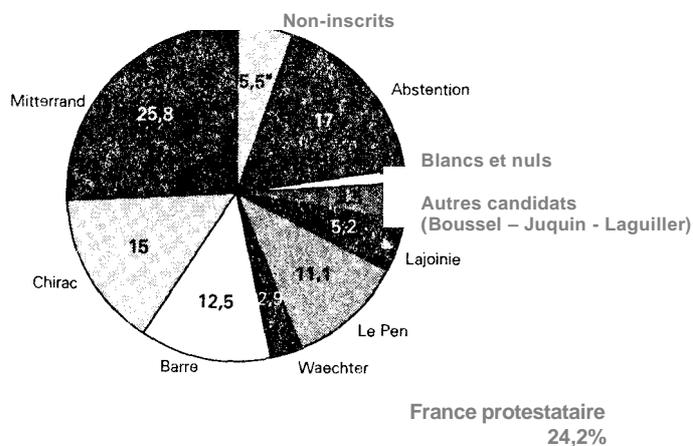
En 1995, la France institutionnelle minoritaire au sein du corps électoral potentiel :  
41,74 millions de Français de 18 ans et plus en France métropolitaine

France institutionnelle 44,4%	France qui refuse de s'engager 26,6%
----------------------------------	---



En 1988, émergence d'une France protestataire qui réunit un électeur potentiel sur quatre : 39,22 millions de Français de plus de 18 ans en France métropolitaine

France institutionnelle 53,3 %	France qui refuse de s'engager 22,5 %
-----------------------------------	--



La conclusion s'impose : les professionnels qui ont perdu la partie constituent désormais une menace pour la démocratie. Il est urgent de forcer l'ensemble public, toutes collectivités locales, tous systèmes et tous partenaires sociaux confondus, et d'abord les partis politiques civilisés, mais aussi les syndicats, les sociétés d'économie mixte et les pseudo-associations, bref la classe publique entière, et pas seulement l'État ou les technocrates, ni les seules « élites » parisiennes, à démocratiser leur pratique quotidienne tout particulièrement en matière de finances publiques, de vie associative, de justice et de médias. Faute de cette refondation politique, il sera impossible de procéder à la réforme d'un système de prélèvements qui conduit le pays à la banqueroute et à l'incendie social.

Et pas question de continuer à se faire des illusions sur les partenaires sociaux et autres professionnels de la représentation. Le rapport du Commissariat au Plan sur la France de l'an 2000 est explicite sur ce point : « Mais c'est en général du côté des groupes intermédiaires - dans l'entreprise, dans les administrations ou dans la société - que se manifestent les blocages les plus irréductibles, rançon du " social-corporatisme ", cette régulation si typiquement française dont ils furent les principaux bénéficiaires » (p. 69). Quand on connaît la composition des commissions du Plan, ces lignes témoignent d'un réel courage.

### *Changer la politique*

La question n'est pas tant de restaurer l'autorité de l'État, que d'instaurer un contrat entre dirigeants et dirigés, pour refonder la démocratie française avec l'accord et la participation du plus grand nombre. Et parmi les termes du contrat doivent figurer à nouveau en toute priorité la transparence, l'alternance et l'impartialité, toutes vertus politiques. La probité n'y suffit plus. Chez ces « gens-là », elle aurait dû aller de soi.

On peut fort bien jeter par les fenêtres un argent que l'on n'a pas gagné, avoir un train de vie plus élevé que son revenu et son patrimoine imposables en France. C'est fréquent au sein d'une classe publique qui finit par vivre dans un monde démonétisé, comme soviétisé, la rémunération partiellement versée en France faisant figure d'argent de poche en comparaison des avantages matériels liés au cumul des fonctions. Avec le téléphone dans la voiture et la carte de crédit « Privilège », c'est d'ailleurs le dernier chic de la « jet society », gauche et droite confondues. Après tout il arrivait à un Bernard Tapie d'échapper à la taxe d'habitation de son hôtel particulier rive gauche parce qu'il ne payait pas l'impôt sur le revenu des personnes physiques, déficit du Phocéa oblige <sup>8</sup> ! Plus grave encore, on peut même ne pas rechercher la richesse et pourtant se montrer de parfaits dangers publics pour l'humanité. Torquemada et Eichmann eux aussi poursuivaient des objectifs autres que leur enrichissement personnel <sup>9</sup>. De surcroît, ils vivaient tous deux sobrement.

Éclaboussée d'argent et d'affaires, affolée de sondages, le gros de la classe publique, comme jadis la noblesse engluée dans Versailles, aborde l'avenir telle une micro-société « fin de siècle », crispée sur ses privilèges, privée de repères, avec une morale financière douteuse, institutionnellement bloquée, tentée par des arrangements politiques tranquilles, dans un cortège incessant de célébrations brillantes, engagée dans une crise des finances

---

<sup>8</sup> Mme Royal en a même conclu lors d'une première « Heure de vérité » qu'après tout, cela relevait de la morale privée de M. Tapie ! Morale privée ? Celle d'un homme deux fois ministre, ami d'un premier ministre suicidé, grand débiteur du Crédit Lyonnais, dont M. Mitterrand n'a cessé de dire le plus grand bien, condamné à deux ans de prison dont un ferme ! Mais que reste-t-il de morale publique dans la tête de cette dame ? De morale tout court dans la bouche de ce monsieur ? Sans doute la suggestion pressante faite par cette même Mme Royal à M. Delors, lors d'une seconde « Heure de vérité », de se présenter pour modifier... le mode de scrutin législatif. Merci à Jacques Delors d'avoir résisté aux charmes de ce genre de sirène professionnelle des urnes.

<sup>9</sup> Le meilleur enrichissement personnel - si l'on en croit les récentes « affaires » - consiste à acheter préventivement un homme politique, sa famille ou ses amis en se disant qu'un jour « il » ou « ils » vous revaudront cela sous forme de nomination à la tête d'organismes financiers publics, d'études de marchés, appartements et autres contrats publics, parfaitement réguliers en apparence. On peut ici parler de corruption préventive ou « Soft Corruption », de type Vibrachoc.

publiques comparable à celle des années 1780 ou des années 30 ! Douceurs conjuguées de l'amnistie, de la proportionnelle et du pouvoir présidentiel! Ces « gens-là » ne vivent plus comme nous! Voici la réponse à la question que pose un Pierre Richard, président du Crédit local de France, en précisant qu'en fait, c'est aujourd'hui la seule question qui importe <sup>10</sup> : « Qui a peur de rendre la parole au citoyen ? »

Et puisque la conjonction de l'abstentionnisme, des violences urbaines, de la montée du vote Le Pen, du clientélisme municipal permet à des escrocs et des parjures de « sauver » leurs mairies en se faisant « blanchir » par les urnes, il n'est que temps d'inventer un nouveau délit, celui d'ingérence dans le statut de la loi de 1901, et une nouvelle peine, l'interdit politique et administratif à vie. Dans le cas contraire, le peuple désertera définitivement les urnes.

S'ils veulent retrouver l'estime et la confiance populaires, gouvernement et Parlement, partis politiques, organisations syndicales et professionnelles, instances associatives nationales et autres « autorités » morales ou religieuses doivent redevenir crédibles. Cela implique tout d'abord, par la démocratisation et la réformation observables de leur propre fonctionnement intérieur, de donner sur tout le territoire comme en toute occasion l'exemple de la rigueur et de la participation retrouvées parce que recherchées et affichées comme autant de tests d'honnêteté et de crédibilité.

Ils doivent ensuite rechercher comment permettre à chaque militant, et chaque citoyen d'apporter, selon son civisme et ses moyens, sa participation si modeste soit-elle. Cette « laïcisation » du politique comme de la société civile est la grande affaire du moment, et c'est affaire de méthode plus que de programmes, d'institutions, de statuts ou de crédits, c'est affaire de rigueur et de respect plus que de fins car ici, les moyens sont des êtres humains.

Pour restaurer notre démocratie il nous faut donc proposer aux professionnels cette écologie du politique. La réforme? C'est par eux qu'ils doivent la commencer. Et plus rigoureux ils seront envers eux-mêmes, plus ils pourront entretenir l'espoir de nous convaincre. En ceci A. Minc a raison d'écrire: « Nous sommes entrés dans une période où étrangement, la méthode de la réforme pose plus de problèmes que la réforme elle-même <sup>11</sup> » (cf. Annexe : « Pour un Parti du Big Bang »).

C'est pourquoi la stratégie de réforme associative proposée dans ce livre revêt un tel intérêt d'exemplarité. En effet, l'essentiel n'est pas plus de lutter contre la corruption en soi que de protéger la vie associative en tant que telle. Pour sortir de l'exception française, pour amorcer une restauration de la politique, il s'agit d'adopter des approches locales, prosaïques, concrètes et populaires. C'est une opération cruelle pour le « camp des acquis ». Elle réclame un projet explicite, et la confiance d'une majorité regroupant tous ceux qui, à un titre ou un autre, font les frais du statu quo au détriment du pays. Mais les intérêts sociaux menacés sont considérables et d'autant plus redoutables que diffus dans le corps social.

Il suffisait d'observer la fureur et l'angoisse provoquées par le refus de Delors d'aller aux présidentielles chez tous ceux qui dépendaient hier encore de la société molle, de la pensée mixte et de l'ancienne cour pour leur revenu et leur statut. C'est leur bricolage idéologique qui était ainsi jeté à terre d'un revers de la main par un homme seul. Delors avait surtout eu raison contre Alain Duhamel lorsque ce dernier, avec l'ardeur du néophyte, ne cessait de conclure à la « protestantisation » de la France <sup>12</sup>. Mieux vaudrait parler de protestantisation du microcosme ou de Sciences-Po. Car s'il s'agit de la société entière, et par exemple du respect de l'argent public, de la séparation des pouvoirs, de la prééminence des juges, de la qualité de la presse écrite, du sens moral des « élites », surtout de la participation des citoyens, alors les politiciens français, de gauche comme de droite, restent plus proches de Palerme que de Genève.

<sup>10</sup> Le Temps des citoyens, PUF, avril 1995.

<sup>11</sup> L'Ivresse démocratique, Gallimard, janvier 1995.

<sup>12</sup> Encore dans Réforme du 13 mai 1995 à propos du programme socialdémocrate de Jospin : « C'est pour cela que j'ai employé l'expression de "gauche protestante" . »

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

Voici la preuve s'il, en fallait une que classe publique ne signifie pas élite, quelles que soient la noblesse, la hauteur, la véhémence de ses prétentions au désintéressement et à la supériorité morale fondée sur le souci exclusif de l'intérêt général. Voici la preuve, s'il en fallait une, que les associations lucratives sans but font écran entre le prince et le peuple, laissant les dirigeants associatifs eux-mêmes et a fortiori ceux qui les subventionnent, dans l'ignorance de ce qui se passe sur le terrain, qu'il s'agisse de jeunesse, d'éducation, de ville, de famille, de femmes, d'immigration, etc.

Voici la preuve s'il en fallait une que l'explosion associative des vingt dernières années peut parfaitement coïncider avec la désarticulation de la société et la rupture entre générations.

Voici pourquoi les professionnels de l'explosion associative, et avec eux une large fraction de la classe publique, se sont lancés avec l'ardeur du désespoir dans une tentative de lifting idéologique qui fera date dans l'histoire du conservatisme intellectuel national.

QUATRIÈME PARTIE

## **Le lifting idéologique**

Au lieu de tenter de remédier aux dysfonctionnements patents qui auraient dû inquiéter la classe publique depuis vingt ans, les responsables ont tenté d'imposer subrepticement une idéologie de substitution susceptible de justifier la nouvelle équation financière et salariale du monde associatif.

Dans une démocratie, on ne peut en effet durablement arracher au peuple une vive croissance de prélèvements publics déjà considérables sans une solide justification. Cela s'appelle l'idéologie. Dans le cas qui nous occupe, outre la création d'emplois par la lutte contre l'exclusion, le rhabillage idéologique a fait de l'association subventionnée une institution sanctifiante par statut et autonettoyante par objectif.

C'est un vieux truc clérical qui s'accompagne toujours de l'excommunication des « méchants », c'est-à-dire les contestataires vite qualifiés d'hérétiques. Quand on a perdu la légitimité démocratique, la seule issue est d'imposer la dictature de la vertu <sup>1</sup>. C'est pourquoi, « quelque part <sup>2</sup> », cette affaire des associations subventionnées nous ramène à l'improviste en guerre de religion mais la foi en moins. Au lieu de la Réforme, nous avons eu un lifting fondé sur un diktat : « L'association, c'est l'intérêt général. »

---

<sup>1</sup> Richard Bernstein, *La Dictature de la vertu*, États-Unis.

<sup>2</sup> On en rendra grâce à l'auteur, cette formule « précieuse » n'est employée qu'une fois dans ce livre.

## 1.

## **Justification par les œuvres et sanctification par le statut**

Souvenons-nous. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, lors des guerres de religion, les Européens, et surtout les plus politiques d'entre eux, les Français, se sont déchirés à propos de la justification « par les œuvres et la prééminence papale » ; thèse romaine, ou la justification « par la foi », et le sacerdoce universel, thèse protestante. Nous retrouvons ce même débat à l'occasion de la crise associative actuelle. Mais la culture historique fait par trop défaut aux factions en présence pour qu'elles s'en rendent compte.

Les œuvres ? Ce sont nos actes, nos engagements, nos « militances » comme on dit, nos entreprises, bref ce que nous faisons et qui fonde fort justement la formule: « On juge un arbre à ses fruits. » La foi ? C'est le don de Dieu par pure grâce. En français vulgaire, cela veut dire que quels que soient nos succès, il n'y a pas de quoi s'en vanter. La foi c'est une intime et forte conviction en forme de conversation avec Dieu. Elle nous fait faire des choses qui nous dépassent au point de les tenir secrètes. C'est ce qui nous conduit parfois à nous étonner devant des personnes remarquables en disant : « Pourquoi font-elles ces choses étranges qui portent le bonheur en elles et autour d'elles ? » Ou encore : « Cette personne est une source, on la sent habitée. »

Historiquement et humainement, tout commence généralement par la foi et finit par se dégrader en oeuvres. En termes non confessionnels, s'il est une loi de la sociologie des organisations, c'est bien celle qui veut que tout événement fondateur se transforme inévitablement en institution, et que toute institution tende à s'opposer à l'événement. Illitch a remarquablement théorisé cette vérité. C'est d'ailleurs ce qui confère à la devise de l'Église réformée de France : « Semper Reformanda » son caractère exemplaire voire inhumain lorsqu'elle affirme : « La Réforme n'est pas un moment, c'est un mouvement, toujours à recommencer. »

Par rapport à cet idéal, le premier glissement consiste à dire : « Oui je suis tueur, voleur, menteur voire plus modestement arriviste ou médiocre, mais je pars libérer les Lieux saints<sup>1</sup>, je vais donner mes gains au Tour de France, je suis un patron mécène et social bref, mes oeuvres me rachètent. » C'est l'éternelle illusion que l'on peut, sur Terre, négocier sa rédemption et son salut par les « bonnes œuvres » ou, en gros, que l'on peut acheter Dieu ou l'opinion publique par de nobles programmes. Le second glissement consiste à invoquer l'intention, l'objectif et l'appartenance au parti du bien. « Puisque je gagne ma vie en m'occupant des exclus, je suis un Juste. » Autrement dit : « Un salaire mensuel de 20 000 F dans le "pauvre" c'est de l'apostolat; dans le petit commerce, c'est du vol, » Ou encore : « Moi je suis bon puisque je vote et milite avec les partis du bien. » Là c'est la thèse du soldat prussien : « Dieu avec nous ! Gott mit uns »... A la fin du processus on peut faire n'importe quoi - y compris des fausses factures - puisqu'on appartient à la bonne « Église ».

---

<sup>1</sup> « A la cloche de bois, je quitte mon hôtel particulier de la rue des SaintsPères pour le Rwanda. »

« Non je ne me suis pas enrichi personnellement, c'était pour la Cause, la bonne, la mienne, le Parti! » C'est donc bel et bien un discours de sanctification par l'institution et de justification par les oeuvres, et c'est pourquoi le cléricisme est de toute éternité la source du pharisaïsme. Ce constat réclame un bref cours d'ecclésiologie à l'usage des profanes.

La première prétention « cléricale » consiste à affirmer l'association purificatrice par institution. Ce serait une institution sanctifiante, moralement « autonettoyante ». Pourquoi? Parce que l'association échappe aux deux grandes critiques institutionnelles : la critique marxiste et la critique libérale. L'association échapperait d'abord à la critique marxiste puisque ses dirigeants s'interdisent l'appropriation du *profit*. Ils échappent de ce fait à l'accusation de s'approprier sur le marché la plus-value créée par les travailleurs. L'association échapperait également à la critique libérale, le fait d'être une structure privée la mettant à l'abri du mal bureaucratique. Les dirigeants « associatifs » sont donc institutionnellement, juridiquement et structurellement sanctifiés *de facto* ! Et comme leurs intentions et leurs domaines d'activité sont nobles et désintéressés par définition et par nature : les pauvres, les malades, les vieux, l'Eglise, la justice, le tiers-monde, l'humanitaire, la nature, le sida, les S.D.F., etc., les voici justes et bons par destinée, *rationae materiae*, disaient les Romains, donc « subventionnables ». Telle est la finalité du nouveau discours. « Puisque je suis plus proche que le peuple et ses élus, par intention, action, profession et institution de l'Idéal, ou, autrement dit, de la Transcendance quel qu'en soit le nom : Dieu, classe ouvrière, race, nation, Église, Histoire, lutte contre l'exclusion ou le chômage, etc., laissez venir à moi les "bénéfices ecclésiastiques" et sans compter car, la justice n'ayant pas de prix, toute évaluation relèverait du procès d'intention et de la répression. » Enfin, parce qu'elle contribue à la construction de l'avenir radieux, la dépense publique justifie l'exploitation du contribuable à des fins privées alors que la dépense privée, elle, alimente l'enfer du marché au détriment du prolétariat. Dès lors plus aucune critique n'est tolérable, au motif qu'elle risque de jeter le discrédit non sur un ensemble humain forcément divers mais sur un principe totalitaire qui n'est pas pour rien dans le retard culturel de l'associatif français.

### *Le retard culturel de l'association en France*

La première lacune de l'importante littérature associative actuelle est l'absence de tentative d'explication du retard français à instituer la liberté de s'associer et à privilégier la participation des citoyens et le don plutôt que la représentation des professionnels et la subvention. Et ce retard pèse sur le débat dans la mesure où la loi de 1901 était aux origines tout autant une étape de la querelle religieuse qu'un progrès démocratique.

Bien peu de Français se souviennent que la loi de 1901 est une loi de répression contre les congrégations puisqu'elle institue dans son article 3 le délit de congrégation pour les congrégations non autorisées. Elle n'est que partiellement - pour le reste ou pour solde, si l'on veut - une loi de liberté civile. La loi de 1905 sur les associations cultuelles confirmera cette réalité politique en différenciant les avantages des deux statuts. Une association sous statut de 1901 peut tout faire sauf des activités religieuses. L'association de 1905 ne peut envisager au contraire que des activités religieuses. Aux associations de 1901 la possibilité de recevoir des subventions publiques, notamment des collectivités locales, et à elles seules. Aux associations cultuelles et à elles seules <sup>2</sup> la possibilité de recevoir des dons et legs qui, sous le contrôle de l'Etat, valent aux donateurs des déductions fiscales. Mais tout ce beau dispositif, on le sent, n'est pas né d'un mouvement de fond et de masse de la société civile de l'époque. Ce fut l'enfant de la classe dirigeante montante « laïque » contre la classe dirigeante descendante « catholique ».

Tocqueville fournissait l'amorce d'une explication du retard associatif français quand il écrivait : « Lorsqu'il se produit une innovation importante ou heureuse, elle est en France le fait du roi, en Angleterre d'un grand seigneur, aux États-Unis d'une association. » Plus profondément, c'est affaire de « culture » et de religion. Dès son plus jeune âge, le petit

<sup>2</sup> Sauf les associations reconnues d'utilité publique.

Américain est formé à la pratique du sport d'équipe et du bénévolat. Le petit Français est formé lui à la sélection par l'émulation, grâce à des cours privés de maths dispensés « au noir » par des enseignants « de gauche », dans le respect de la Révolution. Il faut être bien stupide ou bien inculte pour imputer la dégradation du civisme français à la montée de l'argent et de l'individualisme des récentes décennies. Survenue en 1901 avec trois siècles de retard sur l'Angleterre <sup>3</sup>, la loi du protestant Pierre Waldeck-Rousseau se présentait comme une ouverture tardive en direction de la société civile, certes, mais d'abord, comme une concession républicaine à la montée d'un anticléricalisme de coercition et de combat. On notera en outre, avec le contrôle pointilleux des legs et donations dans le cadre strict du statut d'Association reconnue d'utilité publique, un aspect souvent oublié, le vieux souci des légistes royaux d'éviter la constitution de biens de mainmorte. Les modalités adoptées en 1905 pour assurer le contrôle des biens des congrégations restent présentes dans la mémoire collective <sup>4</sup>. L'armée dans les couvents ? C'était il y a moins de cent ans !

De ces faits il convient de retenir seulement que le civisme associatif français n'a point des racines historiques, culturelles et populaires aussi profondes et solides que celui des principales autres démocraties occidentales. Il s'agit d'un civisme récent et vulnérable qui doit par conséquent être mieux protégé que dans les pays de tradition plus démocratique et plus civique que le nôtre. Or, depuis vingt ans, nous avons laissé divers pouvoirs travestir ce levain de civisme en facilités institutionnelles pour professionnels. La société politique nage de ce fait en pleine incompréhension avec d'un côté la création de 70 000 associations par an et de l'autre une véritable dislocation sociale mesurée par une déstructuration électorale alarmante. Les urnes servent désormais à blanchir parjures et escrocs pendant que la droite molle tient colloque pour chercher comment contrer Le Pen.

#### *A partir de 1975 de débat change de nature*

D'évidence, à aucun moment les républicains n'avaient envisagé que « l'association » puisse chercher un jour à fonder sa légitimité sur autre chose qu'une liberté personnelle, contractuelle et civique à la fois, offerte à des individus poursuivant ensemble des buts désintéressés. On soulignera au passage que le terme de « but désintéressé » n'est pas l'équivalent de « ne pas rechercher à se partager des profits ».

Jamais les républicains n'avaient imaginé qu'un jour viendrait où une « coordination » tenterait de renouveler la légitimité associative en la fondant sur les services rendus, la création d'emplois, la lutte contre l'exclusion, l'intérêt général, la participation au service public et l'utilité sociale, bref autant d'éléments habituellement constitutifs de la légitimité de pouvoirs publics issus non d'un contrat privé mais du suffrage universel. En effet, selon les « leaders subventionnés », ce qui désormais qualifierait l'authenticité et la réalité associative serait moins la nature du pacte social liant les personnes physiques associées que la qualité sociale de l'objectif poursuivi par les institutions, leurs dirigeants et leurs salariés. En un mot, l'intention, l'objectif et l'institution remplaceraient désormais la liberté et le contrat social. Cette tentative récente - on peut la faire remonter au milieu des années 70 - nourrit la confusion grandissante du débat sur le financement et le contrôle des associations privées subventionnées comme de celles faisant appel à la générosité publique. S'en prendre si peu que ce soit aux détournements de la loi de 1901 reste considéré comme réactionnaire et fait courir de sérieux risques aux imprudents. Mais avec des affaires comme celles du Carrefour du développement, des municipalités d'Angoulême, Nice, Lyon, Perpignan, Nantes, etc., voici que depuis peu, de façon encore discrète, un doute naît, non seulement sur la légitimité économique, politique et sociale des subventions, mais sur le désintéressement même des « associés », comme sur la morale d'affectation et d'emploi de

<sup>3</sup> La Loi anglaise date très exactement de 1601.

<sup>4</sup> La « coordination » souhaite bien entendu revenir sur les règles qui limitent ses espérances en matière de patrimonialité, preuve s'il en fallait que la propriété renforce la liberté.

fonds publics. Et progressivement se fait jour l'idée que la responsabilité des corrompus n'a d'égale que celle des corrupteurs <sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> C'est en tout cas l'idée qui germe dans certains secteurs du patronat indignés de voir les politiciens qualifier les chefs d'entreprise de corrupteurs alors que ceux-ci ont au moins l'excuse d'avoir tenté de sauver des emplois.

## 2.

## **De l'utilité sociale vers l'innocence commerciale par le djihad fiscal**

Hier, la légitimité de l'association se fondait sur une liberté et une aptitude à produire du lien social et démocratique. Les seules conditions posées en 1901 étaient négatives : ne point se partager des bénéfices, ne pas poursuivre des objectifs contraires à l'ordre public notamment dans l'ordre religieux.

Cette conception est jugée fondamentale et suffisante dans l'article 1 de la loi de 1901 qui dispose : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » Il faut admettre que dans le langage contemporain, le mot « bénéfices » au pluriel revêt une connotation commerciale, un rien « précapitaliste ». Mais il s'agissait dans l'esprit du législateur de l'époque autant du profit que d'avantages divers, et pas forcément capitalistes. En effet, au début du siècle, « association » rimait avec bénévolat et personne ne concevait la loi de 1901 comme un outil du plein emploi pour lutter contre l'exclusion.

Désormais, le langage courant recourt aux termes de « but non lucratif » ou plus souvent d'activité « désintéressée ». On verra que ces termes posent des problèmes crucifiants aux employeurs lorsqu'il s'agit par exemple de justifier la participation des salariés aux conseils d'administration des associations, comme l'application des dispositions relatives à l'« intéressement » des travailleurs. Aujourd'hui le débat est surtout obscurci par la référence obsessionnelle aux concepts d'utilité sociale, d'intérêt général, de participation au service public. Ces références ont pour objectif d'imposer une reconnaissance porteuse d'un « partenariat » dont les promoteurs escomptent qu'il garantisse l'importance, la pérennité et la croissance des subventions, comme l'octroi de facilités fiscales et budgétaires exorbitantes du droit commun de l'entreprise et du service public. Il est en effet de la logique d'une institution « mixte » de chercher à cumuler les justifications pour échapper aux contraintes tant du marché que du service public tout en souhaitant additionner les avantages des deux secteurs. Voici pourquoi l'association lucrative sans but est bien la fille naturelle de la « pensée mixte » y compris et d'abord - mais qui s'en étonnerait ? - dans le champ fiscal. On en donnera pour preuve une sorte de guerre sainte fiscale engagée par la corporation en faveur de nouvelles spécificités. Dieu merci, la Direction générale des impôts oppose une ferme résistance « laïque » à ces revendications « cléricales » de « mixité fiscale ». Cela conduit à apprécier l'exemple américain qui confie à la seule Direction des impôts le soin de dire qui est « non lucratif » et qui ne l'est pas, de la même façon qu'elle seule décide qui est église (avec un e minuscule) et qui ne l'est pas, ce qui constitue, on en conviendra, le comble de la laïcité.

A la suite de l'arrêt « Saint-Luc » (sic) du Conseil d'État du 30 novembre 1973, cette opposition figure dans l'instruction du 25 juillet 1977, Bulletin officiel de la Direction générale des impôts. Il s'agit de la doctrine administrative dite « doctrine des oeuvres » (sic)

qui énumère les conditions auxquelles doit souscrire toute association pour bénéficier d'exonérations de l'impôt sur les sociétés dû par toute personne morale se livrant à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif.

Sont énumérées cinq conditions cumulatives :

- L'association doit présenter une utilité sociale en assurant la couverture de besoins qui ne sont pas normalement ou suffisamment pris en compte par le marché.

- La gestion de l'association ne doit procurer aucun profit matériel direct ou indirect à ses fondateurs, dirigeants ou membres.

- L'activité économique exercée doit entrer strictement dans le cadre de l'activité générale désintéressée de l'association et contribuer par sa nature et non pas seulement financièrement à la réalisation de son objet.

- La réalisation d'excédents de recettes ne doit pas être systématiquement recherchée : absence de recours à des méthodes commerciales, pratiques de tarifs modérés, gestion équilibrée.

- Lorsqu'ils existent, les excédents de recettes doivent être réinvestis dans l'association elle-même<sup>1</sup>.

Dans son avis du 12 juin 1991, le C.N.V.A. conteste cette doctrine des oeuvres et résume les revendications fiscales reprises par la « coordination » dans le rapport au C.E.S. d'avril 1993 en des termes non ambigus. « Chacun sait que de la reconnaissance par l'État de la vie associative et de ses fonctions sociales, civiques et politiques au sein de la société dépend le degré de discrimination positive qu'il est prêt à lui accorder en matière de fiscalité. Car c'est bien l'exercice, de ces fonctions au service de l'intérêt général, et rien d'autre, qui permet de justifier le bénéfice de mesures avantageuses pour les organismes sans but lucratif, mesures dont le caractère incitatif serait de nature à encourager l'action en faveur de l'intérêt général. C'est bien parce qu'il y a des difficultés à effectuer le tri entre les associations qui participent quotidiennement à l'effort de solidarité et de mobilisation sociale et les autres, que la question fiscale... est au coeur des préoccupations des responsables associatifs. Sortir de l'amalgame les associations qui participent au service de l'intérêt général est un impératif politique<sup>2</sup>. »

Cette prise de position est capitale autant que surprenante. La recommandation de trier entre associations revient à dire indispensable ce qui était jusqu'à présent jugé inacceptable: la « division » du monde associatif entre ceux qui « servent l'intérêt général en participant à l'effort de solidarité et de promotion sociale », et les autres. Toutefois on peut lire dans l'Avis du C.N.V.A. en date du 15 juin 1995 sur la reconnaissance de l'utilité sociale : « Il n'est à aucun moment question de faire un tri parmi les associations, ce qui serait fondamentalement contraire à l'esprit de la loi de 1901. » La situation est sans doute moins claire qu'il n'y paraît.

La solution américaine - seule raisonnable - apparaîtrait sans doute par trop « sauvage » aux Français. Outre-Atlantique, c'est la Direction générale des impôts (l'Internal Revenue Service) qui distingue entre associations celles qui servent l'intérêt général et celles qui servent seulement l'intérêt de leurs membres, les deux catégories ayant droit à l'exemption d'impôt sur les sociétés mais seule la première ayant droit également au dégrèvement fiscal des dons et legs. Pourquoi ne pas ajouter en France: « seule la première a droit à des subventions » ? Cette proposition n'est faite ici qu'à titre de provocation.

Autre problème plus inextricable : la participation des salariés au conseil d'administration et leur intéressement financier aux résultats. Il s'agit là d'une revendication lourde de contradictions théoriques dont la « coordination » cherche en vain la

---

<sup>1</sup> Ces critères, pourquoi ne pas en faire usage à l'égard des abonnés aux subventions pour discriminer entre les associations vraies et les autres ?

<sup>2</sup> Il est rare que la revendication d'un privilège s'exprime avec une telle clarté.

solution idéologique. Selon le C.N.V.A., la « doctrine des oeuvres » ne doit pas faire obstacle à la participation des salariés aux conseils d'administration. Il faut donc remplacer: « ne doit procurer aucun intérêt matériel direct ou indirect aux fondateurs, dirigeants et membres... » par: « des personnes n'ayant par elles-mêmes ou par personnes interposées aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats d'exploitation ». On aborde ici la contradiction idéologique absolue: le débat sur l'intéressement au profit, rebaptisé résultat, en faveur de gens « désintéressés » par statut, dans son rapport à la fonction de commandement avec une conséquence logique : la responsabilité de l' « administrateur salarié ».

Le résultat d'exploitation qui dans le secteur des services sociaux est très largement fonction de la masse salariale en valeur relative peut être nul sans que soit en cause la bonne santé de l'organisme ni a fortiori la sécurité de l'emploi. Or, que l'on sache, un salaire stable et raisonnable n'est pas dépourvu d'« intérêt ». On peut donc difficilement revendiquer que les salariés administrateurs puissent être « intéressés aux résultats de façon désintéressée » quand la loi exige des administrateurs qu'ils restent bénévoles. Surtout, en termes de lutte des classes, il résulte de cette revendication que les salariés français, s'ils refusent la cogestion avec les représentants du capital sous prétexte de refus de collaboration de classe, revendiquent ce même partage du pouvoir non seulement avec le pouvoir public qui subventionne mais avec les militants privés qui donnent de leur temps ou de leur argent.

Plus surréaliste encore paraît la revendication d'intéresser financièrement le personnel associatif aux résultats économiques de l'association subventionnée. Dans le système capitaliste, l'idée de rémunérer le travail des salariés pour partie en fonction des résultats collectifs n'a plus rien d'original. En revanche, on voit mal la possibilité de fonder théoriquement un intéressement de salariés vivant de subventions alors même que la loi de 1901 impose le désintéressement absolu aux fondateurs administrateurs responsables<sup>3</sup>.

L'UNIOOSS, qui s'affirme fer de lance de cette revendication dans la foulée de son congrès de Montpellier en 1990, s'en tient pour l'instant à des banalités confuses. « Tenir compte de la ressource importante que sont les bénévoles et mettre en oeuvre une politique qui fasse des salariés des partenaires actifs du projet associatif ce qui à côté de la démocratisation des institutions et du droit à l'expression passait, selon les actes du congrès, par l'intéressement afin de mieux concilier résultats économiques et gestion réussie des ressources humaines. Dès lors que l'on entre dans la phase concrète, en revanche, se posent des questions techniques, organisationnelles et humaines, qui ne peuvent manquer de faire ressortir les spécificités associatives en terme d'organisation et de projet. (...) L'association doit informer son autorité de tutelle du projet dès son lancement car la décision finale, de fait, dépendra du financeur. »

Derrière ces pudeurs de formulation, on pressent l'incapacité de surmonter une contradiction pourtant criante : la participation et l'intéressement qui ont été pensés et décidés notamment par le général de Gaulle pour réduire l'affrontement entre le capital et le travail ne peuvent être transposés à la vie associative subventionnée pour obtenir des salariés qu'ils assument efficacement la mission de service public, d'intérêt ou d'utilité sociale qui leur vaut l'aide publique. Ou alors, au nom de quoi ne pas intéresser les policiers aux résultats du commissariat de police, surtout en banlieue ? En un mot comme en cent, la subvention ne saurait nourrir le profit. En abordant ce contre-pied magnifiquement symbolique que constitue l'intéressement des travailleurs associatifs subventionnés, on retrouve l'idéologie paléo-marxiste pour laquelle, le salariat étant par histoire et par science moralement supérieur au capital, tout salarié domine moralement le non salarié. Par conséquent le salarié est moralement supérieur au bénévole. Donc le salarié devenu administrateur - c'est-à-dire son propre employeur -, et qui touche une

<sup>3</sup> Dans le numéro 2 de la revue Association paru en janvier 1995, sous le titre « Les associations face à l'intéressement du personnel », la façon dont Simon Souzao aborde ce sujet du bout de sa plume en dit long sur l'embarras du milieu. On apprend que le Centre national des Caisses d'épargne aurait organisé un séminaire sur le sujet le 9 novembre 1994. A l'occasion de ce séminaire, M. Marcel Hipszman, délégué général adjoint à l'économie sociale, aurait livré une estimation de 142 associations ayant un accord d'intéressement conclu depuis le 1er janvier 1992.

prime d'intéressement financée par subventions donc par le contribuable, poursuit courageusement la lutte des classes tandis que le bénévole venu donner de son temps et de son argent dans la même institution entretient sauvagement l'exploitation du prolétariat et l'exclusion des plus faibles.

Cet exercice idéologique tourne à la contorsion lorsque l'association se démultiplie en filiales commerciales. La revue *L'Association* donne sur ce point une série de conseils dans son numéro 2 de janvier 1995. « La filialisation des activités commerciales est possible si elle a été prévue dans les statuts et si les activités concernées préexistent à la filialisation. Dans le cas contraire on peut craindre, soit des procès en concurrence déloyale (article 37 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986), soit des redressements fiscaux sur les exercices antérieurs et le transfert d'actifs. Le gérant de la filiale sera de préférence un des administrateurs de l'association, non rémunéré et ne détenant aucun droit social dans la société. Il délèguera ses pouvoirs à un salarié chargé de la gestion<sup>4</sup>. Sauf cas particulier, le choix se portera sur le statut d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), qui présente une garantie éthique en écartant tout risque initial de gestion intéressée (sic). » C'est la solution retenue par le fondateur lyonnais d'Équilibre. On commence par être désintéressé puis il faut bien rentabiliser. Alors force est de remplir les camions retour de Sarajevo avec du fret « commercial à des tarifs de dumping. Humanitaire oblige ! ».

Dans ces conditions plus rien ne s'oppose à une clause d'intéressement du « salarié » délégué de l'administrateur désintéressé; plus rien sauf la cohérence, la morale, l'équité et le bon sens politique surtout lorsque l'association mère vit partiellement ou essentiellement de subventions ou d'appels médiatiques à la générosité publique. A ces diverses observations on mesure le haut niveau de contradiction auquel conduit la tentative pour cumuler les douceurs de l'utilité générale en matière de subvention et celles de l'intérêt privé en matière de fiscalité<sup>5</sup>.

Les autres revendications du C.N.V.A. concernent divers points de moindre importance idéologique, à l'exception d'un seul: « L'agrément par le ministère de tutelle, dès lors qu'il est régulièrement renouvelé, devrait constituer une présomption d'utilité sociale. Les regroupements des organismes d'utilité sociale doivent être présumés non lucratifs<sup>6</sup>. » Le voici le stade suprême de l'espérance bureaucratique et corporative : la présomption par décret négociée entre les fonctionnaires des ministères dépensiers et leur clientèle, sous le regard bienveillant du ministre député-maire ou président de Région. C'est bien la double présomption administrative d'utilité et de non-lucrativité, sorte de « justification par décret », par en haut, qui est ici revendiquée soit exactement l'inverse du fondement initial de la loi de 1901, mélange précieux de gratuité et de libre volonté des citoyens, instituée par en bas.

### *Il n'y aura jamais de subvention innocente*

Et ce n'est pas faute pour les intéressés de s'être torturé les méninges. Les autres tentatives pour identifier les associations subventionnées à l'intérêt général en fonction des intentions, des objectifs et des résultats reposent soit sur des pétitions de principe, et c'est

<sup>4</sup> Solution qui évoque ces soirées suédoises au cours desquelles l'un des convives s'abstient d'alcool pour pouvoir raccompagner les autres en voiture.

<sup>5</sup> Juris Associations, mars 1995, « Gestion désintéressée et exonérations fiscales » : « En conclusion, il est préférable par prudence de ne pas accorder d'avantages directs ou indirects, y compris justifiés, aux dirigeants, membres ou fondateurs de l'association. En effet, il n'est jamais certain que cet avantage ne justifiera pas la remise en cause du caractère désintéressé de sa gestion dans le cadre d'un contentieux fiscal. »

<sup>6</sup> D'autres groupes de pensée proposent de compléter (sic) la loi de 1901 en créant un nouveau statut d'« intérêt social » porteur de facilités financières et fiscales sous réserve d'un agrément par un « Comité national pour la reconnaissance d'intérêt social », comité composé de trois personnes choisies par le C.N.V.A., trois personnalités qualifiées du monde associatif nommées par le premier ministre, enfin trois personnalités désignées respectivement et en leur sein par la Cour des comptes, la Cour de cassation, le Conseil d'Etat. Les mêmes milieux précisent : « La reconnaissance d'intérêt social implique que l'association exerce une activité d'intérêt général, dans des conditions de gestion désintéressée, en souscrivant un cahier des charges simplifié en terme d'utilité sociale passant par la couverture des besoins non satisfaits par le secteur concurrentiel. » On ne saurait être plus clair.

le cas de la FONDA, soit sur des contresens, et c'est la tentative de référence au principe de subsidiarité par le Conseil économique et social.

Commençons par la FONDA, bureau parisien de la tendance chrétienne-démocrate, héritier de l'ADAP de Bloch-Lainé et dont le séminaire en date du 17 octobre 1992 : « Pour une éthique des rapports entre pouvoirs publics et citoyens associés » a été publié par *Le Monde* dès le 13 novembre 1992. Les trois critères suivants étaient proposés : Un projet social qui dépasse la somme des intérêts particuliers des membres eux-mêmes et sert le bien commun, exprimé comme tel par une société à un moment donné. Un fonctionnement associatif démocratique qui repose sur l'engagement volontaire des associés en vue de réaliser le projet de l'association, sur une véritable communication interne, sur des instances où sont précisées les responsabilités individuelles et collégiales des membres et des dirigeants, sur une transparence financière et une rigueur de gestion. Une production sociale, qui est la plus-value de l'apport associatif à la collectivité et dont les indicateurs d'appréciation doivent être affinés et mesurés, non seulement en termes économiques, mais aussi en termes de valeurs qu'une société se donne.

Le premier critère relève de la science politique, l'intérêt général étant défini comme ce qui dépasse la somme des intérêts particuliers. Le second critère relève de l'intérêt particulier et de la seule responsabilité des membres. Le troisième critère, tout comme la référence au bien commun, renvoie la solution à une instance supérieure, compétente et souveraine, apte à dire la plus value politique. Ce critère relève de la Loi fondamentale d'une république digne de ce nom.

Au total les propositions de la FONDA, même inspirées par une louable quête d'éthique, restent d'une faible utilité opératoire parce qu'elles supposent résolu le problème fondamental : celui d'une représentativité suffisante pour justifier une légitimité autre qu'issue du suffrage universel. Qui garantira la réalité de la participation des « citoyens associés » à telle ou telle institution subventionnée ? Les dirigeants salariés ou leurs amis ? Et la faiblesse du raisonnement éclate lorsque l'auteur de l'article, Frédéric Pascal, président de la FONDA écrit : « A côté de la légitimité représentative issue du suffrage universel, existe la légitimité participative... Il reste à déterminer l'instance qui garantirait, de façon impartiale, la contribution de ces associations à l'intérêt général. Serait-elle gérée par les associations elles-mêmes ? La question n'est pas tranchée. » A lire cette dernière phrase, on croirait qu'il s'agit d'un détail technique à renvoyer aux experts alors que c'est le fond du problème politique.

La cause est entendue <sup>7</sup> !

### *Le principe de subsidiarité comme substitut de l'État-providence*

Insistons en revanche sur une tentative de justification autrement plus élaborée : celle du principe de subsidiarité <sup>8</sup>. Tirée de saint Thomas d'Aquin, reformulée lors du concile Vatican II, la conception historique de l'Église catholique apparaît moderne, antibureaucratique, anticoncentralisatrice et antihierarchique à souhait. Selon cette conception, le pouvoir politique n'est qu'un moyen; il est là pour: « Corriger, s'il se trouve quelque chose en désordre; suppléer, si quelque chose manque, parfaire si quelque chose de meilleur peut être fait » (*De Regno I*, ch. XV). En voici la belle formulation moderne inspirée de Vatican II. « Les pouvoirs nationaux et locaux ne sont institués que pour garantir à l'Homme la jouissance de ses droits, ce qui implique qu'aucune fonction ne soit

<sup>7</sup> La FONDA traverse sans doute une phase de renouveau critique réactionnaire avec son projet en date de mai 1995 d'« observatoire des pratiques civiques associatives ». Contribuer à retisser du lien civique deviendrait pour la FONDA l'un des éléments de la spécificité et de l'utilité associatives.

<sup>8</sup> Le principe de subsidiarité fait l'objet en annexe du rapport au Conseil économique et social d'avril 1993 d'une longue référence à la thèse de Mme C. Millon, maître de conférences à l'université Paris-XII, *Le Principe de subsidiarité*, Que sais-je?, juillet 1993. Épouse d'un homme politique passionné de décentralisation, Charles Millon, Chantal Millon Delsol est l'un des rares sinon le seul auteur à avoir investi autant de travail et d'intelligence sur ce sujet. Lire aussi *L'Etat subsidiaire*, PUF, janvier 1992.

confiée à une organisation avant qu'ait été préalablement vérifié qu'elle ne pouvait être assumée par un groupe social moins complexe, plus petit et plus proche de l'individu. Lorsque, par le progrès général ou leur effort propre, des communautés deviennent capables d'effectuer des tâches nouvelles, les instances de rang supérieur doivent alors leur restituer les pouvoirs correspondants. L'ordre social est fait pour servir l'Homme et lui permettre d'affirmer sa personnalité et non l'inverse » (cf. Jean XXIII, Vatican II, 74).

Dans *L'État subsidiaire* (PUF, 1991), Chantal Millon estime que la vie associative soulève un problème spécifique en raison de sa double finalité possible : servir les intérêts propres à ses membres ou servir l'intérêt général. On notera qu'est oubliée une troisième hypothèse, celle de l'intérêt corporatiste et clérical, donc pharisien. Face à cette ambiguïté, les pouvoirs publics auraient une double obligation : respecter la libre constitution d'associations au service des seuls intérêts particuliers sous réserve qu'elles ne nuisent point à l'intérêt général et à l'ordre public; soutenir financièrement celles des associations qui se fixent un objectif d'intérêt général.

Chantal Millon conforte cette opinion par le constat que les citoyens ont des exigences contradictoires, dans la mesure où ils souhaitent à la fois autonomie et garantie, libertés et sécurités. Mais du constat de l'incompatibilité possible et vérifiée entre les exigences des citoyens et de nos insuffisances civiques, elle tire la justification de l'intervention des fonds publics au bénéfice d'associations privées. Et de conclure : « C'est la distinction du responsable et du promoteur qui différencie l'État subsidiaire de l'État-providence. »

La thèse de Chantal Millon peut donc se résumer comme suit. « Lorsque les associations existantes n'apportent pas de solution satisfaisante à une exigence reconnue de l'intérêt général, il appartient aux pouvoirs publics de pallier les conséquences de cette défaillance en subventionnant d'autres associations. » Cette thèse n'apporte rien au débat sur la légitimité des subventions. On ne voit pas en effet pourquoi la défaillance du secteur associatif privé justifierait, à elle seule, outre le principe d'une intervention de l'État, ce qui est acceptable, le recours à la forme associative subventionnée, ce qui n'est pas démontrable. Il reste en effet toujours à prouver que la gestion associative de fonds publics puisse être plus utile à l'intérêt général et d'abord à la démocratie que la même gestion par les services publics eux-mêmes, autre façon d'appliquer le principe de subsidiarité.

En tout état de cause, le fait de passer ainsi d'une logique d'abstention à une logique d'intervention est source de confusion. Cet interventionnisme « bien pensant » peut, sous couvert de suppléer le citoyen défaillant, justifier l'action déresponsabilisante de l'Administration qui produit l'alliance objective de l'individualisme et de l'étatisme. Surtout, est laissé de côté l'objet spécifique, la différence utile, le résultat mesurable et qualifiant de la vie associative : créer du civisme et de la solidarité, du lien démocratique et social, là où ils viennent à manquer.

En matière d'associations privées subventionnées, il conviendrait en tout cas d'énoncer autrement le principe de subsidiarité. « Lorsqu'une association apporte à l'intérêt général une contribution spécifique et nouvelle que n'apportent ni l'entreprise privée, ni les services publics, ni les associations non subventionnées, les pouvoirs publics peuvent subventionner cette association sous la réserve formelle que cette dernière soit et reste réellement une association porteuse de civisme et de solidarité et, passés certains seuils et certaine durée, se plie pour l'essentiel aux conditions démocratiques d'emploi des fonds publics. » Ainsi reformulé, le principe pourrait justifier le financement de la différence associative utile à l'intérêt général par le double motif qu'elle développerait la participation des citoyens associés et comblerait les lacunes de l'État et de l'entreprise dans le champ de la justice et de la liberté. Mais une différence d'une telle importance politique ne se présume pas et ne saurait être décrétée, ni par le pouvoir, ni par les ministères dépensiers, et encore moins par les intéressés eux-mêmes, revendication corporatiste formulée tout récemment encore par les associations humanitaires. Cette différence ne peut donc relever que des élus du suffrage universel, conseillés par l'Administration aidée d'experts se déterminant sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs objectifs, le tout - comme il se doit - sous le contrôle du juge.

La conclusion pratique de ces réflexions idéologiques sera brève. Je reprendrai ce que j'écrivais fin 1979 <sup>9</sup>.

« Je voudrais conclure sur un plan plus théorique. Dans la plupart de ses derniers articles, Jacques Attali <sup>10</sup> laisse entendre qu'en période de "réduction tendancielle du profit", les privilégiés s'en prennent aux dépenses sociales et scolaires. Il y a du vrai dans ce propos, mais il y a aussi un risque : celui de considérer les conditions et structures actuelles d'enseignement ou d'aide sociale à l'enfance comme non susceptibles de la moindre réflexion critique. C'est pourquoi je suggère l'analyse d'une nouvelle forme de profit, non plus le profit au singulier mais le profit au pluriel. J'appelle profits au pluriel les avantages suivants : un salaire stable et correct, des voitures, des résidences, des téléphones de fonction, des congés et des possibilités de formation plus favorables que n'ont la majorité des travailleurs, l'absence de hiérarchie et de mesure des résultats, le prestige moral d'une profession " au service des défavorisés ", la sécurité ou le confort psychologique dus au fait d'être professionnellement le fort qui assiste le faible..., etc. Ces profits seraient-ils moins réels, moins appréciables, moins durables, plus aléatoires que ceux liés à la propriété des moyens de production ? Ne s'agit-il pas de l'appropriation individuelle d'avantages matériels et psychologiques créés par le seul effort social de la collectivité ?

« En quoi de tels profits seraient-ils scientifiquement et théologiquement plus purs que d'autres? Et comment envisager leur nationalisation - à supposer qu'on accepte de l'envisager - autrement que par le recours à un développement local du mouvement associatif, fondé sur l'initiative et l'échange, plus soucieux de pratiques que d'institutions, privilégiant systématiquement la décentralisation et la diversité? » Quinze ans plus tard, ces lignes n'ont pas pris une ride.

C'est dans la logique de ces interrogations qu'est formulée la proposition d'interdit politique et administratif, la répartition des dividendes politiques se voyant tout aussi bannie que celle de l'argent immonde.

Le bilan actuel de l'action corporatiste menée à grands cris et grands frais depuis vingt ans s'inscrit en contradiction flagrante de la seule justification qui vaille pour l'aide publique : la création et la reconstruction du tissu social et politique d'une France écoeurée de représentations professionnelles, en proie aux déchirures, confrontée aux frontières comme dans ses murs aux soubresauts d'un monde en flammes. Frappé de plein fouet par le syndrome de l'audimat, le débat sur la justification a sombré dans la confusion. Des « grands » de passage tentent de nous faire avaler indistinctement et sans hiérarchie : légitimité médiatique (abbé Pierre, Harlem Désir, Schwartzberg, Tapie, Gaillot), légitimité associative, légitimité syndicalo-associative et légitimité électorale classique, comme si tout se valait.

Mais la potion ne passe plus. On ne peut durablement revendiquer à la fois l'arrogante dictature de la vertu et la molle dissolution du sens : « Tout se vaut. » Parlant de la gauche caviar des années 1780, le duc de Ségur écrivait : « Nous cumulions les privilèges du patriciat avec les douceurs d'une philosophie plébéienne. » Robespierre disait, lui : « Les vertus civiques ne sont que l'épanouissement des vertus privées. » On ne joue pas impunément à colin-maillard avec les valeurs politiques et les fonds publics. Vient un jour où le citoyen se rebiffe contre ce que certains nomment un naufrage moral <sup>11</sup>. Pendant que la grande messe associative se poursuit dans les palais officiels, certains mettent le feu aux banlieues, d'autres s'abstiennent ou votent « populiste ». D'autres enfin refusent d'aller courir le cachet musical à Toulon, confondant la fleur vénéneuse de l'extrême droite avec le fumier qui la nourrit depuis quinze ans, sans nous préciser s'ils refuseront demain de chanter à Béthune. Plus prosaïquement, une majorité de gens habilement qualifiés de beaufs racistes enragent tout bas : « Mais comment en sommes-nous arrivés là ? »

<sup>9</sup> Dans le bulletin du C.P.E.D. (Centre protestant d'études et de documentation, 46, rue de Vaugirard à Paris), un article intitulé « Evangile ou prix de journée ? Un cas d'école, l'aide sociale à l'enfance ».

<sup>10</sup> Les qualités et le parcours de l'intéressé rendent - il faut bien l'avouer - cette référence intellectuellement et moralement délicate !

<sup>11</sup> Jean-Marie Colombani, op. cit., p. 11.

Bien au-delà des millions de bénévoles, cette majorité psychologique forme d'ores et déjà le corps de bataille disponible et disposé à la réforme associative, donc politique. Cette majorité manquait au rendez-vous d'un Jacques Julliard lorsqu'il écrivait : « J'écris ce livre politique sous l'emprise du sentiment profond que la politique n'est pas tout et qu'elle a pour premier devoir de s'en souvenir. La seconde conviction qui m'anime est la suivante : pour que la politique devienne quelque chose pour tous, il faut qu'elle cesse d'être tout pour quelques-uns <sup>12</sup>. » C'était en 1977... Pauvre Jacques Julliard !

---

<sup>12</sup> *Contre la politique professionnelle*, Seuil.

CINQUIÈME PARTIE

## **Stratégie de réforme pour 2001**

Plus question d'assises, états généraux, programmes, cent dix propositions et autres tigres de papier parisiens pour professionnels. Nous avons besoin d'un raisonnement pour fonder une stratégie qui mobilise le plus grand nombre d'intelligences et de volontés. Ce qui compte, c'est la démarche, la méthode, le « comment ». Et si la méthode réussit en matière associative, on pourra la reproduire en d'autres domaines politiquement sinistrés, l'économie sociale, les syndicats et les partis.

Pas question de toucher à la loi de 1901. Elle est parfaite. S'il faut s'en soucier c'est uniquement pour la protéger définitivement de toute intrusion illégitime.

Le problème n'est pas d'attaquer ni même de soupçonner la vie associative en tant que telle. Il s'agit de trier le bon grain de l'ivraie. Il suffit de mettre « hors la loi » ceux qui n'ont rien à y faire.

Surtout rejetons l'idée à la mode d'inventer de nouveaux statuts porteurs de nouveaux privilèges budgétaires ou fiscaux. Il s'agit seulement de mettre de la transparence et de la morale dans un système opaque de subventions.

Oublions la lutte des classes, fussent-elles moyennes. La réforme ne saurait être l'affaire d'un camp contre l'autre. Elle réclame la mobilisation de toutes les parties prenantes : le président de la République et le premier ministre, le Parlement et le gouvernement, les élus locaux et les entreprises, le lobby associatif subventionné et les bénévoles, les magistrats et les médias, les syndicats et le patronat sans oublier les Eglises. Cette multiplicité de partenaires qui sont parfois adversaires est l'une des raisons pour lesquelles la procédure suivie par la Commission de la nationalité en 1987 doit être appliquée.

Demain de nouvelles urgences justifieront la priorité d'octroi de l'aide publique : le retour à un équilibre équitable entre générations, la reconstruction du lien social et politique actuellement déchiré, la renaissance de la participation dans une société saturée de représentation, la maîtrise des médias et d'abord de la T.V. par une éducation populaire enfin revivifiée. Pour atteindre ces objectifs, l'attribution d'aide publique réclame connaissance, transparence, alternance, impartialité, évaluation, rigueur et sobriété.

L'initiative politique de la réforme, l'effet d'annonce, incombe au Président et au Parlement étant entendu qu'un référendum sera nécessaire pour surmonter les tollés corporatistes.

Les « acteurs » de la réforme devront être dans l'ordre et sous la direction effective du premier ministre, les centres de savoir, les corps de contrôle et les juridictions, les services publics distributeurs de moyens financiers quelle que soit la forme que revête l'aide publique et en tout cas les trois sources essentielles : État, systèmes sociaux, et collectivités

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

locales, enfin les partenaires sociaux associés à la distribution de fonds publics et privés. Il s'agit de conduire ce conglomérat à « réformer ensemble », pour entraîner à sa suite les organismes qui font appel à la générosité publique et ceux qui oeuvrent sur le marché.

La démarche fera appel au volontariat par exemple en proposant aux bénéficiaires de fonds publics d'inscrire librement dans leurs statuts l'adhésion au code de déontologie associative.

Pour cheminer en expérimentant la réforme, des associations pilotes seront sélectionnées et contractualisées en fonction de multiples critères : importance financière et salariale, zones et secteurs en difficulté, aptitude à mobiliser des bénévoles pour produire du tissu social et politique, présence conjointe d'élus locaux et d'entreprises réputés pour leurs échecs ou leurs réussites dans leurs rapports avec la vie associative et la démocratie financière. Le calendrier va de soi, c'est l'espace qui nous sépare de 2001, vers la fin du septennat commencé en 1995. On verra alors si l'on pourra parler de « big bang associatif ».

## 1.

### **Pouvoirs publics et secteur privé : à chacun son devoir**

Il s'agit de restaurer une liberté compromise en sorte de rendre sa noblesse à la politique. En charge de l'essentiel le Président doit seulement administrer à la classe publique l'électrochoc faute duquel elle refusera de comprendre l'urgente nécessité de la réforme associative dans le cadre d'une remise en cause de la « mixité » telle qu'elle la pratique depuis vingt ans.

Le premier moyen de l'électrochoc serait l'interdiction de cumul - direct ou par préposé interposé - des fonctions électives, administratives et associatives subventionnées. Nul élu et nul agent ne pourra plus se subventionner lui-même, directement ou indirectement, que ce soit à titre personnel ou dans l'intérêt de son organisation. L'électrochoc prendrait en second lieu la forme d'un article complétant la loi de 1901 et rédigé comme suit: « Quiconque étant élu par le suffrage universel à une fonction politique aura été convaincu sur décision de justice d'avoir utilisé l'argent public pour dévoyer la loi de 1901 sera interdit à vie de fonctions politiques électives. Quiconque étant fonctionnaire ou agent public ayant été condamné pour la même cause sera exclu de son administration. » Enfin le Président annoncerait sa volonté de libérer la vie associative française - notamment la création des fondations - des carcans administratifs et fiscaux qui confèrent au modèle français son caractère autoritaire, parcimonieux et soupçonneux.

Le coup d'envoi de la réforme pourrait prendre la forme d'un référendum d'initiative présidentielle ou parlementaire à l'issue des travaux d'une commission nationale de la vie associative.

#### *L'engagement des pouvoirs publics*

L'engagement effectif du premier ministre s'impose pour de multiples raisons. C'est d'abord l'importance quantitative du dossier. Rappelons brièvement les chiffres : plus de 250 milliards de chiffre d'affaires, un minimum de 100 milliards d'aides tirées des prélèvements obligatoires, 130 milliards déclarés à la T.V.A. dont 80 imposables, 1 290 000 salariés, 800 000 bénévoles équivalents temps plein et 700 000 à 730 000 associations. Tous les ministères riches de subventions, tous les organismes de sécurité sociale, tous les établissements publics un peu importants, toutes les grandes collectivités locales sont concernés. Seul le premier ministre a légitimité et pouvoir pour mettre de l'ordre et engager la réforme dans un ensemble aussi vaste que complexe. C'est ensuite la banalisation et la confusion croissantes de la législation, de la réglementation et de la jurisprudence qui écrase les petites associations vivantes sans assurer le respect de la démocratie financière. Cette évolution a été décrite. L'Administration s'efforce vainement de canaliser l'explosion associative au risque de privilégier la représentation contre la participation. L'État, lui, ne parvient point à instaurer la transparence, la rigueur et l'impartialité à des organismes qui sont devenus de grosses entreprises parce que le pouvoir politique, loin de soutenir l'effort louable des bureaux, ajoute à la confusion. Et la pression corporative s'accroît en vue de la création de statuts associatifs spécifiques d'utilité sociale, d'action humanitaire ou autres actions « ville ». Le premier ministre seul peut imposer une volonté de cohérence législative et réglementaire, en confiant cette tâche à une instance *ad hoc* réunissant sous son

autorité le Conseil d'État, la Cour des comptes, le Garde des Sceaux, les ministères des Finances et du Budget.

De 1975 à 1995, les données du débat sur l'authenticité et la légitimité associative ont changé non seulement de dimension mais plus gravement encore de nature. Par l'effectif des associations, des bénévoles et des salariés concernés et « intéressés », par l'importance des crédits publics engagés, et notamment la fraction débudgétisée de ces crédits, par l'enchevêtrement décentralisé des relations financières, économiques, sociales, idéologiques, politiques et personnelles en cause <sup>1</sup>, il s'agit de l'un des dossiers politiques les plus brûlants et les plus inextricables. Pour trancher ce noeud gordien, la solidarité sans faille de l'équipe gouvernementale et de la majorité parlementaire entière sera indispensable.

C'est enfin la revendication même de la corporation, qui n'a eu de cesse depuis le début des années 80 d'obtenir la création de conseils et de fonds interministériels certes placés auprès du premier ministre, mais en fait « autogérés » sous la caution ombrageuse de deux ou trois ministères impuissants ou divisés. Le corporatisme l'a emporté sur l'interministérialité. Le bilan de ces institutions ne doit pas servir aujourd'hui de prétexte pour revenir sur l'interministérialité au moment même où elle s'avère le plus nécessaire. En particulier, toute déconcentration, et même toute décentralisation serait en la matière un contresens. On ne décentralise pas un abcès. Une fraction du lobby a voulu entrer à Matignon, il faut l'y maintenir...

Mais qui dit Matignon, dit structure interministérielle. Un délégué général à la réforme associative doit être institué pour mettre en oeuvre les directives du premier ministre. Les structures interministérielles ont mauvaise presse. Cela est justifié lorsqu'elles masquent une ambition dépourvue de volonté ou, pis encore, un expédient. Lorsqu'au contraire il s'agit comme du temps de De Gaulle et Michel Debré de projets politiques authentiquement réformateurs tels l'Aménagement du territoire ou la Recherche, les pires blocages français finissent par sauter. Le délégué général à la réforme associative réunirait chaque année deux comités interministériels chargés l'un du budget, l'autre de la politique. En ces deux occasions, tous les responsables de crédits associatifs seraient associés à la mise en oeuvre d'une politique assurant la connaissance, la transparence, la rigueur, l'impartialité et la sobriété, la déontologie, en un mot la démocratie financière sous le contrôle des élus, des magistrats et des corps de contrôle enfin coordonnés.

Les crédits actuellement épars notamment au FONJEP, F.N.D.V.A., C.N.V.A., FAS, Délégation à l'innovation sociale et autres fonds d'intervention culturelle et sociale seraient présentés sous forme d'une enveloppe budgétaire lisible, avec un préceptif de 5 à 10 % des fonds associatifs ainsi regroupés dans un unique fonds de la réforme associative auprès du délégué général. Ce fonds de la vie associative permettrait de conduire des actions transversales et novatrices selon la remarquable procédure des « actions concertées » de la Délégation générale à la recherche scientifique, procédure qui a fait ses preuves pour inciter des institutions réticentes à coopérer. Un taux de 5 à 10 % est le taux raisonnable de recherche, d'investissement intellectuel et d'incitation à l'effort pour toute activité humaine importante et d'avenir.

### *La Commission de la vie associative*

Les commissions suscitent la dérision lorsque le Pouvoir ne les crée que pour enterrer un dossier. Mais lorsque la procédure adoptée est celle de la Commission de la nationalité instituée par le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, et placée sous la présidence d'une personnalité comme M. Marceau Long, il arrive que les pires démagogies françaises puissent être surmontées. Il faut se souvenir de l'état de l'opinion publique fin 1986, ballottée depuis 1982 entre S.O.S.-Racisme et un Front national doté de 30 députés, l'ignorance ou le silence des administrations, le tohu-bohu associatif et médiatique, le

---

<sup>1</sup> Que l'on n'oublie pas les mondes voisins, cousins, et souvent interpénétrés des sociétés d'économie mixte, des comités d'entreprise, de la coopération et de la mutualité.

blocage intellectuel des scientifiques et des autorités morales, l'impuissance à seulement distinguer les concepts et par exemple ceux d'immigrés ou d'étrangers, les chiffres fous variant de 3 et 6 millions, les thèses les plus extrêmes allant du droit à la différence au « Dehors l'étranger » en passant par le « Droit de vote immigré ». Rarement débat avait atteint une telle ampleur, un tel degré de polémique et de démagogie, le thème de l'immigration étant passé en moins de deux ans du septième au second rang des préoccupations des Français. Et rarement l'opinion avait été à ce point manipulée par les agitateurs de tout bord.

Dans un remarquable mémoire de doctorat dirigé par Bruno Étienne sur le contenu des travaux publics de la commission, Christophe Bertossi écrit en septembre 1994 : « Ces questions d'immigration (...) la nationalité et la citoyenneté, étaient encloses dans un espace marqué d'un intérêt à la méconnaissance (...) Un non-débat, empreint de démagogie, d'imprécision des mots et des chiffres (...) Les discussions publiques de la commission furent un moment fondateur (...) elles montraient la "société civile" prête à assumer des discussions difficiles et une réflexion complexe, que la classe politique n'encourage qu'avec réticences. »

Comment expliquer le succès politique de cette commission ? Outre la qualité du président et du rapporteur, la composition de la commission et la procédure retenue expliquent le résultat <sup>2</sup>. Seize sages, compétents, indépendants, politiquement divers mais courtois se sont d'abord formés deux mois durant sur auditions privées et sur textes. Puis vint la phase des auditions publiques enregistrées par la chaîne FR3 du 16 septembre au 21 octobre. A partir de ce moment, placée sous l'oeil de caméras accompagnées du commentaire de journalistes rendus impartiaux par la solennité du débat, la commission a rompu avec la tradition française pour adopter la procédure « protestante », parce que publique, des commission royales anglaises ou des commissions du Congrès des États-Unis. Redisons-le sans cesse : face au « socialcorporatisme » et à la partitocratie, il n'existe d'autre réponse que l'information, encore de l'information, toujours de l'information <sup>3</sup>.

### *L'Administration*

Il entre dans ses responsabilités régaliennes les moins contestables d'organiser et de préparer le travail du Parlement sur les points suivants : la connaissance, la transparence, le vote de la ressource et le contrôle de son emploi. L'Administration elle-même a le plus grand besoin de cette démocratisation. Il faut avoir connu l'humiliation de certains hauts fonctionnaires sommés d'accorder des subventions sous la menace d'agitateurs «immigrationnistes » bien vus tantôt de l'Élysée, tantôt de Matignon, tantôt de la place Beauveau, quel que soit le gouvernement <sup>4</sup>. Il faut connaître aujourd'hui en 1995 le courage civique de petits fonctionnaires tour à tour abandonnés et méprisés par les cabinets ministériels face à une horde de prédateurs subventionnés pour savoir le prix des mots «dignité de la République ».

L'INSEE doit engager enfin un authentique programme statistique et scientifique exhaustif sur un secteur associatif actuellement en jachère intellectuelle. Le Parlement, le gouvernement, l'opinion doivent connaître annuellement la structure et les moyens du secteur, et notamment : le nombre, la localisation, les créations et disparitions d'associations, les zones géographiques et secteurs d'activité, le nombre de salariés et de bénévoles, les comptes consolidés et certifiés avec mention distincte des aides de toute nature et de toutes origines publiques ou privées, françaises ou étrangères. Il s'agit pour l'INSEE de construire la comptabilité nationale du secteur associatif *lato sensu*.

N'en déplaise aux responsables subventionnés, c'est à la Direction générale des impôts (surtout pas aux ministères dépensiers, encore moins à un « collectif ») que doit revenir le privilège de dire - s'agissant des ressources comme des dépenses - qui est « non lucratif » et

<sup>2</sup> Président, Marceau Long; rapporteur, Jean-Claude Mallet, du Conseil d'Etat. Mmes Carrère d'Encausse et Dominique Schnapper; MM. Boutbien, Bresson, Catala, Chaunu, Goldman, Kacet, Kaltenbach, Le Roy Ladurie, Loussouarn, Rivero, Touraine, Varaut, Verneuil.

<sup>3</sup> Rapport du Plan, La France de l'an 2000, page 169.

<sup>4</sup> Cf. La France, une chance pour l'Islam, Le Félin 1991.

qui ne l'est pas, et ceci non seulement pour savoir qui peut recevoir des dons et legs, qui échappe à l'impôt, mais aussi qui est digne de subvention. La Direction du budget doit informer le Parlement. Redisons combien il est choquant que l'Assemblée nationale se satisfasse depuis trente ans d'un document budgétaire aussi gravement incomplet et faux que le « Jaune ». La cause est entendue : la Direction du budget ment au Parlement par abstention, omission et par action. Et les parlementaires ne s'en émeuvent pas outre mesure. La réforme de l'information associative subventionnée s'impose donc à tous et d'abord aux élus du peuple.

Après quelques décennies d'inattention, Cour des comptes et chambres régionales des comptes doivent faire du secteur associatif subventionné l'une de leurs « nouvelles frontières ». Pour les associations objet de la réforme une banque de données doit être instituée auprès ou à l'initiative de la Cour des comptes. Ce serveur aurait plusieurs fonctions. La première serait d'offrir au public les informations exigées des entreprises sur le marché : noms des dirigeants, comptes, bilans, effectifs salariés, et, pourquoi pas, principales rémunérations<sup>5</sup>, volume des recrutements et des marchés. Pont ce qui concerne les entreprises, plusieurs de ces informations figurent aux bulletins des annonces classées et dans un serveur connu du grand public, Infogreffe. Parce qu'il s'agit de la République, l'argent public mérite non seulement autant mais plus de considération et de précautions que l'argent privé. La seconde fonction du serveur serait de faciliter la connaissance globale du secteur en permettant d'interroger les banques de données existantes, de rendre compatibles les informations, de procéder à des études sur les structures d'emploi et de financement des associations. Enfin les audits et rapports des multiples corps de contrôle, actuellement épars, inutilisés ou enterrés seraient centralisés auprès de la Cour des comptes sous forme informatisée et mis à la disposition de toutes les administrations. Déjà en 1989, Denis Olivennes et Nicolas Baverez formulaient la même proposition tout en lui donnant une portée autrement considérable. « Les audits d'organisations et l'évaluation des politiques doivent être rendus publics systématiquement : aujourd'hui les rapports des corps d'inspection (IGAS, IGA, IGAEN) demeurent secrets; le rapport annuel de la Cour des comptes ne comprend qu'une fraction des enquêtes effectuées par la haute juridiction. »

La troisième fonction du serveur pourrait être la gestion du code de déontologie et du label dont il sera question plus loin. Enfin les juridictions financières devraient cesser de programmer leurs contrôles principalement selon les structures ministérielles, les nomenclatures budgétaires et le statut des comptables, pour raisonner davantage en termes de bénéficiaires d'aides publiques - quelles que soient l'origine et la nature de ces aides, pourvu qu'elles soient financées par des prélèvements obligatoires - et en fonction de l'importance des effectifs salariés concernés.

En toute hypothèse, le délégué général à la réforme associative établirait un rapport annuel d'évaluation et de progrès de la réforme qui serait remis par le premier ministre au Parlement à l'occasion du débat budgétaire.

### *Le patronat associatif*

La « coordination » doit d'abord renoncer à tout espoir de survie des procédures et institutions corporatistes, qu'il s'agisse de distribuer des crédits ou de décerner des labels. Elle doit ensuite être invitée à participer étroitement à la réforme en la personne du président et du bureau du Conseil national de la vie associative. Le C.N.V.A. verrait ses membres renouvelés dans cette perspective, l'accent étant mis pour la sélection des candidats sur leur représentativité, en terme d'effectifs salariaux certes, mais aussi de bénévoles authentiques et de moyens financiers mobilisés. Cette contribution à la réforme

---

<sup>5</sup> Sous le beau prétexte d'économie sociale, de coopération, mutualité et autre vie associative, tout un petit peuple de mandarins du tiers secteur s'octroie de multiples salaires et avantages en nature en infraction totale avec la législation sur les cumuls de rémunération qui font l'ascèse normale d'une fonction publique assurée de son emploi. En la matière, compte tenu de la dureté des temps et de leurs nobles discours sur le partage du travail, c'est une véritable chasse à courre qui doit être engagée contre ce type de cumulards.

deviendrait l'objectif institutionnel du C.N.V.A., renforcé dans sa représentativité et maintenu auprès du délégué général avec les crédits de fonctionnement nécessaires. La «coordination» serait associée à l'élaboration du code de déontologie associative, comme à une recherche concertée sur la procédure d'appel d'offres sociale imaginée par les Britanniques et dont il sera question plus loin.

Au coeur des contradictions et difficultés actuelles, c'est le problème fondamental de la stabilité, voire de la pérennité de l'emploi associatif qui est posé.

Dans la société française il est devenu « de la nature humaine » et des droits de l'homme de revendiquer et d'obtenir un emploi stable, à vie comme les Japonais mais sur place. Cette revendication est incompatible avec l'essence même de la vie associative, inattendue, éphémère, inventive et légère. Impossible dans ces conditions de créer une association avec l'arrière-pensée sinon de son immortalité en tout cas d'y faire carrière jusqu'à sa retraite. A contrario, comment recruter un salarié en lui annonçant l'instabilité définitive de son emploi? En se présentant comme un employeur « à durée déterminée » ? A ces contradictions il n'y aura point de solution sans la participation étroite des actuels salariés. Dans sa sagesse François Bloch-Lainé avait suggéré que chaque association inscrive dans ses statuts une durée limite et la date de sa dissolution. Dans certains cas, ce peut être une piste. La pratique du FONJEP qui finance pour moitié le coût de 5 000 emplois associatifs est une formule de fongibilité intelligente qui gagnerait sans doute à être étendue au noyau dur du salariat associatif et gérée, pour partie, régionalement mais selon des normes nationales.

#### *La contribution éthique<sup>6</sup> du C.N.P.F.*

Selon un sondage publié par *Le Monde* du 8 septembre 1994, 64 % des chefs d'entreprise reconnaissent l'existence de pratiques illégales et 64 % d'entre eux souhaitent que se déclenche, en France, une opération « Mains propres » comme en Italie. Certains membres du patronat, ulcérés de voir une centaine des leurs en examen voire en prison, se seraient même donné pour objectif de faire embastiller quelques hommes politiques. Cette démarche de style « Dallas » ne convient guère aux sages « équilibrés » gaulois. Il est donc proposé ici une démarche, plus « soft », plus « éthique » dirons-nous, par laquelle le patronat s'offrirait le luxe de donner des cours de morale civique aux politiciens qui laissent condamner ceux qu'ils ont contraints à la corruption.

Les entreprises françaises distribuent sous des formes diverses des sommes non négligeables dont le montant gagnerait à être mieux connu. Pour l'instant force est de s'en tenir au chiffre élaboré par le laboratoire d'économie sociale, 3 % de 235 milliards de francs, soit 7 milliards de francs. Cette somme considérable peut et doit être utilisée comme levier et levain pour améliorer l'utilisation des fonds publics. Les associations désireuses de bénéficier du mécénat privé s'engageraient à respecter la même déontologie pour l'emploi des fonds publics. Cet effet de contagion heureuse serait la meilleure réponse du berger à la bergère. Et quelle meilleure façon d'inciter le patronat et le management à soutenir la réforme de la vie associative que de leur proposer de faire la morale - pardon, de donner l'exemple éthique - à l'État ?

Quel beau terrain d'innovation dans une époque marquée par le développement de l'entreprise « citoyenne » en quête d'âme, par la mode de l'éthique devenue stade suprême de la communication, du marketing des valeurs, de la gestion par le respect de l'individu et de la planète<sup>7</sup>!

#### *Des entreprises partenaires pilotes*

---

<sup>6</sup> Le Cercle d'éthique des affaires, dont le président d'honneur est Octave Gélienier, a publié le premier numéro de sa revue *Ethique* en octobre 1994.

<sup>7</sup> Cf. Lipovetsky, « Les noces de l'éthique et du business », in *Le Crépuscule du devoir*.

Il conviendra donc de sélectionner pour alliés de réforme les entreprises mécènes selon plusieurs critères. On choisira soit des firmes et groupes déjà en pointe par la qualité de leur action sociale, par exemple, Darty, Auchan, les patronats du Nord, de Rhône-Alpes, du Choletais, d'Alsace, etc., soit tout au contraire des entreprises soupçonnées à tort ou à raison de corruption et qui souhaitent redresser leur image écornée : Alcatel, le Crédit lyonnais, les compagnies des eaux, certains offices d'H.L.M., etc. Enfin on sélectionnera des entreprises au sein des secteurs dont le sondage du *Monde* confirme la vulnérabilité: B.T.P., banque, aéronautique, industrie lourde, distribution, chimie, pharmacie, assurance, informatique. On rappellera que la fiscalité du mécénat permet finalement aux entreprises de fonder leur politique d'image - dont on a évoqué le caractère stratégique - sur la générosité du Trésor public. Pourquoi ne pas « orienter » cet avantage fiscal ? Il y a là matière à méditer pour la Direction des impôts.

Peuvent être aussi qualifiées d'entreprises la Caisse des dépôts, le Crédit local de France, celle des banques et entreprises nationalisées qui éprouveraient un besoin de redorer leur image « éthique ». Enfin s'agissant du vaste secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, on verrait avec plaisir le prestigieux C.N.R.S. donner à l'université l'exemple de la moralisation en unissant au moyen d'une fondation ses laboratoires dans le respect d'une déontologie d'emploi de ses multiples « associations ». De même le C.N.R.S. pourrait-il jouer enfin un rôle pilote dans la moralisation scientifique des fonds issus de la générosité publique.

### *Syndicats et comités d'entreprise*

Nul doute que touchés par la grâce étatique, patronale et associative de telles initiatives éparses, ils ne suivent l'exemple du courage et de la transparence dans les multiples instances où, « partenaires sociaux » à part entière, ils cogèrent des sommes considérables tirées des prélèvements obligatoires, notamment dans le secteur associatif juteux autant qu'obscur de la formation, pour n'en citer qu'un. Les syndicats de la fonction publique nationale et locale sauront bien entendu prendre toute leur part à cet effort de moralisation des fonds publics, notamment dans les principaux ministères « associatifs » et leurs mouvances au premier rang desquels l'Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Culture et Affaires sociales.

Pour le reste, c'est dans le secteur sensible des comités d'entreprise que le syndicalisme trouvera son champ privilégié d'autoréforme comptable avec l'appui du patronat et de la Direction générale des impôts, entraînant à sa suite le vaste secteur de la coopération et de la mutualité. Ils n'ont d'ailleurs pas le monopole du flou et l'on évoquera à titre d'exemple significatif le cas des comités d'entreprise<sup>8</sup>. Il s'agit des entreprises dont l'effectif est égal ou supérieur à cinquante salariés. Il existe en 1993, 25 000 comités d'entreprise ou d'établissement qui concernent près de 5 millions de salariés. La masse des subventions qui leur sont attribuées peut être évaluée à environ 10 milliards de francs<sup>9</sup>. Les comités gèrent en outre les recettes issues de la participation des salariés aux activités. Les comités n'ont pas d'obligation comptable<sup>10</sup>. Une S.A.R.L. au capital de 50 000 F qui réalise par exemple un chiffre d'affaires de 400 000 F a plus d'obligations comptables qu'un comité d'entreprise qui reçoit une subvention de 50 millions de francs et qui est à la tête d'un patrimoine très développé de centres de vacances et équipements divers. A une époque où l'on veut moraliser le financement des partis politiques, contrôler les comptes de campagne des candidats, surveiller de plus près les conditions de passation des marchés des collectivités locales, peut-on oublier que les comités d'entreprise sont aussi sur un terrain particulièrement sensible ?

<sup>8</sup> Gérard Lejeune, Comment gérer la comptabilité d'un comité d'entreprise ? Nathan, 1993.

<sup>9</sup> Secteur public exclu.

<sup>10</sup> A l'occasion de la préparation du cinquantième anniversaire de la fondation des comités d'entreprise le chiffre d'affaires global du secteur est évalué à 40 milliards de francs.

S'agissant de transparence comptable, la « société mixte » n'est donc pas sortie de l'auberge, surtout si l'on tient compte du fait que plus l'entreprise est nationalisée, plus elle est grosse, plus les subventions faites au comité d'entreprise et à ses oeuvres pour acheter la paix sont considérables, voire énormes. On citera le cas d'E.D.F. épinglé par la Cour des comptes <sup>11</sup> sous les huées de la C.G.T. Le comité d'entreprise d'E.D.F.-G.D.F. prélève pour ses oeuvres sociales 1 % du chiffre d'affaires soit 1,7 milliard de francs pour 300 000 ouvriers en 1987. C'est aussi cela le « service public à la française ».

#### *Églises et autres autorités morales*

Eh oui! Nos « chères maisons » et nos chers clergés religieux ne sont pas plus à l'abri du néocléralisme que du socialcorporatisme subventionné. Tout au contraire. Le cas du Québec est à cet égard révélateur des phénomènes possibles de contagion qui transforment un clergé confessionnel en clergé socioculturel. A la suite de la « révolution tranquille », des milliers de clercs québécois ont jeté leur froc aux orties pour se reconvertir dans les programmes socioculturels et éducatifs financés par la Belle Province. Deux films ont remarquablement décrit le cheminement et le bilan caricatural de cette « déchristianisation » : *Le Déclin de l'empire américain* et *Jésus de Montréal*.

Le secteur associatif caritatif reste en France à forte participation confessionnelle. Qu'il donne l'exemple de ses ardeurs « évangéliquement » réformatrices. Et que le protestantisme français, souvent moralisateur, engage sans tarder une réflexion réformatrice sur sa situation et sa vocation associatives pour redevenir le levain qu'il a cessé d'être en se dissolvant dans le socialcorporatisme.

Des assemblées doivent être réunies pour fonder un nouveau pacte « laïc » réactualisant le partage des responsabilités entre le peuple bénévole et le clergé salarié. Faute de quoi, retiré sur l'Aventin, le peuple parpaillot laissera aux employeurs déconfessionnalisés la pénible tâche d'organiser tout seuls aliénations, reconversions et licenciements. Nul doute que les gens de la réforme puisent dans ces retrouvailles contractuelles l'occasion de redorer - aux yeux des travailleurs associatifs - leur différence utile à la société française. Et si les employeurs et autres responsables ne veulent point s'en soucier, les bénévoles y pourvoient en allant à la rencontre des salariés.

---

<sup>11</sup> Rapport public de 1990.

## 2.

**Sauver le bébé de l'eau sale**

L'objectif est de mettre hors la loi de 1901 les « pouvoirs » qui n'ont rien à y faire et - à cette fin - de trier entre les associations authentiques et les autres, bref de nettoyer l'eau sale sans jeter le bébé.

La réalisation de cet objectif implique un tri fondé sur une batterie de critères et de seuils permettant de fonder sereinement la future politique du financement et la politique du contrôle. Voici l'esquisse de cet outillage de sélection tel qu'il pourrait être proposé aux parties concernées.

Le tableau ci-dessous donne une première grille de tri. Élaborée et corrigée depuis mai 1981 cette grille, un peu scolaire, permet de voir d'un coup d'oeil à qui et à quoi l'on a affaire.

*Première grille de tri***Institutions/Appareils**

Permanents, petit nombre  
 Professionnels  
 Isolement  
 Salariés nombreux ou dominants  
 Permanents, temps plein  
 Subventions  
 Crédits et agents publics  
 Crédits plutôt centraux  
 Légitimité concédée ou agréée  
 Forte appartenance politicienne  
 Moyens lourds  
 Assistance, encadrement quadrillage  
 Importance de la gestion  
 Paroles et écrits  
 Prééminence du producteur  
 Activités économiques mixtes  
 Prééminence du national

**Associations/Communautés**

Occasionnels, grand nombre  
 Généralistes  
 Bonne insertion communautaire  
 Primat des bénévoles  
 Occasionnels  
 Cotisations et dons  
 Financements et personnels privés  
 Crédits plutôt locaux  
 Légitimité spontanée et construite  
 Faible appartenance politicienne  
 Moyens légers  
 Échange, entraide, mutualité  
 Importance de l'innovation  
 Actes et services concrets  
 Prééminence de l'utilisateur  
 Absence d'activités économiques  
 Prééminence du local

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

Une seconde grille de sélection peut être construite à partir de la nature et de l'origine des ressources matérielles, financières et humaines.

En croisant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, plusieurs seuils apparaissent qui constituent autant de clefs de sélection. Le tableau ci-dessous énumère ces seuils financiers par ordre croissant.

### *Seconde grille de tri*

**59 000 F** Le budget moyen des associations sans salariés est de 59 000 F (en 1990).

**300 000 F** Toute subvention dépassant le seuil des marchés publics, actuellement 300 000 F, doit faire l'objet d'une convention.

**500 000 F** Toute subvention municipale supérieure à 500 000 F ou représentant plus de 50 % du budget du bénéficiaire doit être mentionnée dans les comptes ouverts au public. Les concours publics doivent être décrits. Les comptes doivent être certifiés par le président.

**1 000 000 F** Au-delà de 1 000 000 F, le plan comptable et le concours d'un commissaire aux comptes s'imposent dans le cadre de la loi contre la corruption. Au-delà de 1 000 000 F de budget, en 1990, il ne reste que 2 440 associations sans salariés et 40 474 avec salariés.

**1 650 000 F** Le budget moyen des associations employant des salariés est en 1990 de 1 650 000 F. 118 000 associations étaient employeurs fin 1992.

**2 500 000 F** Au-dessus de 2 500 000 F de recettes, une société sportive ayant des activités payantes ne peut plus recevoir des subventions mais des aides économiques respectant les normes de Bruxelles ; en dessous de ce seuil, une association sportive ayant des activités payantes doit démontrer leur caractère non lucratif pour pouvoir recevoir des subventions et non des aides économiques.

**4 300 000 F** Le chiffre d'affaires moyen des associations ayant déclaré à la T.V.A. pour 1990 une activité commerciale était de 4 300 000 F. 31 152 associations étaient concernées.

L'assujettissement au plan comptable est obligatoire en cas de dépassement de deux des trois seuils suivants : plus de **10 millions de bilan**, plus de **20 millions** de chiffre d'affaires, plus de **50 salariés** (chiffres arrêtés en 1985 sur recommandation du Conseil national de la comptabilité dont on mesure ainsi rétrospectivement la pusillanimité).

Enfin, l'inscription au registre du commerce est obligatoire en cas d'émission de titres obligataires associatifs et pour la seule durée de vie des titres.

Une dernière grille de tri peut être construite à partir des indicateurs disponibles en termes d'emploi, de bénévolat et de subventions. On vérifie que selon ces indicateurs le peuple associatif se présente comme un ensemble hétéroclite constituant une pyramide à base très large, corps peu étiré et sommet fort étroit.

### *Troisième grille de tri*

- Base supposée : nombre d'associations 700/730 000. - Associations non employeurs: 611000.
- Associations employeurs : 118 700 (fichier SIRENE fin 1992)
- Salariat 1 194 000, soit 800 000 équivalents temps plein, fin 1992 (source INSEE, SIRENE).
- Bénévolat-donateur : 5 700 000 soit 800 000 équivalents temps plein en 1994 (source Laboratoire d'économie sociale, Paris).

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

- Les associations sans salariés emploient 600 000 bénévoles soit 75 % (*idem*).
- Les associations employeurs emploient 200 000 bénévoles soit 25 % (*idem*).
- Associations ayant reçu une subvention en 1990 : 550 000 (enquête L.E.S., Paris 1991)  
dont une subvention nationale: 100 000 (*idem*)  
dont une subvention départementale : 160 000 (*idem*)  
dont une subvention municipale: 510 000 (*idem*)
- Associations déclarant un chiffre d'affaires imposable à la T.V.A. en 1990 : 31 152.
- Associations employant plus de 9 salariés : 26 139 (0,37 % des associations emploient 80 % des salariés, SIRENE fin 1992).
- Effectif salarial moyen des associations employeurs : 10. - Ont déclaré avoir une activité à but lucratif en 1990 : 12 210 (source S.L.F.).
- Associations ayant reçu une subvention directe de l'État en 1992 : environ 12 000 selon le « Jaune ».
- Associations employant 50 salariés et plus fin 1992 : 4 041 selon SIRENE.
- Associations reconnues d'utilité publique en 1993: 2000 dont 1 500 en région parisienne (source préfecture de police de Paris).
- Associations employant 200 salariés et plus fin 1992 : 413 (source SIRENE).

### *Recherches à conduire*

Cela étant dit, des pans entiers de la réalité associative restent inconnus et réclament des études complémentaires. C'est d'abord le cas des moyens matériels et humains - en particulier les agents publics - mis à la disposition des associations par l'Etat, la Sécurité sociale, les collectivités locales. C'est ensuite le montant total des fonds collectés par appel à la générosité publique. C'est aussi le patrimoine associatif constitué tantôt par dons et legs, tantôt par subventions ou prêts subventionnés, tantôt par prélèvement sur les réserves. Or qui dit patrimoine dit revenus et capacité d'emprunt comme de comblement de passif certes, mais aussi problèmes éthiques de dévolution. C'est enfin l'origine, le volume, la répartition du mécénat d'entreprise et le financement des associations professionnelles. Il y a là tout un champ exaltant de recherches pour le syndicalisme patronal, les chambres consulaires, la Direction générale des impôts et l'INSEE.

Selon l'enquête déjà citée du Laboratoire d'économie sociale, le mécénat aurait représenté, en 1990, 7 milliards pour les entreprises et fondations et 2 milliards pour les particuliers. Or on l'a vu, selon cette même source pour 1994, les dons des seuls particuliers atteindraient 14 milliards! C'est dire l'obscurité.

### *Pour une déontologie objective*

L'idée d'un code de déontologie se répand comme spontanément dans le secteur humanitaire - avec le Comité de la charte. Mais déjà plusieurs initiateurs se retirent refusant d'être juges et partie. Raison de plus pour accélérer et généraliser le mouvement. L'objectif serait d'instaurer par volontariat un code de comportement fondé sur la transparence, l'alternance, la rigueur, la sobriété et l'impartialité chez ceux qui obtiennent durablement des montants importants de crédits publics ou se dotent de structures « associatives » pour gérer des contrats privés. Cet objectif serait offert au libre choix des intéressés qui inscriraient ce code dans leurs statuts comme une obligation contractuelle à l'égard de leurs membres et des tiers (administrations, Banque de France, INSEE, URSSAF,

banques, fournisseurs, salariés, etc.)<sup>1</sup>. Et bien entendu cette obligation serait placée sous la protection d'autorités extérieures aux intéressés. Nul ne peut être juge et partie.

Au-delà de seuils fixés en fonction du budget, de l'importance relative et absolue des aides de toute nature et toute provenance, des effectifs employés, du poids relatif des activités lucratives, les bénéficiaires s'engageraient publiquement devant un comité de déontologie à respecter - entre autres - les obligations suivantes. En matière comptable : recours au plan comptable, à un expert comptable et à un commissaire aux comptes, publication des comptes et bilans avec mention du montant consolidé des aides publiques. En cas d'activité économique, inscription au registre du commerce et fiscalité de droit commun. Publication des noms des dirigeants et des principales rémunérations. Publication des relations familiales entre membres dirigeants comme entre salariés. Alignement des rémunérations et remboursements de frais sur les normes de la Fonction publique nationale. Respect des règles du cumul de traitement à 33 olo. Publicité donnée aux recrutements et marchés. Responsabilités politiques, religieuses et syndicales officielles et publiques des dirigeants, sous la forme de simples C.V.

Ces données seraient fournies à un serveur Minitel géré par une instance indépendante et publique, placée sous contrôle d'un comité de déontologie. Le fait de souscrire au code vaudrait aux intéressés un label. Le serveur pourrait en outre constituer l'outil privilégié d'une éventuelle bourse de l'emploi associatif qui fait actuellement défaut.

### *S'associer pour réformer*

La méthode pour faire passer cette réforme dans l'opinion publique consiste, outre la Commission de la vie associative, à mobiliser localement des partenaires de qualité qu'en apparence tout sépare et qui coopèrent rarement, pour conduire des projets à durée déterminée. Cette méthode caractérise depuis 1982 la démarche d'Entreprendre ensemble - S.O.S. Citoyens.

Associer des personnes de talent indépendantes à l'égard de leurs propres appareils, diverses politiquement, confessionnellement et professionnellement mais courtoises, appartenant à deux « générations-classes » différentes, celle qui n'a rien à gagner et celle qui n'a rien à perdre, issues de milieux aussi hétérogènes que possible, qui habituellement ne se côtoient pas et ne travaillent jamais ensemble. Leurs traits communs : la compétence, le goût de l'engagement collectif, l'aptitude à se montrer également solitaires et solidaires, la recherche de l'influence plutôt que celle du pouvoir institutionnel. Associer des institutions généralement séparées par leurs modes de recrutement, de financement, les populations concernées et les spécialisations. Entreprises, offices de personnes âgées, associations familiales, associations de jeunes des banlieues, organisations patronales et syndicales, associations médicosociales, institutions sociales d'aide à l'adolescence, d'éducation populaire, associations d'aide au tiers-monde, etc. Il s'agit de surmonter les barrières pour additionner les compétences.

Associer enfin des populations séparées pour convaincre l'opinion que l'approche par l'immigration et l'intégration facilite une meilleure compréhension des problèmes sociaux et internationaux de la France. C'est pour cela qu'une attention particulière mais non exclusive doit être portée aux talents issus de l'immigration et notamment de la génération hier encore appelée « beur ».

Plus exposés que la moyenne aux nouvelles difficultés françaises, ils sont pour nous autant de « plaques sensibles », de sentinelles et d'alarmes, de passerelles entre générations qui font défaut aux sociétés bloquées comme l'U.R.S.S. ou l'Algérie et aux sociétés éclatées comme la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis.

---

<sup>1</sup> Créée en septembre 1993, l'Union des familles musulmanes de France a, la première, adopté un dispositif statutaire de ce genre.

Avec leur ardeur, leur « rage », ils constituent autant de « particules d'énergie » ; ils ont tout à gagner.

Par histoire familiale, ils font « pont » entre la France et leurs pays d'origine.

Pour conclure sur cette méthode, une évidence s'impose. On ne peut s'en remettre pour sa mise en oeuvre à des personnes ou des groupes qui font profession de dresser les groupes, les personnes, les sexes et les âges, les classes et catégories, les uns contre les autres pour en tirer revenu, statut, prééminence idéologique et supériorité morale. L'objectif légitime comme le critère de réussite du bon professionnel du social, c'est que les faibles et les pauvres puissent rapidement se passer de ses services.

#### *Autres pistes*

Le « passeport associatif » pourrait combiner ses effets avec ceux du code. L'on doit cette idée à M. Moïse Serrero de la société S.V.P. En voici les principales propositions. Les associations désirant obtenir des subventions se déclareraient à la préfecture et ouvriraient un compte au Trésor. Les salariés seraient gérés par l'URSSAF selon une procédure de type « chèque service ». La société S.V.P. assurerait conseil et suivi aux associations.

Mentionnons l' « appel d'offres social » imaginé en Grande-Bretagne par le groupe de pensée DEMO comme un moyen de restaurer la participation populaire à la gestion non administrative du service public évoquée dans le chapitre consacré au thatchérisme associatif. Cette suggestion à la fois libérale et populaire constituerait une occasion privilégiée d'expérimenter la procédure d'actions concertées inspirée des pratiques de la Délégation à la recherche scientifique et technique.

Il existe des possibilités de coopération du côté de certains professionnels du contrôle, de l'audit et de la certification des associations. Il conviendrait de les mettre à contribution.

On devrait pouvoir à la fois relier argent public et dévouement privé, libérer un surcroît de compétences gratuites et permettre aux volontaires de facturer leur apport d'activité, non à leur profit personnel mais au profit collectif de l'association dont ils sont bénévoles.

Enfin toutes ces propositions : loi, référendum, commission nationale, statistique, déontologie, organisation partisane, etc., devraient être proposées par des militants associatifs, colporteurs de terrain, harcelant circonscription par circonscription, subvention par subvention, ministres, élus, présidents de tous bords, tous niveaux et tous appareils, d'ici les élections législatives de 1998, pour commencer.

## **En guise de conclusion**

### **Lettre ouverte au cinquième président de la Ve République**

Monsieur le Président,

Vous voici à l'Élysée pour sept ans. C'est court. Déjà s'écoule l'état de grâce; déjà s'annoncent les législatives de 1998. Comme vos concurrents, avant l'élection, vous avez dit être épris de changement. N'attendez donc plus pour protéger la liberté d'association contre les dangers qui la menacent. Surtout, passez-nous l'expression, ne finassez pas.

N'attendez pas que l'élite des notables associatifs, subventionnés ou non, rejoigne l'élite du patronat, les élus, les représentants des partenaires sociaux, les fonctionnaires dans les geôles encombrées, rénovées et agrandies du château d'If ou du fort Sainte-Marguerite. Dans les prisons de France on ne reconnaît déjà plus la gauche de la droite. La faute à Le Pen ?

Ne vous laissez pas impressionner par les lamentations et vociférations. Ce livre va susciter un tollé dans les officines et les arrière-cours de tous les pouvoirs et d'abord les plus masqués d'entre eux. On fera descendre les « militants » et autres spécialistes de la « manif » pour soulever les jeunes et les pauvres sous les fenêtres de votre premier ministre. Dans le même temps, des courtisans d'hier se prétendant vos nouveaux amis feront le siège de votre antichambre.

Vous n'aurez jamais face à vous que les squatters subventionnés de la liberté de 1901, soutenus par des « grands » plus fatigués que honteux, des gens qui à force de passer leurs jours en représentation ne sont plus représentatifs que d'eux-mêmes, une tempête dans un dé à coudre bureaucratique, électoral et corporatiste.

Il y a plus grave. Face au comportement de cette classe publique, le peuple, tour à tour éberlué, outré, exaspéré est déjà ailleurs, éperdu. Il a quitté Paris.

Vous qui avez su entendre la rumeur qui monte, restez sur vos gardes. Ce n'est pas encore une émeute. C'est déjà une rupture de climat et de générations. Avec le départ de François Mitterrand, la génération politique de la rente, du statut et des acquis sait qu'elle a mangé son pain blanc. Ses fils vous attendent au tournant.

Vous avez su vaincre mais le plus dur reste à faire : saurez-vous profiter de votre victoire?

Pour pouvoir redistribuer le fardeau financier d'hier et de demain selon la justice, le mérite, le statut et l'âge, vous allez devoir commencer par imposer le changement à la classe publique elle-même. C'est une question de crédibilité. Si vous échouez dans ce domaine qui professionnellement est le vôtre depuis si longtemps, comment pourrions-nous vous croire capable de changements nous concernant? Défiscalez les dons, voici la carotte; instaurez l'interdit politique, voici le bâton.

Pour réussir vous devez en effet d'abord retrouver le peuple pour mobiliser son soutien.

Sinon vous échouerez.

## ASSOCIATIONS LUCRATIVES SANS BUT

Considérez l'histoire : il n'y a jamais eu d'états généraux ni *a fortiori* de réforme sans le peuple et contre la jeunesse. C'est aussi cela la laïcité « à la française ».

Voici pourquoi nous vous suggérons respectueusement de commencer par ce que certains qualifieront vite d'anecdotique, ou de fixette terre à terre : l'abcès associatif.

Le ferme rappel au respect de la loi de 1901 sera le meilleur test de votre volonté d'une réforme politique qui privilégierait une société de participation aux dépens de la société de représentation. Si vous y réussissez, alors, dans la foulée, avec de bonnes chances de succès, vous pourrez procéder à la réforme interne des partis politiques et d'abord celui de votre majorité présidentielle. Vous nous trouverez à vos côtés. Offrez enfin au peuple les structures et procédures partisans assurant la garantie que le parti, votre parti, c'est bien le peuple qui le dirigera du haut d'une « citoyenneté » politique retrouvée grâce à vous, que cela plaise ou non aux habitués <sup>1</sup>. C'est pour cela que vous avez été élu.

Alors vous deviendrez le Président d'un changement: celui du réveil de notre République. Alors vous passerez allégrement l'épreuve des prochaines législatives. Et vous entrerez dans l'histoire dans un tout autre état moral que votre prédécesseur, politiquement s'entend.

A vous l'honneur de réformer la classe publique pour nous convaincre de votre capacité de réforme. De la même façon que vous aviez su débrider l'affaire de la nationalité en instituant la commission Marceau Long avec sa procédure anglo-saxonne, instituez une grande commission de l'association. Le message sera entendu et transmis.

N'attendez pas que nous commencions la réforme sans vous. Rendez-vous en mai 2001 pour célébrer le big bang associatif.

---

<sup>1</sup> Annexe II : « Pour un parti du big bang ». Écrire à S.O.S. Citoyens, Fax : 43 25 09 50.

ANNEXE 1

*Références protestantes*

Jacques Ellul, l'un des maîtres à penser de nos associations familiales, était protestant. Mais que cette référence, fréquente dans ce livre, ne soit pas prise comme manifestation de sectarisme. Qu'on s'en tienne au célèbre aphorisme du pasteur Tommy Fallot : « Dieu seul est laïc; hélas l'homme est religieux! » Il se trouve que pour des raisons purement historiques, le protestantisme est en France plus associatif que la moyenne nationale. Minorité oblige! Au surplus, le père de la loi de 1901, WaldeckRousseau, était un « religionnaire ». Il se trouve aussi que pour des raisons purement accidentelles liées surtout au manque de candidats, l'auteur de ce livre est président des Associations familiales protestantes depuis 1980.

*Bibliographie sommaire*

Avec de larges emprunts à de multiples auteurs et esprits totalement ou partiellement «populistes » dont la plupart m'honorent de leur amitié et que je cite abondamment : France Quéré, Evelyne Sullerot, Nicolas Baverez, Jean-Michel Belorgey, Louis Bériot, François Bloch-Lainé, Pierre Bourdieu, Pascal Bruckner, Yves Cannac, Gilbert Cédot, François de Closets, Jean-Marie Colombani, Alain Cotta, Michel Crozier, Marcel Gauchet, Paul Harvois, Claude Imbert, Denis Jeambar, Jacque Julliard, Bernard Landry, Jean-Marc Lech, Gérard Legrain, Gérard Lejeune, Gilles Lipovetsky, Xavier de Mazenod, Michel Massenet, Gérard Mendel, Chantal Delsol-Millon, Alain Minc, Denis Olivennes, Jean-Pierre Portefait, Emmanuel Portier, André Récipon, Pierre Richard, Philippe Séguin, Lionel Stoleru, Alain Touraine, Paul et Nelly Viallaneix, Jacques Voisard. A tous, merci.

ANNEXE II

*« Pour un parti du big bang »*

(publié par *Le Monde*, page 2, la veille des élections, vendredi 27 mars 1993 <sup>1</sup>)

Au fil des sondages, la situation se précise. Les citoyens semblent vouloir exprimer un rejet franc et massif à l'actuelle majorité et un « Oui mais » désabusé à celle de demain. Puisque ni le big bang ni les primaires ne réchauffent leurs ardeurs émoussées, voici le projet d'un parti, « révolutionnaire » en ce qu'il privilégie les moyens sur les fins, s'inspire d'un exemple qui fonctionne bien, celui du parti québécois, et correspond aux attentes populaires.

*Un parti révolutionnaire*

Au soir des législatives, des inconnus annoncent la création pour les présidentielles d'un parti différent qui se contente de dire comment il va fonctionner pour donner un exemple correct de démocratie, de transparence, d'équité, d'honnêteté. Ce fonctionnement interne se veut l'engagement public, la préfiguration de ce que feraient les responsables si d'aventure ils prennent le pouvoir. Ce serait le parti-procédures, le parti du « comment ».

*Des disciplines spartiates*

Chaque militant est inscrit sur des registres publiés; les cotisations des seuls militants sont acceptées, plafonnées et publiées. Il y a derrière chaque candidat et chaque élu un permanent chargé de veiller sur chaque franc qui entre et qui sort. Et ces permanents, comme tous les salariés du parti, sont interdits à vie de candidature. De même les candidats s'engagent à publier non seulement leur patrimoine avant et après l'élection, mais aussi leur train de vie et celui de leurs proches. Les fonctionnaires démissionnent de l'administration, à la veille de leur second mandat. Les cumuls sont limités dans le temps et dans l'espace. Notamment les députés ne peuvent cumuler leur mandat national avec aucun autre mandat en sorte de rendre au Parlement le temps et la liberté nécessaires à la démocratie parlementaire. Des sages repus d'honneurs et d'années, interdits de candidature, assurent en public l'harmonie et la transparence des décisions et nominations. Enfin le candidat à la tête du parti, donc aux élections présidentielles, est élu au suffrage universel direct par des militants dûment enregistrés avec code Minitel privé. La confiance des militants est vérifiée lors de chaque consultation d'importance nationale. Et rien n'interdit d'améliorer cette construction nouvelle proposée à l'adhésion des militants d'ici 1995.

*Seulement deux chantiers*

Pour administrer la preuve de sa bonne foi, le parti-procédures s'engage à réformer au soir des présidentielles de 1995 deux secteurs sinistrés de la société civile, celui des associations « lucratives sans but » et celui du marigot audiovisuel.

Pour restaurer l'authenticité associative, levain de la société civile, il faut mettre hors la loi de 1901 ceux qui n'ont rien à y faire, le prince, les marchands, les féodaux et les corporations. La liberté d'association n'a pas été instaurée pour contraindre les citoyens à

---

<sup>1</sup> Ce projet émane de l'association S.O.S. Citoyens, J.O. du 18 mai 1982.

cohabiter sous le même statut que MM. Nucci et Médecin. En cas de subventions importantes et régulières, l'impartialité partisane, la transparence, la rigueur, les normes de la comptabilité et de la fonction publiques seraient imposées, dans les provinces comme à Paris. Cette nouvelle norme, définie et protégée par un collège de magistrats, journalistes et experts, serait librement adoptée par des associations et des financiers, des citoyens et des politiques.

Second chantier, celui des médias dont l'incohérence, les abus de positions dominantes, les privilèges, le mélange des genres, la loi du fric et du népotisme ne passeraient pas la rampe devant les instances de régulation des démocraties sérieuses. La liberté d'expression des citoyens, socle de la liberté de la presse, n'a pas été instaurée pour justifier le désastre culturel, financier, moral et technique que constitue le PAF actuel. Il faut imposer cohérence et morale à ceux qui accaparent le pouvoir de l'image et du bruit jusqu'au coeur de nos logements. Pour y parvenir, des professionnels libres, aidés par des politiques, mettraient au point une formation critique des parents, enseignants et enfants, un peu comme la critique de texte selon Jules Ferry.

Alors, sinon à gauche ou à droite, en tout cas en bas, il y aura consensus, mieux enthousiasme pour crier sinon au big bang - Dieu quelle emphase pour si peu! -, au moins à la sincère volonté de Réforme de la société politique et médiatique. Et dans la morosité actuelle, quel meilleur tremplin pour une présidentielle ?